

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-EVE FORTIN, présidente**
M. MARTIN LESSARD, commissaire

**PROJET ÉOLIEN DES NEIGES – SECTEUR CHARLEVOIX À BAIE-SAINT-PAUL
ET À SAINT-URBAIN**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 22 janvier 2025 à 19 h
Musée d'art contemporain de Baie Saint-Paul
Pavillon Jacques-Saint-Gelais Tremblay
23, rue Ambroise-Fafard, Baie-Saint-Paul (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 22 JANVIER 2025

5 **DÉPÔT DE DOCUMENTS** 1

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme RACHEL FAHLMAN 9

M. JONATHAN FOUQUART 18

10 Mme ANNIE SIMARD 42

M. MONICA MEYERHANS 50

PAUSE

REPRISE

15

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. ÉTIENNE GOVARE 59

Mme CYNTHIA JOBIN 71

M. ALEXANDRE RICHARD 85

20 Mme CAROLINE MARCOUX 100

Mme LOUVE GRONDIN 115

M. CLAUDE CHARRON 134

MOT DE LA FIN 152

25

30

SÉANCE DU 22 JANVIER 2025
SÉANCE DE LA SOIRÉE
DÉPÔT DE DOCUMENTS

35

LA PRÉSIDENTE :

40

Bonsoir. Bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain. Dans un premier temps, je souhaite vérifier si la porte-parole du projet a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance. Monsieur Alary-Paquette?

45

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Oui. Madame la Présidente, alors on a déposé, on vient tout juste, en fait, de déposer d'abord la capsule sur les fréquences sonores qui a été présentée en début de séance, une capsule révisée sur le caribou forestier. Il y a une diapo, en fait, qui avait été légèrement modifiée, celle qu'on a présentée tout à l'heure. Donc, on a déposé la version mise à jour.

50

Et puis également, l'étude sur le rééquipement des parcs éoliens ou *repowering*, en bon français, qui a été évoquée un peu plus tôt par monsieur Féret.

55

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci. Je vais aller du côté des personnes-ressources, du côté du ministère responsable de l'environnement. Avez-vous déposé de nouveaux documents?

60

Mme KAROLANE PITRE :

Donc, non, on n'a pas déposé de nouveaux documents, mais on aimerait, si on a la chance, de pouvoir revenir sur des éléments en lien avec le caribou, notamment en lien avec la présentation qui a été faite plus tôt aujourd'hui. Donc, si vous jugez approprié, on pourrait...

65 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Bien, juste avant d'en venir à ce complément d'information, je vais juste terminer le petit tour, juste pour les documents ou l'information, puis on enchaînera avec ces précisions. Monsieur Chaîné?

70 **M. STÉPHANE CHAÎNÉ :**

Non, du côté de la MRC, on n'a pas déposé de documents depuis cet après-midi, mais demain, dans le courant de la journée, nous allons déposer le chapitre 9 du schéma d'aménagement.

75 **LA PRÉSIDENTE :**

80 Très bien, merci. Il n'y avait rien du côté d'Hydro-Québec, de la Municipalité non plus, Séminaire de Québec, il y avait le plan d'aménagement, mais je crois qu'il a été déposé? Très bien. Merci.

Par rapport aux intervenants qui sont à distance, à mon souvenir, il n'y avait pas de demande de documents ni de questions en suspens. Donc, ça va pour ça.

85 Donc, oui, je vous laisserais la parole au niveau... je crois que c'est probablement madame Masson qui va vouloir intervenir par rapport au caribou.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

90 Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

95 Donc, je vous laisse la parole pour votre complément d'information.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

100 Merci, Madame la Présidente. En fait, Andréanne Masson, du secteur faune. Effectivement, on voudrait venir nuancer quelque peu les propos qui ont été avancés tout à l'heure.

105 C'est-à-dire qu'il est vrai que quand on prend une photo aujourd'hui de la qualité de l'habitat du caribou qui est situé dans l'aire d'influence du parc Boralex, c'est vrai qu'elle ne répond pas à tous les critères d'un habitat optimal pour le caribou.

 Cependant, la volonté du gouvernement du Québec est de restaurer cet habitat-là, c'est-à-dire de prendre cet habitat qui ne correspond pas en tous points à l'habitat préférentiel du caribou et de tendre vers sa restauration. C'est de lui redonner, en fait, les qualités de l'habitat du caribou.

110 Donc, ça, quand on le prend actuellement, il est vrai qu'il y a un taux de dégradation important. Cependant, c'est à l'instar de l'ensemble de l'aire de répartition qui, tel que je le présentais hier, a un taux de perturbation frôlant les 90 %.

115 Quand on se retrouve devant un habitat aussi perturbé, l'important, c'est de voir que chaque petite action de restauration devient la clé du succès pour, par exemple, la restauration de l'habitat du caribou. Chaque petite action qu'on peut faire va permettre de tendre vers la pérennité de cette population-là.

120 Donc, c'est la nuance qu'on voulait apporter sur l'état actuel et sur l'état futur, vers quoi on tend à l'amener.

125 Le détail, aussi, portant sur le taux, t'sais, la présence des orignaux et le degré d'enfeuilletement, c'est vrai que quand on vient couper, dans le fond, les résineux, il y a, ce qu'on dit, de l'enfeuilletement, c'est-à-dire qu'il y a une surabondance des peuplements de feuillus qui vient, dans le fond, permettre à l'original de venir s'installer.

 Cependant, quand on regarde les peuplements forestiers qui sont situés à l'intérieur de la zone qui va être influencée par Boralex, on se rend compte qu'on est en train de changer ce... Je

130 m'excuse, je me reprends : c'est-à-dire qu'on passe d'un taux d'enfeuillement important vers un taux de résineux.

135 En ce moment, selon les calculs qui ont été faits avec les cartes écoforestières, on se retrouve dans une proportion de 50 % de forêts de résineux ayant 50 à 70 ans. Alors, on voit qu'il est vrai qu'à l'époque, il y avait un problème de... bien, un enfeuillement important qui a permis à l'original de s'installer, et là, on est comme en train de passer ça pour revenir à un habitat qui est plus convenable pour le caribou forestier.

140 Alors, c'était les nuances qu'on voulait apporter, parce qu'il serait erroné de prendre une photo actuelle et de ne pas voir vers quoi le gouvernement essaie de tendre, soit la restauration du caribou de... bien, en fait, de l'habitat du caribou de Charlevoix. C'était les nuances qu'on voulait apporter.

LA PRÉSIDENTE :

145 Merci pour vos précisions. J'en profite juste pour clarifier un aspect qu'on se demande, parce qu'il y a quand même beaucoup d'information qu'on a échangée sur le sujet du caribou, il y a beaucoup de données, des cartes.

150 Puis là, on voulait être sûr de comprendre : la zone d'influence du projet tel que présenté, donc je comprends que c'est un 4 kilomètres des éoliennes, est-ce que cette zone d'influence là touche à ce qui est prévu dans votre projet pilote?

Dans la délimitation de votre projet pilote, est-ce qu'il y a une superposition de la zone d'influence du projet dans le projet pilote?

155 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

160 Oui. Oui. Il y a un chevauchement, dans le fond, la zone d'influence. Quand on regardait... je pourrais la ressortir, il faudrait que j'ouvre mon ordinateur, mais quand on regardait la carte que j'avais présentée dans la présentation, on voit la zone d'influence. Et la carte, aussi, qu'on a présentée tout à l'heure avec Caroline, on voit le hachuré qui est dans le futur habitat légal proposé

par le gouvernement du Québec, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

165 Très bien, merci. On voulait confirmer cette donnée. Monsieur Alary-Paquette?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

170 Si je peux me permettre, on pourrait projeter la carte qui se trouvait dans notre capsule.

LA PRÉSIDENTE :

Si vous le voulez, comme...

175 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

180 Et puis pour venir vous fournir, qui va vous fournir un visuel. Donc, ce qu'on voit en ce moment à l'écran, la zone qui est entourée d'un cercle rouge, en fait, c'est la zone de 4 kilomètres qui a été étudiée. Et puis on voit effectivement qu'il y a une superposition avec ce que le projet pilote sur la restauration du caribou appelle la « zone d'habitat en restauration ». Les massifs de conservation, eux, se trouvent à peu près à la frontière, en fait, de la zone du 4 kilomètres.

LA PRÉSIDENTE :

185 Très bien, merci. Ça va. Merci.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

190 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

195 Merci, Madame Masson.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

200 J'avais trouvé la carte, mais est-ce que, dans le fond, la présentation de Boralex convenait?
Vous avez...

LA PRÉSIDENTE :

205 Oui, ça va.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

O.K., parfait.

210 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis là, avec les autres informations qui ont été déposées, on voulait juste faire confirmer cette information-là, votre...

215 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

Oui, tout à fait. O.K.

LA PRÉSIDENTE :

220 Parce que là, c'est un peu de l'interprétation, mais on n'avait pas eu le temps de vraiment...

225 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

Parce que dans la carte qui a déposée aujourd'hui, on a arrangé les couleurs et c'est peut-être un peu plus clair comme ça.

230 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Je vous en remercie. Donc, le registre est maintenant ouvert, et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire. Il faut savoir qu'on avait six intervenants cet après-midi qui n'ont pas pu passer compte tenu du déroulement de la séance, donc les six intervenants de cet après-midi ont priorité ce soir.

235

Donc, réalistement, pour pouvoir assurer un bon déroulement de la soirée, on permet quatre nouvelles inscriptions, donc un total de dix inscriptions ce soir, donc les six de cet après-midi, plus quatre nouvelles inscriptions. Donc, trois inscriptions pour les personnes qui sont sur place et une place réservée pour ceux qui voudraient intervenir à distance.

240

Une fois qu'on aura atteint les 10 inscriptions, le registre, il sera fermé pour la soirée.

Si vous avez l'intention de présenter un mémoire dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique ou simplement de venir exposer à la commission votre point de vue sur le sujet, veuillez en faire part dès que possible à Mathieu Giroux, coordonnateur du secrétariat de la commission d'enquête, qui est à la table située à l'arrière de la salle. Il pourra vous en préciser les modalités.

245

Je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique :

250

- 1- Je demande aux participantes et participants d'éviter les préambules dans leurs questions.
- 2- Deux questions par intervenant sont permises.
- 3- Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions si le temps le permet au cours de la séance, avec les modalités que j'ai précisées juste avant.
- 4- Toutes les questions et réponses doivent m'être directement adressées.

255

5- Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés.

260 Avant d'appeler la première personne, je souligne que le BAPE tient à respecter les engagements de sa déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services.

265 Je vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS
Mme RACHEL FAHLMAN

270 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais inviter maintenant madame Rachel Fahlman, qui est à distance, au téléphone.

275 **Mme RACHEL FAHLMAN :**

Bonsoir.

280 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, Madame Fahlman.

Mme RACHEL FAHLMAN :

285 Bonsoir, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Donc, je m'appelle Rachel Fahlman, je suis la présidente de Vent d'élus. Vous avez entendu hier soir mon collègue, Claude Charron, présenter notre lettre de requête.

290 Donc, ma première question ce soir, c'est pour revenir un peu sur la question économique. On
avait parlé cet après-midi de la répartition des profits, des redevances, des dividendes. On a entendu
le chiffre de 80 millions. Mais ce chiffre-là, il appartenait aux MRC, municipalités, aux communautés
autochtones.

295 Donc, je voulais savoir si on pouvait connaître le chiffre, en fait les revenus prévus pour
l'initiateur du projet, pour comparer les retombées pour la communauté versus l'initiateur.

LA PRÉSIDENTE :

300 Très bien, merci. Monsieur Alary-Paquette?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Oui, merci. Je vais demander à monsieur Jaimés de répondre à la question.

305 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

310 Bonsoir. Donc, Jean-François Jaimés, Énergir, pour répondre à la question de madame
Fahlman.

315 C'est difficile pour moi de vous dire un montant précis aujourd'hui de quels vont être les
dividendes versés par le projet annuellement. On a parlé cet après-midi un peu de la structure de
coûts, structure des dépenses et un peu le versement des dividendes.

320 Il faut savoir que c'est un investissement, comme je disais, de 1 milliard de dollars. Il y a une
partie en équité, il y a un montage financier, donc la dette qui est dans le projet aussi, il va y avoir
des obligations financières des différents partenaires.

C'est un projet qui comporte aussi certains risques. Donc, on souhaite faire le projet évidemment. Les coûts de réalisation vont être précisés dans la prochaine année, donc il y a un certain risque de réalisation en termes de réalisations et de coûts.

325 Puis il y a aussi un risque intrinsèque à la quantité de vent. Donc, d'une année à l'autre, il peut y avoir plus ou moins de vent, donc évidemment, les revenus sont directement proportionnels à la quantité d'énergie qui va être produite.

330 Donc, s'il y a plus de vent : plus d'énergie produite, plus de revenus, donc peut-être une année où il y a un peu plus de profits. Puis à l'inverse : moins de vent, moins de revenus, donc un peu moins de profits. Donc, c'est difficile pour moi aujourd'hui de répondre à quels vont être les dividendes versés par le projet.

335 Ceci étant dit, on est trois partenaires quand même d'expérience dans le milieu énergétique, dans le développement éolien. On est confiant d'avoir un projet qui va rencontrer un montage financier qui est raisonnable, dans les standards de l'industrie pour ce type de projet là.

LA PRÉSIDENTE :

340 Sans avoir un chiffre précis, avez-vous quand même un ordre de grandeur considérant les différents risques que vous nous avez mentionnés?

345 Comme vous dites, vous êtes des partenaires d'expérience. J'imagine que vous vous lancez dans cette aventure-là en ayant quand même une certaine perspective sur de ce que ça va pouvoir générer comme revenus, mais je comprends qu'on ne peut fournir de chiffres précis ce soir ni demain, mais j'aimerais ça voir s'il n'y aurait pas un ordre de grandeur qu'on pourrait...

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

350 Bien, je répondrais à la question en disant que c'est un... bien, c'est un projet d'infrastructure énergétique éolien, donc on rentre vraiment dans les standards de l'industrie par rapport aux risques et au rendement attendu de ces projets-là.

Il y a aussi un élément, je dirais, sensible commercial d'aujourd'hui parler de rendement des projets ou rendement ciblé, surtout sachant que ça va évoluer encore dans la prochaine année.

355

Donc, c'est difficile pour moi de dire quel pourcentage ou quelle quantité de profits vont être faits.

LA PRÉSIDENTE :

360

Très bien, merci. Monsieur Lessard?

LE COMMISSAIRE :

365

Je comprends que vous ne pouvez pas donner un chiffre précis, mais par rapport, admettons, au montant des redevances qui sont établies, justement, en fonction des revenus puis des bénéfiques, est-ce que ça, ça peut être réajusté ou c'est des montants, les redevances, par exemple, qui sont établis en amont, dans le fond?

370

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

Oui, absolument. Donc, les redevances sont basées, comme je disais cet après-midi, sur les indications du gouvernement au moment de la signature du contrat avec Hydro-Québec.

375

Je veux quand même préciser que les redevances, c'est un montant qui va être versé de façon assurée aux communautés d'accueil, qu'il y ait des profits ou pas, par les promoteurs. Donc, ça fait partie des obligations financières, comme le paiement de la dette, paiement du loyer, avant qu'il y ait une *cenne* qui soit versée aux partenaires du projet.

380

LE COMMISSAIRE :

O.K. Donc, dans le fond, comme vous disiez, c'est plus, au niveau des dividendes, selon les partenaires qui vont avoir participé au projet, que là, il peut y avoir un partage des bénéfiques qui est fait, si je comprends bien ce que vous disiez après-midi?

385 **M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :**

Pouvez-vous répéter la question?

390 **LE COMMISSAIRE :**

Que selon les partenaires qui participent, par exemple, c'est plus au niveau des dividendes, dans le fond, que les bénéficiaires pourraient être partagés. Donc, la redevance, c'est un montant qui est établi au départ, et ensuite, par exemple, si la MRC participait puis tout ça, bien, c'est plus à ce niveau-là qu'il peut y avoir un partage des recettes?

395 **M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :**

Absolument. Absolument. Oui.

400 **LE COMMISSAIRE :**

C'est ça? C'est bon. Merci.

405 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour la réponse. Donc, Madame Fahlman, je reviens vers vous pour votre deuxième question.

410 **Mme RACHEL FAHLMAN :**

Merci. Donc, ma deuxième question s'adresse plutôt aux municipalités puis à la MRC, et c'était pour savoir s'il y avait eu signature d'entente de confidentialité entre la MRC, les municipalités, des élus, des fonctionnaires ou autres avec l'initiateur du projet.

415

LA PRÉSIDENTE :

420 Est-ce que vous avez un sujet précis ou c'est de façon générale, quelconque entente de confidentialité qui vous intéresse?

Mme RACHEL FAHLMAN :

425 Bien, c'est pour savoir s'il y avait eu signature de ces ententes, et si oui, si on pouvait savoir qu'est-ce que ces ententes-là contenaient, parce qu'on parle de vouloir être partenaire au niveau de la MRC puis des municipalités dans le projet, mais ce serait intéressant pour les citoyens de savoir qu'est-ce que les élus, les fonctionnaires n'ont plus le droit de communiquer à la population, parce que j'ai vu ça dans d'autres projets, qu'on signe des ententes de confidentialité, puis après, on ne sait plus quelle information doit être retenue par les élus, c'est ça, pour ne pas pouvoir le diffuser à
430 la population.

LE COMMISSAIRE :

435 Oui. Je crois que je vais aller à la MRC ou avec l'initiateur, dans le fond. Je reprends encore cet après-midi : là, je comprends qu'il y a des choses qui vont être négociées, qui peuvent mener à une entente avec la MRC; est-ce que c'est des choses qui vont être publiques ou c'est des ententes qui sont publiques ou qui vont être confidentielles, normalement?

440 À qui je m'adresse, c'est vrai, hein, je suis un peu mêlant, hein? Je peux commencer avec l'initiateur, s'il vous plaît.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

445 Bien, on veut probablement tous les deux répondre à la question. Et la réponse serait la même. Donc, oui, il y a une entente de confidentialité entre les parties.

LE COMMISSAIRE :

450

Hum, hum.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

455

Mais notre intention, c'est que ça reste confidentiel pendant la période de négociation pour pouvoir contribuer, justement, au sentiment de partage d'information à la table de négociation, mais ça va nous faire évidemment très plaisir de partager le résultat de cette négociation-là publiquement une fois que l'entente va avoir été signée entre les différents partenaires.

460

Donc, on voulait partager une certaine quantité d'information pour la session d'information publique. On en a parlé aussi publiquement dans les portes ouvertes et aujourd'hui pendant les audiences, mais il y a un niveau de détail qui va pouvoir être annoncé à la suite de la signature des ententes.

465

LE COMMISSAIRE :

D'accord. Puis juste au niveau, peut-être monsieur Chaîné, de la MRC : j'imagine, ce genre d'entente là va être soumis à l'adoption du conseil des maires de la MRC? Est-ce que c'est le genre de chose qui est soumis, qui est adopté par résolution, approuvé?

470

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

L'entente de confidentialité?

475

LE COMMISSAIRE :

Non, on parle ultimement...

480

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

Le partenariat?

485 **LE COMMISSAIRE :**

Une fois qu'il y aura une entente sur la table, négociée, est-ce que...

490 **M. STÉPHANE CHAÎNÉ :**

Partenariat d'investissement.

LE COMMISSAIRE :

495 Oui.

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

Oui, c'est certain que c'est entériné par le conseil.

500 **LE COMMISSAIRE :**

C'est bon.

505 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, ultimement rendu public.

LE COMMISSAIRE :

510 Donc, ultimement rendu public. C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

515 Puis pour compléter le tour, parce que madame Fahlman se questionnait aussi au niveau de la Municipalité, donc j'irais voir le représentant de la Ville de Baie-Saint-Paul, si vous avez un complément d'information à ajouter.

M. GILLES GAGNON :

520 Oui. Effectivement, je confirme qu'il y a une entente de confidentialité qui a été signée avec les élus qui rencontrent les promoteurs.

525 Je vous dirais, d'une certaine façon, il n'y a pas une très grande différence d'avec la plupart des promoteurs qui viennent nous voir, dans le fond, qui nous présentent des projets, que ce soit un développeur immobilier ou que ce soit un commerce qui veut s'ouvrir sur le territoire.

530 Au-delà de l'entente de confidentialité, on est tenu par notre code d'éthique et de déontologie, qui fait en sorte qu'on ne diffuse pas certaines informations.

535 Il reste que c'est toujours des relations, d'une certaine façon, d'affaires, où il peut y avoir des projets X, Y qui ne vont pas se réaliser, où, malheureusement, on voit très souvent deux promoteurs qui ont le même projet qui sont, sans le savoir, sur la même ligne de course, dans le fond.

540 Donc, des fois, il y a des choses de confidentialité comme ça. Et donc, mais oui, dans ce cas-là, il y a une entente de confidentialité officielle signée.

LA PRÉSIDENTE :

540 Très bien, merci. Donc, je reviens vers vous, Madame Fahlman. Je vous remercie pour vos deux questions. Je vous souhaite une belle soirée.

545 **Mme RACHEL FAHLMAN :**

Merci.

550 **M. JONATHAN FOUQUART**

LA PRÉSIDENTE :

Je vais appeler maintenant monsieur Jonathan Fouquart à la table à l'avant.

555 **M. JONATHAN FOUQUART :**

Bonsoir.

560 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

565 **M. JONATHAN FOUQUART :**

Dans le fond, j'avais donc deux questions. La première, elle portait sur la grive de Bicknell. Dans le rapport du BAPE pour le projet Côte-de-Beaupré – Secteur sud, qu'il y a eu récemment, madame Masson, qui était déjà là, j'ai vu dans le rapport, en fait, du BAPE, déclarait que l'habitat de la grive de Bicknell est difficilement compensable et qu'on doit se concentrer sur éviter ou minimiser.

570 Hier, on a eu une présentation qui parlait de pourcentages qui avaient été évités, je ne sais plus quoi, et pour moi, ce n'était pas clair, et j'aimerais savoir s'il y a une taille en superficie de l'habitat qui va être détruit, de la grive de Bicknell.

575

LA PRÉSIDENTE :

580 Mais dans un premier temps, on pourrait peut-être confirmer l'information auprès de monsieur Alary-Paquette par rapport aux superficies qui seraient impactées par le projet, puis après ça, je retournerais auprès de madame Masson pour avoir plus d'information sur la séquence éviter-minimiser-compenser.

585 Et, Monsieur Alary-Paquette, juste aussi pour, ça me permet de préciser avec vous : lors de la rencontre préparatoire, on avait cru comprendre qu'il y avait une optimisation qui avait été réalisée sur le projet et que les superficies allaient changer par rapport à l'impact. Je crois qu'il y avait de l'optimisation au niveau des chemins.

590 Puis les informations que vous avez présentées dans les séances précédentes, c'était, à ma compréhension, puis vous me corrigerez, les mêmes chiffres qu'on retrouvait dans la quatrième optimisation par rapport... je pense que c'était 1,9 et 10,3 de...

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

595 Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

600 Donc, je voulais refaire le point par rapport à ces données-là. Et il y a-tu eu une optimisation ou pas, finalement? Puis juste clarifier ce point-là, ça fait qu'on aura les superficies et dernière version, on va dire, à jour.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

605 Oui, parfait. Donc, effectivement, il y a une approche éviter-minimiser qui a été appliquée d'abord dans le dossier de la grive de Bicknell, en s'appuyant toujours sur la grille de décision qui est prévue au protocole d'inventaire de grive de Bicknell, qui est prévue pour les projets éoliens.

610 Comme vous le dites, effectivement, dans la dernière vague d'optimisations qui ont été faites, il y a une réduction de l'empiètement dans les habitats optimaux et sous-optimaux qui a été atteinte.

On est passé, dans le cas des habitats optimaux, de 3,5 à 1,9 hectare, donc une réduction de 44 %, et puis dans le cas des habitats sous-optimaux, de 12,2 à 10,3.

615 Maintenant, quand on considère ces habitats-là, et toujours en fonction de la grille de décision du protocole, on considère également les résultats d'appel de grive, et puis notre objectif, évidemment, est de se conformer à la grille de décision du protocole d'inventaire de la grive.

620 Et puis pour répondre au deuxième volet de votre question : effectivement, on a préparé une très courte capsule qui illustrerait des exemples de modifications additionnelles à la configuration du projet qui ne se trouvent pas au projet tel qu'il est déposé en ce moment, mais sur lequel on est en train de travailler, qui permettent d'éviter des zones, justement, où, par exemple, la grive avait été entendue ou des zones où il n'y avait pas eu d'appel et puis que l'habitat était optimal.

625 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, de ce que je comprends, c'est des pistes sur lesquelles vous travaillez pour optimiser davantage l'impact appréhendé du projet sur l'habitat de la grive?

630 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

Exact. Exact. Tout à fait. Donc...

635 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, oui, en fait, ça serait pertinent si vous pouvez nous...

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

640 Donc, améliorer les chiffres que je viens de nommer.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. On pourrait accueillir cette information-là.

645 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

Alors, ici, on parle uniquement d'exemples... pas d'exemples, c'est-à-dire, mais ce n'est pas un portrait complet, mais c'est trois optimisations sur lesquelles on a travaillé et pour lesquelles on peut s'avancer ce soir.

650

Donc, d'abord, dans le cas de l'éolienne T-21, qui était située auparavant au bout du chemin qui est en S, que vous voyez, là je m'excuse, je n'ai pas avec moi les résultats précis des appels et de la caractérisation, mais le choix qui a été fait a été de déplacer l'éolienne à l'extérieur de la zone d'habitat potentiel pour éviter un secteur où... oui, où effectivement il y avait une grive qui avait été entendue.

655

Et puis en fonction du résultat de la caractérisation d'habitat, il était indiqué qu'un déplacement de l'éolienne était souhaitable. Donc, c'est ce sur quoi on peut s'avancer pour cette éolienne-là. Ça nous permet aussi évidemment d'éviter le tracé de chemins qui correspondait à l'ancienne position.

660

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ça, c'est une optimisation qui est déjà prise en compte dans les superficies que vous m'avez mentionnées?

665

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Non, c'est des...

670 **LA PRÉSIDENTE :**

Non. C'est à l'étude?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

675 Ça va être des superficies additionnelles qui sont à l'étude.

LA PRÉSIDENTE :

680 Parfait.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

685 Ensuite, si je vous amène à l'éolienne T-43, on est dans une situation similaire. En fait, non, excusez-moi : une situation différente. À cet endroit-là, l'accès, en fait, était très difficile, et puis il n'a pas été possible, pendant la saison d'inventaire, d'atteindre ce point-là pour aller faire un point d'appel.

690 Dans cette situation-là, c'est les résultats de la caractérisation d'habitat qui ont préséance. Et puis, selon ces résultats-là, il a été donc choisi de déplacer l'éolienne toujours en dehors de l'habitat potentiel. Et la nouvelle position est celle qui est indiquée en vert ici.

695 Et puis finalement, à la position T-58, la position de l'éolienne elle-même avait déjà été déplacée dans l'optimisation précédente, mais il restait toujours un risque pour la grive qui était posé par le tracé de chemin qui avait été envisagé.

700 Et suite aux derniers résultats d'inventaire terrain, il avait été confirmé, donc, que la grille du protocole exigeait certaines modifications. Donc, il y a un tracé de chemin alternatif qui a été étudié, des nouvelles caractérisations qui ont été effectuées également le long de ce chemin-là, qui ont confirmé que l'habitat était inadéquat.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, si ces pistes qui sont à l'étude se concrétisaient...

705 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

Oui.

710 **LA PRÉSIDENTE :**

On parle de quelle superficie? On serait rendu à quelle superficie impactée dans de l'habitat qualifié d'optimal et de sous-optimal? Est-ce que vous avez cette finesse de...

715 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

Là, pas ce soir, malheureusement.

720 **LA PRÉSIDENTE :**

Pas à cette étape-ci?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Mais on peut certainement vous revenir.

725

LA PRÉSIDENTE :

730 Oui, j'apprécierais que vous nous reveniez sur ce sujet-là. Ça m'amène à une question qu'on a par rapport à la grive et aussi qui a un lien aussi avec le caribou forestier par rapport au choix du modèle qui sera retenu.

735 On comprend que le modèle, il peut varier entre 6 et 7 mégawatts, puis en fonction du modèle, si on choisit un 7 mégawatts, bien, ça va influencer le nombre de positions d'éoliennes qui seraient nécessaires pour le projet, donc advenant que ça soit un 7, comme je crois, vous pourriez confirmer, qui a été retenu pour le projet, secteur sud?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Oui. Je confirme.

740

LA PRÉSIDENTE :

Donc, advenant que le modèle retenu soit un 7 mégawatts, donc je crois qu'on réduirait le nombre de positions d'environ 9 ou 10? Est-ce que j'ai la bonne compréhension?

745

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Le nombre de positions serait réduit à 57.

750

LA PRÉSIDENTE :

À 57. Donc, c'est ça. Environ 10.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

755

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Puis ça serait quoi les critères qui seraient retenus pour évaluer à quel endroit on retire ces positions-là dans ce qui est présentement prévu? Est-ce que vous avez déjà... bien, j'imagine que vous avez déjà certains critères d'établis pour savoir c'est quoi les meilleures positions en fonction des différentes contraintes et habitats sur le territoire?

760

765

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Oui, tout à fait. Donc, effectivement, on étudie tous les scénarios en ce moment, et puis je passerais la parole à Rafael pour répondre avec plus de détails à la question.

M. RAFAEL BOURRELLIS :

770

Et si vous permettez, on va mettre une petite capsule à l'écran.

LA PRÉSIDENTE :

775

Oui, allez-y. Une courte capsule?

M. RAFAEL BOURRELLIS :

780

Pardon?

LA PRÉSIDENTE :

Une courte capsule?

785

M. RAFAEL BOURRELLIS :

Oui, puis je vais sauter quelques pages.

LA PRÉSIDENTE :

790

Très bien.

M. RAFAEL BOURRELLIS :

795

Je ne reviendrai pas en arrière sur les variantes initiales. On en a un petit peu parlé, puis il y a beaucoup plus d'information, mais je ne suis pas sûr que c'est le sujet de votre question.

LA PRÉSIDENTE :

800

Non.

M. RAFAEL BOURRELLIS :

Mais il y a eu plusieurs itérations, initialement 86 positions en 2022.

805 **LA PRÉSIDENTE :**

Effectivement, pas tant revenir sur...

M. RAFAEL BOURRELLIS :

810

Oui. C'est ça. Une autre optimisation en 2023 avec 72 positions, et en 2024, on arrive à l'itération qui est présentée ce soir, de 68 positions, qui, essentiellement, reflète le retrait des six éoliennes de l'aire de répartition. Donc, en effet, ce ces 68 positions, le nombre de positions qu'on aura ultimement sera entre 57 et 67, selon le modèle d'éolienne.

815

Et en fait, ces itérations, c'est un peu un processus itératif, parce qu'en fonction des consultations qu'on a faites, des audiences ce soir, des études environnementales, il y a du nouvel intrant qui sort, l'ingénierie évolue au fur et à mesure, on doit retourner faire des inventaires sur le terrain, et cætera.

820

Et donc, ça, ça représente les optimisations qui ont eu lieu pour la dernière optimisation. Donc, Philippe vous en a parlé un petit peu. Et l'optimisation se poursuit et sont basées sur les critères que vous avez à l'écran, ici.

825

Donc, le premier critère, le premier paramètre qui va déterminer la configuration finale, vous l'avez dit, c'est le modèle, le choix du modèle d'éolienne, puisqu'il implique un nombre de positions, mais il implique aussi... le deuxième volet, il implique aussi des distances séparatrices qui peuvent varier selon le modèle d'éolienne.

830

Comme j'avais dit un peu plus tôt, je pense que c'était hier, à chaque position d'éolienne, il faut faire une analyse de fatigue pour s'assurer que cette position peut supporter 30 ans de vie. Et quand on déplace une éolienne, ça influence les autres, donc c'est très itératif. Donc, c'est un des

paramètres d'optimisation.

835 L'impact sur le paysage, évidemment, l'impact sur les espèces à statut, donc on parle de la grive, on parle du caribou. L'impact sur les milieux humides et hydriques, la capacité de production, puis c'est à mettre aussi en parallèle avec la constructibilité et les coûts.

840 Une capacité de production, c'est ça, c'est à balancer avec le coût de construction, le coût de l'éolienne elle-même et le coût de construction. Donc, l'exercice qui va se faire d'ici au mois de mars, comme je vous disais hier, c'est de balancer l'ensemble de ces paramètres pour trouver le meilleur équilibre entre tous ces paramètres-là.

LE COMMISSAIRE :

845 Justement, quand on voit ces critères-là, est-ce qu'il y en a un qui est plus important que l'autre ou ils sont tous au même niveau? Comment vous jugez ça? Tout est là?

M. RAFAEL BOURRELLIS :

850 Il n'y a pas... oui, c'est une bonne question. L'ordre n'est pas forcément un ordre prioritaire.

LE COMMISSAIRE :

855 D'accord.

M. RAFAEL BOURRELLIS :

860 Donc, ils sont tous au même niveau. Il faut s'assurer de trouver le meilleur équilibre qui minimise l'impact environnemental, tout en assurant la viabilité du projet. C'est...

LE COMMISSAIRE :

D'accord. Mais par exemple, on parle beaucoup, par exemple, de l'habitat du caribou puis de

865 l'impact, on vient d'en discuter; ça serait une possibilité, donc, si vous tombez à admettons 57, vous
avez dit, éoliennes, de... bien, je vous pose la question carrément, d'éviter, dans le fond, l'impact sur
l'habitat du caribou?

M. RAFAEL BOURRELLIS :

870 D'un point de vue mathématique, théorique, oui.

LE COMMISSAIRE :

875 Oui? Hum, hum.

M. RAFAEL BOURRELLIS :

880 Donc, parce qu'on a 68 positions. Si on va à 57, il y a 11 positions qui pourraient se libérer.
Maintenant, ce choix-là vient à l'encontre peut-être de choix de distance entre les éoliennes, de coût,
de milieu humide.

LE COMMISSAIRE :

885 Hum, hum. Je comprends. Hum, hum.

M. RAFAEL BOURRELLIS :

890 Donc, je ne peux pas vous dire aujourd'hui, même avec 57 positions, on est capable de sortir
complètement du caribou.

LE COMMISSAIRE :

895 Il y a un arbitrage entre les critères, en fait?

M. RAFAEL BOURRELLIS :

Exactement. Exactement.

900

LE COMMISSAIRE :

O.K. Puis vous mentionnez que ça, ça va se faire, dans le fond, dans le courant de l'hiver, dans le fond, que vous devriez être pas mal plus fixés, si on veut?

905

M. RAFAEL BOURRELLIS :

Oui, exactement. Donc, je vous dirais, on est fin janvier; dans le prochain mois, mois et demi, donc au mois de mars, on devrait avoir une très bonne idée de ça. Puis évidemment, quand la configuration qu'on estime optimale est connue, elle vous sera déposée, elle sera déposée au Ministère. Oui.

910

LE COMMISSAIRE :

Hum, hum. O.K. Donc, on pourra avoir une mise à jour, en fait, en cours de mandat?

915

M. RAFAEL BOURRELLIS :

Oui.

920

LE COMMISSAIRE :

Parfait, merci.

925

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Je vais aller voir du côté du secteur faune, madame Masson, donc pour le deuxième volet de la première question de monsieur Fouquart.

930 Donc, en fait, je comprends que monsieur Fouquart, il référerait aux avis qui avaient été délivrés dans le cadre du secteur sud, mais je propose de nous ramener au projet à l'étude. Il y a quand même des avis de recevabilité qui sont disponibles, puis la commission aussi avait un peu fait la même lecture que vous, Monsieur Fouquart.

935 Puis on était intéressé à savoir, en fait, votre avis sur l'optimisation qui est proposée, puis on semble comprendre que, pour vous, c'est l'évitement qui doit être priorisé, donc qu'il n'y a pas de piste de compensation qui pourrait être jugée recevable ou acceptable. Donc, j'aimerais vous entendre à ce sujet-là pour...

Mme ANDRÉANNE MASSON :

940 Oui. En fait, il y a deux volets à répondre. Il y a, dans le fond, le premier qui est sur l'analyse des positions qui sont proposées par Boralex.

945 Comme on se retrouve à l'étape de la recevabilité et que le BAPE s'insère entre la recevabilité et l'acceptabilité, on n'a pas encore eu, j'allais dire, « la chance », mais on n'a pas encore fait l'analyse à savoir si les propositions de localisation faites par Boralex respectent en tous points la grille décisionnelle qui est inscrite dans le protocole de la grive de Bicknell.

950 Donc, juste pour expliquer, c'est peut-être des fois des termes un peu compliqués, mais la recevabilité, c'est qu'on a jugé qu'on avait l'ensemble des documents pour aller de l'avant dans l'étude d'acceptabilité.

955 Donc, l'analyse plus fine, à savoir si la grille a été respectée, se fera dans un second temps, soit après le BAPE. Alors, ça, c'était la réponse au premier volet.

960 Sinon, ce qui est en termes de compensation, j'aimerais ça, dans le fond, rappeler que quand on vient respecter vraiment la grille décisionnelle, le Ministère juge que les impacts ont été évités et minimisés au point de ne pas avoir à faire de la compensation. Alors, c'est pour ça qu'on vient vraiment miser sur le respect de la grille qui est disponible dans le protocole de 2013.

Et l'autre chose, c'est qu'on a fait une revue de littérature sur les mesures de compensation qui sont possibles par rapport à l'habitat vraiment précis de nidification de la grive de Bicknell, et il n'y a pas de projets de compensation qui ont été vraiment réalisés, pour lesquels on est venu démontrer le succès de cet habitat-là.

965

Et j'aimerais ça d'emblée rappeler que la compensation, c'est vraiment de faire en sorte de recréer ou d'améliorer un habitat de façon fonctionnelle et pérenne, et c'est des notions qui, parfois, on peut l'oublier dans la compensation, mais ça reste vraiment difficile de recréer un habitat de nidification de grive de Bicknell, de faire son dynamisme dans le temps.

970

Dans le fond, comme je l'expliquais quelque peu hier, l'habitat de nidification de la grive de Bicknell est vraiment à un stade relativement précis de l'évolution complète de la sapinière. Et de venir recréer cet habitat-là est somme toute très difficile scientifiquement parlant, on n'y est pas encore arrivé pour satisfaire, en fait, le principe même de la compensation.

975

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Mais juste pour être certaine de bien comprendre : je comprends que vous visez le respect de l'annexe de votre protocole, puis si les promoteurs, de façon générale, respectent cette annexe-là, on ne se rend pas à de la compensation, ça veut dire qu'il y a eu de l'évitement puis il y a eu de l'atténuation?

980

Mme ANDRÉANNE MASSON :

De façon suffisante, ce qui rend la compensation non nécessaire au projet. Ça fait que dans le fond, en appliquant la grille qui est en annexe, effectivement, du protocole, le Ministère juge que l'évitement et les minimisations permettent de ne pas créer de perte suffisante à la compensation. On ne se rend pas à cette étape-là de par le respect de la grille.

985

990

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Mais est-ce qu'un projet pour le secteur faune pourra être jugé acceptable même

s'il y a non-respect de cette grille-là puis qu'on en arrive avec de la compensation, ou la compensation n'est juste pas acceptable à la base? C'est un peu ça, le fond de ma question.

995

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Ah, O.K. Je viens de saisir le fond de votre question. Désolée.

1000

LA PRÉSIDENTE :

Il n'y a pas de problème. Des fois, je peux m'exprimer pas très clairement.

1005

Mme ANDRÉANNE MASSON :

En fait, il est important, dans un cas où est-ce que l'ensemble de la grille décisionnelle ne peut pas être respectée, bon, comme Boralex vient de l'expliquer, il y a quand même plusieurs composantes à prendre en considération.

1010

Il peut arriver parfois que le projet ne peut pas respecter en tous points la grille de par d'autres composantes qu'ils doivent protéger. Dans ce cas, de par l'impossibilité scientifiquement parlant de venir compenser, le gouvernement doit accepter cette perte-là sans compensation. Est-ce que c'est clair? Non?

1015

LA PRÉSIDENTE :

Non.

1020

Mme ANDRÉANNE MASSON :

En fait, s'il reste des pertes résiduelles, le Ministère ne va pas demander de compensation de par son impossibilité de demander des compensations. La compensation, ce n'est pas le simple fait de faire une action pour venir... Je perds mes mots. Désolée. Je recommence.

1025

LA PRÉSIDENTE :

Prenez votre temps.

1030

Mme ANDRÉANNE MASSON :

La compensation, le but, c'est de venir recréer un habitat qui est fonctionnel et pérenne.

1035

Quand la science ne nous permet pas de faire en sorte que cet habitat-là, ou la manière d'aménager l'habitat ne permet pas de le faire de façon fonctionnelle et pérenne dans le temps, la compensation devient un peu illusoire et passe à côté de son mandat réel, qui est de ne venir créer aucune perte nette. Donc, le bilan doit être neutre.

1040

Quand on accepte de la compensation, on doit quand même croire que les actions qui sont faites sont nécessaires et vont réellement venir pallier la perte qui aura été occasionnée par le projet.

1045

LA PRÉSIDENTE :

Je comprends très bien, merci.

1050

Mme ANDRÉANNE MASSON :

D'accord. Merci.

1055

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lessard, je crois qu'il a une question pour vous.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Oui?

1060

LE COMMISSAIRE :

Bien, oui, puis j'imagine que vous aurez une analyse à faire, mais je reviens par rapport au caribou, l'habitat du... la compensation qui était proposée, une nouvelle compensation serait donc la compensation, si on... 1 kilomètre de chemin puis pour 2 kilomètres de compensation, vous l'avez... est-ce que c'est quelque chose qui peut être acceptable, ça, d'une certaine façon, ou...?

1065

Si je suis ce que vous venez de dire, j'essaie juste de mettre ça en perspective.

1070

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Oui, oui. Oui, tout à fait. Et je me doutais qu'on allait aller vers ça, en toute honnêteté. C'est vraiment...

1075

LE COMMISSAIRE :

Puis je sais qu'on parlait de la grive, mais là, c'est pour ça, je parle du caribou. Mais c'est un peu les mêmes principes, j'imagine.

1080

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Oui, oui. Oui, tout à fait. Mais en fait, c'est ça, c'est que ce sont les mêmes principes de base.

LE COMMISSAIRE :

1085

Les mêmes principes, c'est un peu ça.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

1090

C'est sûr que la restauration de l'habitat du caribou étant possible, on peut penser qu'il y a des compensations qui pourraient être associées à ce projet-là.

1095

Or, ce qu'il faut comprendre, c'est que quand on parle de kilomètre linéaire, il ne faut pas oublier que la dimension du chemin, par exemple, si on vient... t'sais, on le sait que la voirie forestière, dans le cadre d'un projet éolien, est relativement somme toute assez large.

1100

Il va falloir aussi comprendre une notion de superficie et non pas seulement un terme de kilomètre linéaire, parce qu'il y a des chemins forestiers pour lesquels le Ministère procède justement à leur fermeture, là on est plus dans le 6 à 10 mètres de largeur.

1105

Donc, il y a quand même des défis techniques pour venir fermer un chemin de grande envergure avec une surface de roulement qu'on appelle les classe A, c'est vraiment, je dirais, entre guillemets, des « autoroutes de chemins forestiers ». Donc, c'est sûr qu'il y a un défi technique ici.

1110

Est-ce que ce qui est proposé, t'sais, de un, il faudra faire l'étape éviter-minimiser, chose qu'on n'a pas vue encore. On voit que Boralex, il vient de le mentionner, hésite encore au nombre précis d'éoliennes qui sera sur le projet. Donc, on ne connaît pas encore la finalité du dossier.

1115

Et comme monsieur Alary le mentionnait : le projet de compensation, ils viennent de le déposer. Or, il n'a pas été du tout analysé par le Ministère. On en a pris connaissance en même temps que le BAPE. Alors, c'est de venir vraiment se positionner sur ça.

1120

Mais pour finir, je rappellerais qu'il y a une notion d'aménager de façon pérenne et fonctionnelle, quand même, l'habitat qui était perdu, puis de par les fonctions aussi qu'on aura perturbées.

LA PRÉSIDENTE :

1125 Merci, Madame Masson. Je reviens vers vous, Monsieur Fouquart. Merci de votre patience. On est allé ratisser un peu plus d'informations, je crois, qui vous intéressent. Je vous laisse l'opportunité de poser votre deuxième question.

M. JONATHAN FOUQUART :

1130 Dans le fond, ma deuxième question est un tout autre sujet. Mon point, c'était que considérant qu'actuellement, il y a un BAPE, qu'aujourd'hui et hier, on a appris que le Ministère était en cours d'établissement de directives, je voulais savoir quels étaient déjà les travaux qui avaient été faits jusqu'à maintenant sur le territoire pour ce projet-là.

1135 Quel est le calendrier prochain et est-ce qu'au fil des informations qu'on peut avoir pendant le BAPE, est-ce qu'un moratoire serait possible, en tout cas une pause sur le développement du projet, le temps qu'une décision soit prise? Voilà, c'était ça, ma question.

LA PRÉSIDENTE :

1140 On va adresser la question à monsieur Alary-Paquette par rapport aux travaux. S'il y a des travaux qui sont déjà réalisés sur le territoire en lien avec le projet, peut-être nous informer de cela.

1145 Puis dans un deuxième temps, y aller plus peut-être par rapport à l'échéancier que vous envisagez.

 Puis j'irais après ça du côté du ministère responsable de l'environnement pour peut-être voir aussi les échéanciers qui sont en lien avec la procédure d'évaluation environnementale puis qu'est-ce qui est prévu pour que vous ayez un portrait plus global de ce qui s'en vient.

1150 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

 C'est parfait. Donc, merci pour votre question. Je peux vous confirmer que la réalisation des

travaux de construction du projet sont assujettis d'abord à l'obtention du décret, ensuite à l'obtention de l'ensemble des autorisations ministérielles qui vont être requises pour la construction du projet.

1155

Donc, aucune activité de construction du projet n'a été réalisée jusqu'à maintenant. Tout ce qui est couvert par l'audience qui se tient depuis deux jours et puis qui va être couvert par l'étude d'impact, qui est couvert par les autorisations ministérielles, et cætera, tout ça, ça attend les autorisations.

1160

Maintenant, il y a certains travaux préparatoires qui ont été réalisés. Cette année, par exemple, il y a une campagne de relevés géotechniques a été réalisée à la presque totalité des positions d'éoliennes.

1165

C'est des relevés préparatoires qui sont essentiels à la conception des installations. Également, ça fournit des intrants qui sont essentiels aux manufacturiers de turbines d'éoliennes. Donc, c'est de la collecte d'information.

1170

Il y a eu un peu de déboisement, par exemple, qui a été réalisé pour être capable d'accéder au site de forage. Cela dit, c'est ça, c'est des travaux préparatoires et qui ont également été sujets à leur propre régime d'autorisation. Il y a certains de ces travaux-là qui étaient justement assujettis à des demandes... à des déclarations de conformité, en fait.

1175

Si je peux ajouter aussi, il y a le chemin d'accès principal du projet, qui est un chemin, en fait, qui est partagé avec le projet secteur sud, donc qui a été construit sous un autre régime d'autorisation, ça a été une autorisation ministérielle qui a été délivrée pour ce chemin-là. Le chemin d'accès principal est construit et est opérationnel maintenant.

1180

C'est ça. Ça fait que ça conclurait pour le premier volet. Pour ce qui est du deuxième volet, je passerais la parole à Rafael.

M. RAFAEL BOURRELLIS :

Peut-être, si vous le permettez, on remettrait à l'écran l'échéancier qu'on a présenté dans la

1185 présentation initiale. Je ne sais pas si vous étiez là hier, Monsieur Fouquart. On était passé très vite dessus, ceci dit.

1190 Donc, en effet, le processus d'évaluation environnemental, normalement, est prévu selon les derniers échéanciers qu'on a reçus du Ministère pour une recommandation au ministre au mois de juillet, ce qui nous amène à un décret quelques semaines plus tard. Puis ensuite, il y a le processus d'autorisation ministérielle dont Philippe parlait.

1195 Donc, si ça se déroulait comme ça, comme prévu, l'objectif serait de commencer les travaux à l'automne, par essentiellement du déboisement puis un peu d'excavation. Le gros des saisons de construction serait en 2026 et en 2027.

LA PRÉSIDENTE :

1200 Merci. Je vais aller du côté du ministère responsable de l'environnement, madame Pitre. Est-ce que, dans le fond, l'échéancier, par rapport à la procédure d'évaluation environnementale, correspond à peu près à ce qui est présenté par l'initiateur en termes de délais? Est-ce qu'on vise un décret gouvernemental à l'été prochain? L'été prochain étant 2025?

Mme KAROLANE PITRE :

1205 Donc, oui, ce qui a été présenté correspond sensiblement à notre échéancier aussi de notre côté, donc une recommandation fin juillet pour une décision gouvernementale plus vers la fin de l'été, début automne.

1210 **LA PRÉSIDENTE :**

1215 Très bien, merci. Puis peut-être juste vous rappeler, Monsieur Fouquart : en ce qui a trait à nos travaux, le mandat a commencé le 20 janvier, notre mandat, puis il a une durée de quatre mois. Puis le dépôt du rapport au ministre est prévu au plus tard le 20 mai, puis ça sera un rapport avec des avis, des constatations, notamment basés sur les préoccupations des citoyens et des citoyennes.

1220 Donc, comme, je ne peux pas aller dans la veine de « est-ce qu'on va proposer un moratoire ou quoi que ce soit », c'est prématuré à ce stade-ci, mais pour vous indiquer un peu notre échéancier en lien avec ça : c'est un dépôt le 20 mai 2025, puis le ministre aura 15 jours pour le rendre public.

M. JONATHAN FOUQUART :

1225 Bien, dans le fond, ça répond à ma question. C'était : si jamais il y avait des travaux pendant la période, cette période-là, est-ce qu'on peut... mais finalement, il n'y a pas de travaux, donc c'est bon.

LA PRÉSIDENTE :

1230 Ça marche? Merci beaucoup. Bonne soirée.

M. JONATHAN FOUQUART :

Merci.

1235 **M. DENIS CANTIN :**

Madame la Présidente? Denis Cantin, au Séminaire.

LA PRÉSIDENTE :

1240 Oui, Monsieur Cantin.

M. DENIS CANTIN :

1245 Juste un mot concernant ce que monsieur Alary-Paquette a dit concernant le déboisement du projet Charlevoix qu'on est en train de faire, qui est un déboisement, mais selon seulement des études géotechniques.

1250 Et le déboisement qui se fait actuellement sur le secteur sud, moi je veux juste préciser que dans le cadre... alors, le Séminaire a autorisé ça, mais dans le cadre du plan d'aménagement général que l'on a, les derniers chiffres que l'on a nous démontrent qu'on a, par exemple, une capacité annuelle de coupe de 200 000 mètres cubes, par exemple.

1255 Ce qui est décidé de faire, que le Séminaire accepte, c'est de prendre les coupes de bois qui sont générées par les coupes de bois sur les tests et sur la construction, puis on les déduit de nos coupes de bois normales.

1260 Alors, on s'assure de ne pas jamais dépasser notre limite théorique là-dessus. Je voulais simplement préciser que c'est autorisé, mais en fonction de nos capacités de coupe.

LA PRÉSIDENTE :

1265 Peut-être une question de précision par rapport à cet élément-là : bien que c'est déduit, le plan d'aménagement, on n'a pas eu le temps, évidemment, de le regarder, mais au-delà de ce qui est prévu en termes de déboisement dans la zone de projet, est-ce que le Séminaire de Québec pourrait prévoir également des activités de déboisement dans cette même zone de projet là?

Est-ce que c'est quelque chose qui est prévu dans votre plan d'aménagement?

1270 **M. DENIS CANTIN :**

Bien, chaque année, on a, sur le territoire, on détermine des zones de coupe en fonction de l'âge. Et il y a des coupes un petit peu partout sur le territoire.

1275 Alors, il pourrait arriver, puis encore là, je pourrais laisser monsieur Laliberté confirmer, mais il pourrait, oui, peut-être arriver qu'il y ait des coupes qui se font exactement au même endroit ou que peut-être certains tests géotechniques ont été faits ou certains tests, certaines coupes où est la construction, mais je vous dirais que ce n'est pas nécessairement le cas.

1280 C'est vraiment des zones typiquement pour le cadre des travaux et tout simplement qu'on

retire de nos autres champs de coupe ailleurs.

LE COMMISSAIRE :

1285 Oui, j'en profiterais pour vous poser une petite question. Par exemple, je reviens, admettons, avec l'aire de répartition du caribou.

1290 Par exemple, si, par des mesures d'évitement, par exemple, on réussit à optimiser le projet puis qu'il y aurait finalement des éoliennes qui ne se retrouveraient pas dans cette aire de répartition là, est-ce qu'il y aurait quand même des possibilités qu'il y ait des coupes forestières qui pourraient avoir lieu là, ça, par vos activités, dans le fond?

M. DENIS CANTIN :

1295 Bien, je vais dirais, théoriquement, oui.

LE COMMISSAIRE :

Hum, hum.

1300

M. DENIS CANTIN :

1305 Théoriquement oui, parce qu'on prévoit continuer notre coupe de bois comme on fait normalement. Sinon, je veux dire, il y a quand même une zone assez importante pour nous qui nous priverait d'une ressource. Alors, c'est la réponse que je peux vous faire aujourd'hui.

LE COMMISSAIRE :

D'accord, merci.

1310

LA PRÉSIDENTE :

1315 Merci.

Mme ANNIE SIMARD

1320

LA PRÉSIDENTE :

Donc, je vais appeler la prochaine intervenante à venir se présenter à l'avant, madame Annie Simard. Bonjour, Madame Simard.

1325

Mme ANNIE SIMARD :

Bonsoir, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire.

1330

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, oui, excusez-moi.

1335

Mme ANNIE SIMARD :

Donc, Annie Simard, je suis de la Chambre du commerce de Charlevoix. En fait, je suis ici ce soir pour poser quelques questions concernant le volet Charlevoix, bien évidemment, du parc éolien Les Neiges.

1340

Mais ma première question serait peut-être, comme on est le troisième, en fait, du parc éolien de plus étendu, je dirais, avec le secteur sud, mais aussi avec Saint-Tite, celui de Saint-Tite-des-Caps, je ne sais pas son nom à part que c'est celui de Saint-Tite-des-Caps, mais j'aimerais ça savoir premièrement quel a été le plan d'harmonisation de ces trois lieux-là qui a été mis en place ou pas, et j'aimerais savoir aussi la plus-value dans le projet du développement de celui de Charlevoix.

1345 **LA PRÉSIDENTE :**

Quand vous parlez de plan d'harmonisation, juste pour être certaine d'avoir la réponse à la question...

1350 **Mme ANNIE SIMARD :**

Bien, en fait, pour être certaine que ça soit fait, t'sais, pas un au détriment de l'autre ou...

1355 **LA PRÉSIDENTE :**

La vision?

Mme ANNIE SIMARD :

1360 Qu'il y ait une vision, effectivement, globale des trois parcs.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci. Monsieur Alary-Paquette?

1365

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

1370 Peut-être juste, si c'est possible d'avoir quelques précisions sur le type... j'ai noté les deux volets, harmonisation et plus-value, mais si c'est possible d'avoir des précisions sur le type d'harmonisation, par exemple, à laquelle vous faites référence?

Mme ANNIE SIMARD :

Bien...

1375

LA PRÉSIDENTE :

1380 En fait, je comprends de madame Simard que c'est... il y a-tu une vision qui a été établie à la base pour le développement de ces projets-là...

Mme ANNIE SIMARD :

1385 Une vision globale.

LA PRÉSIDENTE :

... ou c'est un peu un développement à la pièce, disons, par projet.

1390 **Mme ANNIE SIMARD :**

Effectivement. Puis le deuxième volet, peut-être pour préciser : bien, c'est quoi l'impact que ça amène de plus, la plus-value au niveau énergétique, mais t'sais, au niveau aussi... on est-tu vraiment obligé de faire ça? Il y a-tu vraiment une plus-value à avoir côté Charlevoix? Voilà.

1395

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Parfait. Donc, monsieur Bourrellis va être en mesure de répondre.

1400 **M. RAFAEL BOURRELLIS :**

Donc, pour répondre peut-être à votre première question sur l'harmonisation, donc en effet, en 2021, quand on a relancé le développement de la seigneurie de Beaupré, c'était parce qu'on anticipait les besoins énergétiques à venir d'Hydro-Québec. Puis vous vous rappelez qu'initialement, on avait tout de suite annoncé trois phases de développement.

1405

Donc, en effet, ils ont été réfléchis ensemble dans une optique de faire un grand projet qui permettait d'optimiser les coûts au bénéfice du consommateur québécois ultimement puis de faire

1410 une différence rapidement sur les besoins énergétiques d'Hydro-Québec.

1415 Ceci dit, ça demeure trois projets distincts. Est-ce que ces trois phases de projet touchent trois communautés différentes, trois MRC, la MRC Charlevoix, MRC de Côte-de-Beaupré, la MRC de Jacques-Cartier, qui ont chacune leurs propres enjeux? Et donc, on voulait s'assurer de pouvoir adresser chacun des enjeux individuellement.

1420 Mais oui, initialement, ça fait partie d'un ensemble de projets qui avait pour objectif de contribuer aux besoins de décarbonation du Québec. Je ne sais pas si ça répond...

LA PRÉSIDENTE :

1425 Ça répond à votre première question?

Mme ANNIE SIMARD :

1430 Oui, ça répond à ma première question.

M. RAFAEL BOURRELLIS :

1435 Puis...

Mme ANNIE SIMARD :

1440 Allez-y.

M. RAFAEL BOURRELLIS :

Bien, pour le deuxième volet de plus-value, il y a essentiellement deux impacts positifs. Si vous vous rappelez, dans la présentation initiale, les impacts du projet, il y avait deux impacts positifs, les ronds bleus.

Le premier, c'est les retombées économiques dont on a parlé un petit peu plus tôt, que ce soit sous forme d'emplois locaux pour le Québec, de contrats de construction, des redevances, peut-être une participation communautaire dedans, les emplois à long terme pour l'opération, et cætera.

1445 Sur ce volet-là, évidemment, on a toujours avec fierté développé des outils avec le milieu pour essayer de maximiser les retombées locales.

1450 Juste pour donner un exemple, la phase sud, donc la phase 1, le secteur sud, qui est un an en avance sur le secteur Charlevoix, récemment, on a fait des activités de maillage avec les entrepreneurs locaux de la Côte-de-Beaupré, puis avec certaines communautés des Premières Nations; on a eu un grand succès.

1455 Il y a eu, de mémoire, 93 entreprises locales qui sont venues rencontrer l'entrepreneur général. Donc, c'est le genre d'outil qu'on essaie de mettre en place avec le milieu.

Puis, bon, en fait, on s'est déjà rencontré quelques fois pour commencer à initier ce processus-là en amont, pour le processus de Charlevoix qui arrive un an plus tard ça. Ça fait que ça, c'est la première plus-value.

1460 La deuxième plus-value, évidemment, c'est la raison d'être du projet, qui est de générer une énergie renouvelable qui permettra de contribuer à la décarbonation du Québec. Puis comme Hydro-Québec le mentionnait, aujourd'hui, l'éolien, c'est une des formes les plus concurrentielles, les plus vertes, les plus rapides, donc peut permettre de servir les besoins dès 2027, les besoins d'Hydro-Québec. Donc, c'est évidemment le deuxième grand volet de la plus-value de ce projet-là.

1465

LA PRÉSIDENTE :

Madame Simard, votre deuxième question?

1470

Mme ANNIE SIMARD :

Ma deuxième question, merci beaucoup pour votre réponse, mais ma deuxième question

concerne plus spécifiquement... cet après-midi, il a été question d'activité de maillage, de recrutement de main-d'œuvre charlevoisienne, dans le secteur, en fait, qui est desservi.

1475

Ma grosse préoccupation, c'est : comme on est le troisième ou, en tout cas, le deuxième volet, quels sont les apprentissages, les activités que vous avez faits concernant le maillage avec les entreprises de la région pour solliciter leur participation, et aussi du côté de la formation, pour s'assurer que la main-d'œuvre provienne entre autres de Charlevoix pour la suite? Voilà.

1480

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. La question m'apparaît claire.

1485

Mme ANNIE SIMARD :

Qu'est-ce que vous comptez faire si... excusez-moi, j'avais oublié un petit bout.

LA PRÉSIDENTE :

1490

Oui, allez-y.

Mme ANNIE SIMARD :

1495

Qu'est-ce que vous comptez faire pour la phase de Charlevoix?

LA PRÉSIDENTE :

1500

Puis je me permets d'ajouter aussi peut-être une couche à votre question, Madame Simard. On a lu à travers la documentation que, bon, pour le projet sud, le projet de Charlevoix, s'il était autorisé et advenant la possibilité aussi que le secteur ouest se développe et soit autorisé, il pourra y avoir également une superposition dans la période des travaux.

Donc, si on a besoin de 500 personnes pour travailler sur Charlevoix, 500 personnes pour

1505 travailler sur le secteur sud et la même chose pour le secteur ouest, il y a comme une complexité qui peut être possible dans le maillage, dans la disponibilité de la main-d'œuvre.

Donc, j'aimerais ça vous entendre également sur ce volet-là, de comment vous planifiez tout ça pour répondre aux besoins.

1510

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Monsieur Bourrellis va répondre, puis monsieur Jaimes pourra peut-être compléter.

1515

LA PRÉSIDENTE :

Chicanez-vous pas pour...

LE COMMISSAIRE :

1520

Tout le monde veut répondre, hein?

M. RAFAEL BOURRELLIS :

1525

En fait, c'est intéressant quand vous dites que vous êtes la troisième phase, parce qu'en effet, il y a eu une phase 1 il y a maintenant plus de 10 ans, les parcs éoliens de la seigneurie de Beaupré 2, 3, 4, et le projet communautaire, Côte-de-Beaupré.

1530

Et en termes de retombées économiques, il y a eu beaucoup d'apprentissage, puis ça a été un grand succès, en tout cas de notre avis puis je pense de l'avis du milieu de la Côte-de-Beaupré. Il y a eu, pendant la construction des parcs précédents, 35 millions de retombées directes dans la MRC de Côte-de-Beaupré, et environ 300 millions pour la région de la Capitale-Nationale.

1535

Donc, on a beaucoup appris de ça, puis c'est sûr que notre intention est de réitérer des mécanismes similaires.

1540 Et l'autre grand avantage, c'est qu'il y a une expertise qui s'est développée. C'est sûr ça fait 10 ans, mais il y a des entreprises à l'époque qui ont été créées puis qui ont grandi grâce à cette première phase-là et qui vont pouvoir être mises à contribution sur la phase 2, le secteur sud, et la phase 3 de Charlevoix.

Pour répondre peut-être à votre question : vous avez raison, il y a un chevauchement entre les deux phases. Donc, c'est sûr que ça va être un défi.

1545 Peut-être un rappel : dans les parcs précédents qu'on a construits, il y a eu un pic de 1 500 travailleurs. Là, aujourd'hui, on parle de pics de 500 pour chacun des projets, donc il pourrait y avoir plus que 500 quand les deux vont se chevaucher, mais c'est de moindre ampleur que ce qui avait été fait à l'époque.

1550 Maintenant, c'est sûr que ce pic-là, il ne coïncidera pas forcément non plus en même temps. Puis le décalage présente aussi un avantage, dans le sens que d'avoir un gros pic de construction pour un projet, c'est le fun, mais deux ans après, c'est fini. Donc là, d'avoir trois phases, ça va permettre une continuité, puis justement, les entreprises locales vont pouvoir planifier à plus long terme.

1555 Parenthèse : le secteur ouest est prévu pour une mise en service à la fin 2028, donc ça vient comme étaler les opportunités. Les entreprises vont voir venir une opportunité à plus long terme, vont pouvoir investir comme la formation, et cætera. Notre intention est de publiciser nos besoins, c'est l'objectif de l'activité de maillage qu'on a faite il y a quelques mois.

1560 Et on en avait parlé aussi, il y a peut-être un travail à faire de mettre les organismes économiques de Côte-de-Beaupré et de Charlevoix en collaboration, en concertation, pour peut-être, plutôt qu'essayer de maximiser les retombées de la phase sud dans Côte-de-Beaupré puis les retombées de Charlevoix à Charlevoix, de peut-être travailler de concert pour justement avoir une vision plus globale qui va s'étirer sur un chantier de plus d'années puis qui va permettre de répartir les retombées à travers les deux MRC.

1565 Puis je passerais peut-être, si tu as quelque chose à rajouter, Jean-François? Non, rien à

ajouter.

1570

LA PRÉSIDENTE :

La réponse était complète.

1575

M. RAFAEL BOURRELLIS :

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

1580

Très bien, merci. Merci, Madame Simard.

LE COMMISSAIRE :

1585

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous souhaite une belle soirée.

1590

Mme MONICA MEYERHANS

1595

LA PRÉSIDENTE :

Donc, je vais appeler madame Monica Meyerhans. Par la suite, je vais donner la parole à madame Kervran, du ministère de la Santé et des Services sociaux, pour qu'elle puisse faire la présentation qui avait été demandée concernant les nuisances possibles sur la santé humaine liées à la présence d'éoliennes.

1600

Puis suite à cette présentation-là, nous pourrions prendre une pause. Alors, voilà le programme. Bonsoir.

Mme MONICA MEYERHANS :

1605

Bonsoir. Pour vous mettre en contexte pour ma question, lors de l'étude du projet éolien des seigneuries, phases 2 et 3, qui a été mentionnée voilà vraiment pas longtemps, dans les documents des avis d'experts, PR6, il est écrit, à la section 3.1 : « *De l'avis du Ministère, les initiateurs du projet devraient exclure l'installation d'éoliennes dans les aires de mise bas et les aires de rut du caribou.* »

1610

Considérant que les promoteurs, dont Boralex et Énergir font partie, ont quand même fait construire des éoliennes dans ces aires, je me demandais s'il y avait un suivi d'impact qui avait été fait suite à la construction des éoliennes, puis s'il y avait eu des mesures compensatoires, à l'époque.

1615

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. On va demander la question, on va y aller directement avec le secteur faune, madame Andréanne Masson. La question m'apparaissait claire.

1620

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Je prenais une petite minute pour remettre mes idées en place. À ma connaissance, il n'y a pas eu de projet de compensation en lien avec l'habitat du caribou pour ces parcs-là. La vérification devra être faite, par contre. Je vais vous revenir avec une position plus ferme par écrit. Plus ferme, non, mais plus assurée et certaine.

1625

LA PRÉSIDENTE :

Vérification faite.

1630

Mme ANDRÉANNE MASSON :

1635 Oui, voilà. Et il y avait un deuxième volet à la question?

Mme MONICA MEYERHANS :

1640 Je me demandais s'il y avait eu un suivi des impacts aussi qui avait été fait.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

1645 Il n'y a pas eu de suivi des impacts directs entre l'occupation, dans le fond, de l'habitat des caribous suite à la mise en place des éoliennes. Cependant, la harde de Charlevoix est une population de caribous très bien étudiée, très bien suivie, mais le lien entre la mise en place des parcs éoliens dont vous faites mention, ceux qui sont déjà en place sur les terres du Séminaire et le caribou, n'a pas été réalisé.

LA PRÉSIDENTE :

1650 Très bien, merci. Votre deuxième question?

Mme MONICA MEYERHANS :

1655 Oui, je pense que ma deuxième question, elle avait été répondue un peu plus tôt. Je vais laisser ma place au prochain. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1660 Très bien, merci. Bonne soirée. On va aller du côté de madame Kervran, tel que je l'ai annoncé, pour la présentation. Bonsoir.

1665 **Mme GWENDALINE KERVRAN :**

1670 Bonsoir, Madame la Présidente. Merci beaucoup. Je sais que les questions qui sont posées, surtout aujourd'hui, concernent un peu moins le volet de la santé, mais néanmoins, je crois que ma présentation pourra donner un certain éclairage par rapport aux différents effets sociosanitaires en lien avec les éoliennes.

1675 Donc, je vais vous partager ma présentation. Voilà. Donc, on m'a demandé de vous présenter les nuisances et les effets potentiels à la santé associés au parc éolien. Cette présentation a été développée à partir de la revue de littérature *Éoliennes et la santé publique : mise à jour 2023*, et développée par l'INSPQ.

1680 Il existe différents effets à la santé analysés en lien avec les éoliennes, et cela en fonction des différentes phases d'un projet de parc éolien. Donc, ça commence par les phases de planification jusqu'à celle de démantèlement.

Nous ferons un survol de ces différents effets à la santé, et on va regarder comment ils peuvent affecter la qualité de vie.

1685 Tout d'abord, il existe différents effets sociosanitaires qui peuvent survenir lors des phases de planification et d'exploitation des parcs éoliens, notamment sur le tissu social, alors que des divisions... d'abord, c'est ça, lorsque des divisions et des controverses au sein des collectivités peuvent émerger en raison du manque d'information et de participation de la population ainsi que d'une perception d'injustice dans les impacts et les bénéfices sur l'environnement, la santé et l'économie.

1690 De plus, il y a également des impacts sur l'identité culturelle, lorsque, par exemple, l'environnement naturel est changé pour un milieu à caractère industriel ou urbain.

1695 Ensuite, on retrouve des effets sur la sphère économique de la communauté. Par exemple, lors de la phase de construction, il est possible d'observer un essor des activités commerciales dans le milieu d'accueil ainsi qu'une augmentation des emplois. Cependant, on sait que les emplois qui

sont liés à la construction vont tendre à disparaître une fois que la phase d'exploitation sera enclenchée.

1700 De plus, il y a plusieurs manifestations psychologiques qui sont possibles auprès des personnes qui sont exposées aux impacts des parcs éoliens. Ils peuvent, par exemple, subir du stress, des inquiétudes, des sentiments d'injustice ou encore d'impuissance.

1705 Et les causes de ces effets peuvent être multiples, comme par exemple le manque d'information, le manque de transparence, les manques de considération des savoirs locaux. Ça peut être également les nuisances vécues et les pertes de la qualité de vie.

1710 Ainsi, différents facteurs peuvent faire varier l'acceptation sociale d'un projet de parc éolien au sein d'une communauté. Celle-ci peut varier selon le contexte historique, culturel, sociopolitique ou encore socioéconomique.

On sait, par exemple, que les projets communautaires seraient davantage liés à une bonne acceptation sociale, puisque les retombées et les bénéfices socioéconomiques seraient plus directs pour les collectivités d'accueil, en plus d'offrir davantage d'occasions de participation citoyenne.

1715 C'est donc important dans le processus d'identifier les facteurs d'acceptation sociale afin de mieux comprendre les impacts sociaux du projet et comprendre pourquoi certaines personnes s'y opposent et vivent des situations de stress.

1720 Parmi les principaux facteurs qui peuvent moduler l'acceptation sociale, on parle de l'attachement identitaire, on parle du paysage, les valeurs en lien avec la préservation des écosystèmes et aussi le niveau de participation citoyenne dans le processus d'implantation et dans la gouvernance du parc éolien. Bref, il y en a plusieurs autres.

1725 En contrepartie, l'acceptabilité sociale, lui, c'est le processus d'évaluation d'un projet qui met en interaction une pluralité d'acteurs et dont le résultat découle d'un jugement qui est collectif. À ce moment-ci, il peut être positif, il peut être négatif, il est évolutif et il n'est pas immuable. Donc, c'est quelque chose qui ne se mesure pas, mais qui se décrit.

1730 Et pour arriver à l'acceptabilité sociale d'un projet, il faut une communication régulière, surtout bidirectionnelle. Il faut faire appel aussi à l'intelligence collective, et il faut aussi tenir compte du contexte particulier de la communauté.

1735 Donc, plusieurs facteurs modulent de manière positive ou négative l'acceptation sociale, et notamment le paysage semble être une préoccupation très importante au sein des collectivités.

Les impacts sur la qualité du paysage seraient tributaires de la signification du paysage pour les populations locales et du contexte socioculturel propre au territoire d'accueil. On ne peut donc pas comparer un territoire avec un autre.

1740 Les attitudes et les prises de position seraient notamment influencées par les perceptions subjectives, personnelles ou encore collectives des éoliennes ou du paysage, basées sur les connaissances et les valeurs locales. Et les points de vue du public n'étant pas homogènes, cette variété devrait être reconnue et prise en compte dans le processus de planification.

1745 Au niveau des autres impacts sur la santé des éoliennes, on retrouve évidemment les impacts du bruit. Donc, l'OMS recommande de ne pas dépasser un niveau sonore de 45 décibels Lden, mesuré à l'extérieur. Ce niveau permettrait de limiter à moins de 10 % la proportion des personnes fortement dérangées par le bruit des éoliennes à leur lieu de résidence.

1750 Malgré le respect de cette valeur guide, le bruit des éoliennes pourrait tout de même être audible et être une source de dérangement pour une partie de la population. On sait toutefois que le niveau de bruit des éoliennes ne serait pas le seul facteur de dérangement et que plusieurs autres facteurs non acoustiques peuvent aussi influencer celui-ci.

1755 Par exemple, on peut avoir une sensibilité au bruit, des attitudes à l'égard des éoliennes. Avoir un impact visuel aussi sur les éoliennes peut influencer le dérangement. Ou encore, avoir la réception d'un bénéfice financier direct peut aussi influencer comment on peut percevoir le bruit.

1760 Sinon, concernant l'association entre l'exposition du bruit des éoliennes et les perturbations du sommeil, les effets cardiovasculaires ou encore les issues défavorables à la grossesse, jusqu'à

maintenant, les preuves sont encore assez limitées.

1765 Il y a d'autres effets à la santé qui ont été évalués dans la revue de littérature. Je ne pourrai pas revenir sur toutes celles-là, mais je vais les nommer. Il y a les ombres mouvantes avec leurs effets stroboscopiques, on retrouve également les champs électromagnétiques, les effets à la santé liés aux enjeux de qualité et de quantité d'eau potable ou encore la santé des travailleurs et des travailleuses.

1770 Donc, cependant, parmi tous les impacts, la nuisance et le dérangement, c'est ce qui est apparu le plus dominant dans les effets potentiels à la santé associés au parc éolien. Et les principales sources qui sont identifiées sont le bruit, les ombres mouvantes, l'impact visuel ou encore les lumières clignotantes.

1775 La nuisance peut avoir des effets sur différents aspects de la qualité de vie, des effets qui sont psychologiques et sociaux, dont la perte de jouissance de son milieu vie liée aux perturbations du sommeil, du stress et des changements dans les habitudes de vie.

1780 Par exemple, les personnes, en fait, qui se retrouvent avec des nuisances de type poussière ou bruit pourraient choisir de ne pas sortir dehors, même, ou de ne pas aller à l'extérieur ou fermer les fenêtres en été, même si on est dans une période de canicule. Elles pourraient être aussi obligées de dépoussiérer davantage leur mobilier de jardin ou encore de modifier leurs déplacements.

1785 Dans des projets de développement éolien, il est de mise de considérer, donc, les nuisances dans les phases de construction, dans les phases d'exploitation, mais également dans la phase de démantèlement, selon la nature du projet.

1790 Afin d'éviter ou d'atténuer les effets négatifs et de bonifier les effets positifs, on va recommander de planifier l'arrivée de l'industrie avec les différentes parties prenantes, notamment en déterminant une distance qui est acceptable en concertation avec le milieu d'accueil, qui tient compte des particularités locales qui sont propres à chaque milieu.

LA PRÉSIDENTE :

1795 Madame Kervran, je vous inviterais... ah, bien, je pense que, de toute façon, on arrivait probablement à la fin de votre présentation.

Mme GWENDALINE KERVRAN :

1800 Tout à fait. Exactement. Alors, évidemment, comme la présentation, c'est un peu un résumé des études de... en fait, c'est un résumé, en fait, de la revue de littérature, pour en savoir plus, je vous invite et je vous réfère auprès de la publication qui est indiquée ici.

1805 Et également, lors des audiences, on a pu voir quelques images sur le bruit qui ont été présentées par le ministère de l'Environnement un peu plus tôt cet après-midi, et donc je vous ai inscrit la page Web pour aller chercher ces informations supplémentaires sur le bruit des éoliennes. Je vous remercie de votre attention.

LA PRÉSIDENTE :

1810 Je vous remercie pour votre présentation, puis juste pour peut-être compléter l'intervention, là je comprends qu'on a eu un portrait plus général par rapport à la filière éolienne de façon générale, mais par rapport au projet qui est présentement à l'étude, est-ce que vous avez des considérations particulières à nous partager?

1815

Mme GWENDALINE KERVRAN :

1820 En fait, bien, étant donné que les maisons, les résidences sont éloignées, on parle de 3,5 kilomètres et plus, et que les gens sont exposés, donc les gens qui ont des chalets sur le territoire sont exposés de façon non chronique, donc c'est vraiment ponctuel, les enjeux de santé sont plutôt limités.

Et là où on était préoccupé, c'est beaucoup pour la phase de construction et de démantèlement, en lien avec la problématique de nuisance. C'est quelque chose qu'on a vécu lors

1825 des anciens... en fait, lors du développement éolien de la seigneurie de Beaupré 2, 3 et 4, où on a vécu des impacts cumulatifs occasionnés par le transport routier sur des chemins de terre et qui ont occasionné des enjeux au niveau de la qualité de l'air et au niveau du bruit.

1830 Cet après-midi, on questionnait si les suivis environnementaux avaient démontré, en fait, certains impacts, eh bien, lors... je pense que c'était en 2013, je crois, les suivis environnementaux ont permis de démontrer que le bruit routier occasionnait des dépassements de la norme du ministère de l'Environnement.

1835 Et nous, à la Santé publique, on a été mis au fait, et suite à cette problématique, il y a eu la mise en place de plusieurs mesures de mitigation, et avec le promoteur du projet. Notamment, il y a eu la création d'un comité d'harmonisation, les horaires qui ont été changés au niveau de l'ouverture du chantier.

1840 Donc, les camions qui passaient de nuit puis qui arrivaient, peu importe, à toutes les heures de la nuit, tout ça, maintenant ils avaient un horaire régulier. Il y a eu un suivi environnemental qui s'est fait de façon plus serrée.

1845 Et également, la recommandation que nous avons faite a été prise en compte pour les présents parcs éoliens : celui de mettre en place une voie de contournement, et donc éviter ainsi que les transports routiers passent à côté de résidences isolées et occasionnent des problématiques de nuisance.

1850 Donc, actuellement, dans le parc éolien actuel Des Neiges au niveau de Charlevoix, pour ce qui est des enjeux santé, il n'est pas très préoccupant d'un point de vue de la santé publique. Je vous dirais que la notion de paysage, les impacts que ceci peut occasionner pour les personnes qui... t'sais, c'est vraiment plus, c'est très subjectif, on le sait très, très bien, mais ça, ça peut être l'enjeu majeur qui affecte le projet habituel.

LA PRÉSIDENTE :

1855 Très bien, merci beaucoup, Madame Kervran.

Mme GWENDALINE KERVRAN :

Ça fait plaisir.

1860

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on va procéder à une pause de 15 minutes, puis on continue nos travaux au retour.

1865

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE**

M. ÉTIENNE GOVARE

1870

LA PRÉSIDENTE :

Avant d'appeler le premier intervenant à la table à l'avant, je veux vous préciser que ce soir sera la dernière séance de la première partie de l'audience publique. Donc, la commission elle termine ses travaux ce soir en ce qui concerne la première partie.

1875

Donc, je vais appeler monsieur Étienne Govare à la table à l'avant. Bonsoir.

M. ÉTIENNE GOVARE :

1880

Bonsoir. Bon, vous vous doutez un petit peu des sujets que je vais aborder, mais ça, ce n'est pas grave. O.K. Si on pouvait afficher la vue 3A, s'il vous plaît. Excellent. Merci. Je vous remercie bien. En fait, c'est une question qui est plus pour la MRC, mais je vous l'adresse, O.K.?

1885

Il y a, dans les études d'impact qui sont présentées par le promoteur, une carte intéressante où sont indiquées... je vais exactement dire : la MRC a défini des zones compatibles pour le développement éolien. Alors, je vais essayer de ne pas viser les yeux, hein, parce que...

1890

Alors, en fait, la zone qu'avait définie la MRC, c'est celle-ci, en rose pâle, O.K.? Donc, hein, elle fait le tour comme ça, ici. Et ma question, c'est que quand on regarde cette limite-là, il y a huit éoliennes qui sont en dehors. Et comme par hasard, ces huit éoliennes-là, elles sont ici dans le bassin du nord-ouest, qui est le bassin à plus de crues torrentielles.

1895

Alors, moi, ma question je demande, c'est : pourquoi est-ce qu'on accepte d'augmenter ce risque, et en plus, on a fait un règlement au niveau de le MRC pour dire que, O.K., il n'y a pas d'éoliennes en dehors de cette zone-là?

1900

Alors, je me doute qu'il y a eu un amendement qui a dû être fait avec la MRC, il est peut-être confidentiel, O.K., d'accord, mais...

LA PRÉSIDENTE :

On va commencer par poser la question, puis on...

1905

M. ÉTIENNE GOVARE :

Comment?

1910

LA PRÉSIDENTE :

On va commencer par poser votre question à la MRC avant de supposer de la réponse.

1915

M. ÉTIENNE GOVARE :

Oui. D'accord. O.K., excellent.

1920

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça vous va?

M. ÉTIENNE GOVARE :

Allez-y, c'est bon.

1925 **LA PRÉSIDENTE :**

Excellent. Donc, je vais aller voir monsieur Chaîné par rapport à la carte présentée par monsieur Govare. On avait également compris qu'il y avait une zone qui était identifiée comme compatible au niveau du schéma d'aménagement, puis également une zone intermédiaire puis une zone non compatible.

1930

Donc, peut-être faire un peu un portrait de ces trois différentes zones-là, qu'est-ce que ça implique, puis peut-être comment aussi elles ont été définies, pour le bénéfice de tous.

1935 **M. STÉPHANE CHAÎNÉ :**

Comment des zones ont été définies, ça, ça remonte à assez longtemps. C'est lorsqu'Hydro-Québec a lancé son deuxième appel d'offres en 2005. La première réaction de la MRC, parce qu'on sait que notre territoire peut être sensible à l'implantation d'équipements importants, donc la MRC a commencé par une résolution du contrôle intérimaire, donc un gel complet sur le territoire en 2005.

1940

Entre 2005 et 2017, la MRC a formé un comité de consultation, on a fait des analyses, on a consulté aussi. Des analyses cartographiques ont permis de compiler les différentes caractéristiques du territoire, les différents niveaux de sensibilité, ce qu'on appelle aussi les « paysages », les « aires visibles », les « aires non visibles ».

1945

Donc, on a cumulé de façon cartographique un ensemble d'informations. Ça nous a permis d'identifier des zones qui avaient moins de contraintes puis des zones qui avaient plus de contraintes. Donc, à partir de cette analyse cartographique là, nous avons produit notre règlement de contrôle intérimaire avec la cartographie que vous connaissez.

1950

Cette cartographie-là, comme vous avez mentionné, il y a trois types de zones :

1955 • Une zone non compatible, qui correspond à peut-être à 60-70 % du territoire, surtout les portions municipalisées habitées du territoire comme tel.

• On a identifié des zones compatibles, donc compatibles dans le sens le plus direct... des zones suffisamment éloignées pour, selon nous, selon la MRC, qu'il y a peu ou moins d'enjeux que d'autres, qu'ailleurs, comme telles.

1960 • Puis souvent, entre les deux, on a identifié un troisième type de zone qu'on appelle « zone intermédiaire », dans laquelle le jugement sur le niveau de recevabilité ou d'acceptabilité des éoliennes est plus incertain.

1965 Donc, c'est là qu'on demandait aux municipalités locales, pour les zones intermédiaires, d'adopter des outils réglementaires qu'on appelle des « règlements discrétionnaires », qui permettent une analyse additionnelle qui implique des consultations publiques, qui implique une analyse par des comités consultatifs d'urbanisme, qu'on appelle, qui, eux, font une recommandation au conseil des municipalités.

1970 Et là, le conseil, suite à tout ce qu'il reçoit comme information de son comité et puis de la population, décide s'il accepte ou pas les éoliennes. Et la Municipalité a aussi le pouvoir d'imposer des conditions au promoteur pour l'implantation d'éoliennes dans la zone intermédiaire comme telle.

1975 Donc, ça, c'est un peu l'historique comme tel. Puis j'oublie peut-être la question : il y a une zone intermédiaire. Donc, c'est pour ça. Des trois éoliennes que vous mentionnez à l'extérieur de la zone de compatibilité, elles se retrouvent dans une zone intermédiaire.

LA PRÉSIDENTE :

1980 Bien, peut-être juste pour faire une petite parenthèse, pour être sûre d'avoir la bonne donnée : ma lecture du dossier, c'est qu'il y en avait sept, éoliennes, dans la zone intermédiaire. Est-ce que c'est bien ça, Monsieur Alary-Paquette?

1985 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

Oui, je confirme, et puis on pourrait les afficher à l'écran, si vous le souhaitez.

1990 **LA PRÉSIDENTE :**

Si vous le voulez, on pourra les afficher à l'écran.

M. STÉPHANE CHAÎNÉ :

1995 Puis je pense que ça pourrait être intéressant si, oui, monsieur Gagnon, de la Ville de Baie-Saint-Paul, poursuit sur l'analyse qui a été faite pour les éoliennes situées dans la zone intermédiaire.

LA PRÉSIDENTE :

2000 Oui, très bien, merci, je m'en allais vers monsieur Gagnon. Donc, Monsieur Gagnon, peut-être nous expliquer.

2005 Vous l'avez abordé brièvement hier, le fait qu'il y avait eu des autorisations dans la zone intermédiaire, mais peut-être nous donner plus de détails sur... bien, je sais que la résolution aussi a été déposée dans notre documentation, qui est déjà disponible, mais comment elles ont été autorisées, quels critères ont été analysés, est-ce qu'il y a des mesures rattachées à l'implantation éventuelle de ces éoliennes-là dans cette zone intermédiaire?

M. GILLES GAGNON :

2010 Merci, Madame la Commissaire. Gilles Gagnon, Ville de Baie-Saint-Paul. Effectivement, si vous me permettez une parenthèse, puis il y a peut-être une ambiguïté, Monsieur Govare, juste pour vous éclaircir.

2015 Si on parle d'entente de confidentialité, parfois, dans des promoteurs, admettons, je vous dirais, on va séparer deux mondes, les politiciens peuvent rencontrer un promoteur privé pour voir

s'il y a des partenariats possibles qui peuvent se faire, il va y avoir des ententes de confidentialité là-dessus.

2020 Au niveau de la réglementation d'urbanisme, il n'y a pas de confidentialité là-dessus. Donc, vous dites que peut-être que c'est secret ou quelque chose comme ça, chacune des modifications et des transformations règlementaires sont adoptées normalement sous trois projets.

2025 Donc, chacune des modifications qui a eu lieu, qui touchait les éoliennes, ont eu consultation publique et ouverture de registre pour un référendum, dans le fond. Donc, chaque fois qu'il y a eu des modifications ou des transformations sur les impacts, sur la gestion des éoliennes, ça a toujours été fait de façon publique. C'est une obligation. Ça, c'est le fonctionnaire en moi qui parle, dans le fond.

2030 Donc, effectivement, nous, on reproduit, par conformité, par concordance, d'une certaine façon, on reproduit ce que le schéma d'aménagement fait. Donc, ces études-là sont traduites dans nos zonages à nous. Donc, les sept éoliennes qui se trouvent en zone intermédiaire sont des éoliennes qui sont soumises à un plan d'intégration et d'implantation architectural, dans le fond.

2035 Donc, admettons qu'on prend les autres éoliennes qui sont dans une zone automatiquement autorisée, ont des dispositions au niveau du règlement de zonage. C'est comme si vous faites, on va donner l'exemple, un cabanon : si vous êtes dans une zone où il n'y a pas de PIIA, vous allez voir, il va y avoir des critères, grosseur, dimensions, marges, vous êtes correct, oui, non, on vous donne le permis.

2040 Si vous êtes dans une zone de PIIA, il va y avoir ces mêmes critères-là – hauteur, marges, tout ça –, mais vous allez avoir des critères supplémentaires qui sont, d'une certaine façon, qualitatifs plutôt que quantitatifs. Et là, probablement, on va vous dire, je prends l'exemple du cabanon encore, « est-ce que vous avez respecté la trame architecturale autour? Les couleurs sont-elles bonnes? »

2045 Et là, ce n'est pas géré par l'inspecteur municipal lui-même, parce que c'est discrétionnaire, et le conseil municipal ne peut pas déléguer un pouvoir discrétionnaire de cette façon-là, donc c'est un comité consultatif d'urbanisme qui est constitué de plusieurs citoyens et spécialistes : il y a des

2050 architectes, il peut y avoir... la constitution d'un comité d'urbanisme peut être modifiée ou variable dans le temps.

2055 Donc, dans le fond, c'est eux qui prennent, reçoivent le projet, analysent le projet selon des critères qualitatifs, font une recommandation au conseil, qui accepte après ça ou refuse ou accepte avec condition le projet de PIIA.

Et ensuite, dans le fond, c'est cette acceptation-là qui permet à l'inspecteur municipal d'accorder son permis. L'inspecteur ne peut pas accorder de permis s'il n'a pas, en zone PIIA, cette autorisation-là.

2060 Puis ça, ça n'implique pas aussi, comme l'ont mentionné un peu les gens du ministère de l'Environnement et aussi les promoteurs du projet, ça veut dire aussi qu'il y a les éléments à caractère plaine inondable, milieu humide et tout ça, où, dans le fond, dans la démarche, il faut que l'inspecteur puisse savoir que soit les éléments de compensation ou soit l'autorisation environnementale a été accordée pour pouvoir accorder son permis.

2065 Donc, les critères, on a mis sur notre projet, notre plan d'implantation et d'intégration architecturale, une pièce, je ne me souviens plus du nom de la pièce exactement, qui est sur le site du BAPE, dans le fond.

2070 Donc, il y a des critères généraux avec des objectifs généraux d'aménagement avec des critères particuliers que le CCU analyse. Et dans la situation qui est là, comme dans plusieurs situations aussi avec d'autres promoteurs, que ça soit un développeur immobilier, principalement, quand c'est des projets d'ensemble, il va y avoir souvent des va-et-vient entre les promoteurs et le CCU.

2075 Donc, il y a une rencontre officielle, à un moment donné. Mais le promoteur, comme je vous dis, n'importe lequel, va pouvoir envoyer son projet au comité consultatif d'urbanisme en disant « pourriez-vous me donner une opinion par rapport à ça? », « pourriez-vous...? », puis là, il va y avoir des échanges, souvent, entre les deux groupes jusqu'à tant que le projet soit soumis, adopté par
2080 résolution.

Je ne sais pas si vous voulez... mais les critères, je vous dirais, dans le cadre des éoliennes, puis là, je ne veux pas relancer la balle à la MRC, mais dans le fond, on comprend que c'est un domaine qui était tout à fait nouveau lorsque les orientations gouvernementales sont apparues dans les années 2007, à peu près.

2085

Le gouvernement voulait développer la filière éolienne, donc la plupart des PIIA à travers le Québec se ressemblent, dans le fond. Il y a des guides qui avaient été produits par le ministère des Affaires municipales pour aider les villes à analyser, selon ce qui s'était fait à travers le monde, comment qu'on pouvait juger de l'intégration ou pas d'un projet de PIIA.

2090

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Gagnon, c'est éclairant sur la démarche administrative. Monsieur Govare, votre prochaine question?

2095

M. ÉTIENNE GOVARE :

J'en ai des milliers. Je demanderais juste si on peut afficher la 2B dans les fichiers que j'ai transmis. C'est ça. C'est donc une vue 3D, en fait, du bassin du Bras-du-Nord-Ouest.

2100

Je vais juste préciser des choses, je ne vais pas, en aveugles nos promoteurs, mais la partie la plus en amont, qui est une zone la plus à risque, c'est là-dedans que la MRC a permis, donc, si je comprends bien, les éoliennes, O.K.?

2105

Vous avez ici le drain principal. Regardez l'ampleur des incisions. Ça veut dire que ça coule. Ça peut couler très, très fort. Et on arrive dans Baie-Saint-Paul.

2110

Donc, ce que je veux représenter là, c'est qu'il y a véritablement un enjeu au niveau des crues torrentielles qui est renforcé par, finalement, le critère de la Municipalité qui n'a pas été pris en compte au niveau des crues torrentielles.

Alors, je laisse la question ouverte. Il faut prendre nos responsabilités collectives pour suivre

2115 un peu qu'est-ce qui se passe dans ce bassin versant là. Donc, je n'ai pas de solution. Ça pourrait être une exclusion des éoliennes si on ne veut pas augmenter le risque, ça pourrait être tout un réseau de suivi qui est à mettre en place. Et je pense que c'est ça, l'avenue.

Alors, O.K. Ça, c'était ma première et deuxième question.

2120 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Govare. J'imagine que vous allez venir participer à la deuxième partie de l'audience publique?

2125 **M. ÉTIENNE GOVARE :**

La deuxième partie, vous voulez dire les dépôts des mémoires?

LA PRÉSIDENTE :

2130 Exactement.

M. ÉTIENNE GOVARE :

2135 Comptez sur moi.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien.

2140 **M. GILLES GAGNON :**

Si je peux me permettre, Madame la Présidente...

2145 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, Monsieur Gagnon.

2150 **M. GILLES GAGNON :**

Pour faire du pouce sur ce que monsieur Govare dit : effectivement, puis là, je le répète un peu d'une certaine façon, effectivement, on se rappelle les inondations du 1^{er} mai, plusieurs analyses sont en cours pour comprendre la dynamique et comprendre les interventions à faire.

2155 D'un autre côté, on peut partir, admettons qu'on le part de l'autre sens, dans le fond, on regarde les milieux qui sont très sensibles au niveau de l'occupation du territoire et on remonte les usages jusqu'à la source, dans le fond, donc il y a plusieurs types d'interventions qui sont analysés, et la Ville est déjà aussi à réfléchir.

2160 Je vous dirais qu'avant même des éoliennes ou des interventions sur les montagnes très, très au nord, je vous dirais que le principal enjeu que la Ville regarde, c'est la gestion des développements immobiliers en montagne, dans le fond.

2165 Donc, effectivement, c'est à peu près la même chose, des zones où il peut y avoir des coupes assez importantes et modifications des écoulements pluviaux, dans le fond, qui auraient... ce qui est très important, c'est qu'il y aurait un effet cumulatif.

2170 Et puis un des éléments, mais probablement que je laisserai parler Philippe Bourdon, comme je l'ai mentionné auparavant, notre géographe qui nous aide dans l'analyse de ces éléments-là, une des situations qui est très complexe dans le territoire de Charlevoix, c'est qu'on a, je vais utiliser un terme qu'on n'arrête pas de parler à la Ville depuis deux ans, mais une « asynchronicité de nos cours d'eau ».

2175 Et ce qui est arrivé de façon très particulière le 1^{er} mai, c'est que dans l'ensemble du bassin versant, la pluie est tombée en même temps et que chacun de nos cours d'eau a atteint des seuils qui, le cumulatif a fait la problématique qu'on connaît.

2180

Mais normalement, le relief fait en sorte que les cours d'eau agissent de façon différente. Donc, effectivement, on essaie de comprendre, ça fait partie de la dynamique de comprendre tous ces éléments-là ensemble. L'Organisme de bassins versants va être impliqué, justement, pour la compréhension de ça.

2185

Et je vous dirais que la première intervention, l'intervention de base, admettons, si je reviens avec les développements domiciliaires, c'est la gestion des fossés de drainage, la gestion des bassins de rétention. Donc, ce n'est pas impossible, mais il faut le réfléchir directement, et ça a été mentionné, et on fait le travail avec.

LE COMMISSAIRE :

2190

Juste pour compléter : donc, on comprend qu'il y a un travail qui se fait d'analyse puis tout ça. Ultimement, est-ce que ça pourrait mener à des modifications, admettons, du schéma d'aménagement puis tout ça, justement, pour revoir certains encadrements à ce niveau-là?

M. GILLES GAGNON :

2195

Bien, je vous dirais, je ne veux pas empiéter sur le travail de mon collègue de la MRC...

LE COMMISSAIRE :

2200

Hum, hum. Oui, je comprends.

M. GILLES GAGNON :

2205

Il y a un certain pouvoir municipal d'appliquer des règlements. Quand je suis en conformité au schéma puis que je respecte, je peux mettre des règlements en place sans nécessairement avoir... mais effectivement, dans l'enjeu qu'il y a là, et c'est pour ça aussi qu'on travaille avec la MRC, c'est pour ça aussi que l'Organisme de bassins versants a été approché.

Parce que dans le fond, il faut se dire aussi que maintenant, la MRC de Charlevoix fait partie

2210 d'un bureau de projet sur les inondations. On ne l'a jamais été auparavant, mais là, le ministère des Affaires municipales a établi un bureau de projet avec un comité d'experts.

2215 Donc, dans le fond, c'est pour ça qu'on travaille. Et on sait que c'est des enjeux qui ne sont pas seulement municipaux, mais c'est pour ça qu'ils doivent être pris en compte par la MRC, parce que dans le fond, l'écoulement à Saint-Urbain, à Notre-Dame, sur le TNO, va avoir des impacts sur la municipalité, donc ils doivent être bien compris.

2220 Mais il y a une difficulté, puis monsieur Govare est un spécialiste dans le domaine, il y a une difficulté de voir un lien de causalité direct entre... c'est tellement une association de plusieurs critères que dans le fond, on applique dans cette démarche-là beaucoup le principe de précaution et de s'assurer de mitiger la même façon, dans le fond, mais t'sais, on ne peut jamais complètement dire, t'sais, que c'est ça la cause exactement. C'est une multitude de...

LE COMMISSAIRE :

2225 Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

2230 Merci, Monsieur Govare.

M. ÉTIENNE GOVARE :

Merci. À suivre.

2235 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

2240

Mme CYNTHIA JOBIN

2245 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais inviter maintenant madame Cynthia Jobin à la table des intervenants. Puis par la suite, on va aller avec un intervenant qui va être au téléphone, monsieur Alexandre Richard. Rebonsoir, Madame Jobin.

2250

Mme CYNTHIA JOBIN :

Rebonsoir. Je prends juste le temps de mentionner qu'il y a plusieurs personnes qui auraient aimé pouvoir continuer à poser des dizaines de questions. Et là, je parle de plusieurs citoyens, pas juste moi, et qui sont un peu déçus de voir qu'ils vont devoir attendre à la deuxième partie. Je vais juste retrouver mon document, ce ne sera pas bien long. O.K.

2255

J'aimerais ça, avant de poser ma question, pouvoir poser un cadre légal vu que c'est une question en lien avec des lois.

2260

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y avec un court préambule pour qu'on comprenne bien votre question. Je vous le permets exceptionnellement.

2265

Mme CYNTHIA JOBIN :

Merci beaucoup. Dans le fond, il y a trois lois que je veux qu'on prenne en considération pour bien comprendre ma question.

2270

La première, c'est la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables*, qu'on a parlé souvent aujourd'hui ou dans les derniers jours. Dans le fond, c'est une loi qui mentionne et qui oblige

spécifiquement le gouvernement du Québec.

2275 Et là, j'ai juste un petit cours de droit dans mon parcours universitaire, mais c'est quand même assez rare qu'on mentionne un acteur dans une loi. Et là, c'est fait. On mentionne le gouvernement du Québec. On l'oblige à protéger les espèces qui figurent parmi la liste à éviter leur déclin et à protéger l'habitat de ces espèces-là.

2280 Ensuite, la deuxième loi à laquelle je me référerais, c'est l'article 2 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire*, qui place la conservation de la biodiversité comme étant le premier critère d'aménagement durable des forêts au Québec sur six critères qui sont mentionnés dans cette loi-là.

2285 La dernière loi que j'aimerais mentionner, c'est la *Loi sur le développement durable*, article 6, alinéa i), qui exige explicitement, selon le principe de prévention, et là, je cite, qu'« *en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation [...] doivent être mises en place, en priorité à la source.* »

2290 Et j'ajouterais qu'à l'alinéa j), qui s'appuie sur le principe de précaution, et là, je cite encore, que « *lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.* »

LA PRÉSIDENTE :

2295 Votre question, maintenant?

Mme CYNTHIA JOBIN :

2300 Ma question est la suivante : considérant que le gouvernement du Québec est contraint à respecter ses obligations légales, considérant qui est l'unique actionnaire d'Hydro-Québec, un des trois principaux partenaires dans l'élaboration de ce projet, considérant que le ministre Steven Guilbeault a déjà évoqué la possibilité d'un décret d'urgence fédéral concernant le caribou, ma question est la suivante : comment le gouvernement du Québec, à travers les actions de sa propre

2305 société d'État, compte respecter ses engagements légaux tout en étant actionnaire d'une entreprise qui, actuellement, envisage implanter des éoliennes dans une aire de mise bas du caribou forestier?

2310 On parle ici d'une espèce dite parapluie, donc on comprend que je fais référence à la deuxième loi mentionnée, située dans un territoire déjà largement perturbé. On comprend que je fais référence à la troisième. Là, je ne parle du règlement qui applique la Loi. On a compris, on ne peut pas le faire en privé.

LA PRÉSIDENTE :

2315 Oui, là on a compris le contexte. Là, je comprends, en fait, pour bien répondre à votre question, vous souhaiteriez probablement entendre le partenaire Hydro-Québec répondre à cette question-là, parce que je pourrais envoyer la question également du côté du gouvernement pour voir, dans l'analyse du projet, comment tout ça va être intégré.

2320 Donc, je veux juste être certaine de bien enligner la question au bon intervenant pour répondre au fond de votre question. Donc, est-ce que je l'ai bien comprise?

Mme CYNTHIA JOBIN :

2325 Je pense que les deux intervenants seraient pertinents sur cette question si vous le croyez.

LA PRÉSIDENTE :

2330 Parfait. Parfait. Donc, on va commencer par monsieur Alary-Paquette. La question est claire, donc les différents éléments contextuels, légaux, donc comment comptez-vous respecter l'ensemble de ce qui a été mentionné par madame Jobin dans le cadre du projet?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

2335 Parfait, merci. Donc, effectivement, évidemment, en tant qu'initiateur de projet, on respecte entièrement les obligations juridiques auxquelles on est assujéti. Et donc, c'est pour ça que dans le

cadre de la préparation du projet, du développement du projet, on s'est conformé au processus d'évaluation environnementale dont les audiences actuelles font partie.

2340 Donc, l'étude d'impact a évalué et puis estimé de manière, bien, qu'on estime rigoureuse, en fait, les impacts du projet sur différentes espèces menacées, vulnérables, incluant caribou, grive de Bicknell, par exemple.

2345 Et puis en proportion avec les évaluations d'impact qui ont été faites dans l'étude d'impact, il y a des mesures qui sont proposées et qu'on a discutées dans les deux derniers jours. Donc, et puis suite aux audiences actuelles, si le projet obtient bel et bien son décret, toutes ses autorisations, bien, ensuite, ces autorisations ministérielles là vont également comprendre diverses conditions, obligations, auxquelles on va également se conformer.

2350 Et donc voilà. C'est de cette manière-là qu'en tant que promoteur, on entend respecter les principes que madame Jobin a cités.

LE COMMISSAIRE :

2355 Bon, bien, j'imagine, on va demander au Ministère, peut-être, de compléter, parce que c'est sûr, les lois que vous nommez, dans le fond, c'est des lois qui viennent un peu encadrer, si on veut, l'État pour prendre des décisions, notamment par rapport à des projets qui sont assujettis à la procédure d'évaluation environnementale, entre autres.

2360 Donc, peut-être de voir du côté du Ministère, justement, les différentes lois que madame a nommées un peu, comment c'est considéré dans le cadre de l'analyse pour soumettre une recommandation que le gouvernement a faite.

Mme KAROLANE PITRE :

2365 Donc, Karolane Pitre, ministère de l'Environnement. Je commencerais par dire que la procédure d'évaluation environnementale et d'examen des impacts, ce n'est pas un outil de vérification d'assujettissement ou de... bel et bien, l'initiateur de projet respecte les lois.

2370 C'est assumé d'emblée, même attendu, en fait, que l'initiateur respecte les lois et règlements
qui sont applicables à lui-même. Donc, c'est pour ça, même, qu'on ne met pas dans des
engagements, par exemple, de respecter la loi, parce que c'est d'emblée attendu. Ça fait qu'il n'y a
pas de...

2375 Pour ce qui est des processus de surveillance, ça, c'est vraiment d'autres choses. Ce n'est
pas en lien avec la procédure d'évaluation environnementale.

LA PRÉSIDENTE :

2380 Madame Pitre, juste pour préciser : bien que ce n'est pas un exercice de conformité légale et
réglementaire, la procédure, on comprend quand même, puis vous me corrigerez si ce n'est pas le
cas, mais que dans la directive ministérielle, il y a quand même plusieurs informations qui sont
exigées au promoteur dans le cadre de l'élaboration de leur étude d'impact qui concernent entre
autres les espèces menacées et vulnérables.

2385 Donc, il y a certains critères qui se retrouvent dans la directive qui découlent des exigences
légales du gouvernement; est-ce que je me trompe?

Mme KAROLANE PITRE :

2390 Non, c'est bien cela. C'est... oui. La directive fait état, évidemment, de toutes les choses qu'on
s'attend à retrouver dans l'étude d'impact et que l'initiateur de projet doit se soumettre.

LA PRÉSIDENTE :

2395 Donc, vous vous fiez quand même sur cette directive-là pour, par la suite, évaluer la
recevabilité de l'étude d'impact et par la suite porter un jugement sur l'acceptabilité du projet?

Mme KAROLANE PITRE :

2400 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, c'est un peu imbriqué dans votre démarche d'analyse, dans le fond?

2405 **Mme KAROLANE PITRE :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2410

Très bien. Madame Jobin, votre deuxième question.

Mme CYNTHIA JOBIN :

2415

Bien, en fait, on n'a pas vraiment répondu à ma première question. La loi dit spécifiquement que le... puis il est nommé, là : le gouvernement du Québec est tenu responsable de protéger, éviter le déclin puis assurer la protection de l'habitat. Puis c'est nommé. Le gouvernement du Québec doit faire ça.

2420 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais on comprend de la réponse qu'on a obtenue du Ministère qu'il y a certaines exigences qui sont incluses, dans le fond, dans différents documents qui encadrent la procédure d'évaluation environnementale à laquelle les promoteurs sont soumis.

2425

Donc, c'est un peu à travers ces documents-là, puis madame Pitre pourra me corriger, j'interprète, mais c'est à travers ces façons de faire là qu'on s'assure que ce qui a été prévu au niveau légal est finalement respecté.

2430

Puis, Madame Pitre, peut-être aussi voir, dans la finalité de votre processus d'analyse, est-ce qu'il peut aussi également y avoir des conditions qui sont liées à ce qui découle des lois et exigences légales, en lien avec les espèces menacées et vulnérables?

Mme KAROLANE PITRE :

2435 Oui, bien, il peut y avoir des conditions notamment sur le suivi, pour s'assurer qu'on rencontre les objectifs, justement, de ces lois et règlements là.

LA PRÉSIDENTE :

2440 Très bien. Donc, je crois quand même qu'on a obtenu réponse à votre question des deux côtés. Peut-être que la réponse ne vous satisfait pas, vous pourrez la commenter par le biais d'un mémoire, par exemple. Donc, je vous invite à poser votre deuxième question.

Mme CYNTHIA JOBIN :

2445 Ma question était axée sur la responsabilité de la société d'État, c'est : quand on parle d'une société d'État, c'est le Québec, c'est les citoyens du Québec. Hydro-Québec, c'est le gouvernement du Québec. Il y a juste un actionnaire. C'est ça, le sens de ma question. Puis je comprends qu'il y a un cadre réglementaire des lois puis des règlements, ce n'est pas la même affaire, je suis bien consciente de ça, mais ce n'est pas ça, le sens de ma question.

2450

LA PRÉSIDENTE :

2455 On a obtenu la réponse à la question. Est-ce que vous voulez reformuler une deuxième question, mais pour l'instant, moi, ma compréhension, puis peut-être que Monsieur Lessard, à moins que je n'aie pas la bonne compréhension, mais...

LE COMMISSAIRE :

2460 Mais il faut comprendre, Hydro-Québec, juste pour essayer de vous donner peut-être un bout de réponse aussi, Hydro-Québec, c'est une société d'État, effectivement, bon, qui a des projets puis tout ça.

Mais justement, les projets, par exemple le projet qu'on regarde là, les lois que vous avez

2465 nommées, dans le fond, c'est des lois qui vont s'appliquer dans le cadre d'analyse d'un projet puis
qui sont pris en compte, justement, pour qu'il y ait une décision qui soit prise par l'État, ultimement.
C'est exactement l'exercice qu'on fait actuellement.

2470 Peut-être que, bon, il y a des dispositions de la loi, puis ça, vous pourriez nous le manifester
dans votre mémoire, dans lesquelles l'application ne fait pas votre bonheur, mais il n'en demeure
pas moins que c'est des lois-cadres qui s'appliquent puis qui vont orienter la prise de décision,
notamment la *Loi sur le développement durable*.

2475 Ça fait que là, on est un peu là-dedans, ça fait que...

LA PRÉSIDENTE :

C'est pour aller plus loin.

2480 **LE COMMISSAIRE :**

Et de savoir qu'est-ce que vous voulez aller chercher comme réponse plus précisément à ce
niveau-là.

2485 **Mme CYNTHIA JOBIN :**

C'est juste que c'est très rare qu'on mentionne un acteur dans une loi, ça fait que sa
responsabilité est supérieure à l'habitude, on s'entend là-dessus. Puis un des trois principaux
partenaires dans le projet, c'est le gouvernement du Québec indirectement.

2490 Ça fait que même si on n'a pas ce qu'il faut pour appliquer la loi dans les terres privées, on a
quand même une responsabilité qui est supérieure à la moyenne, qui est incombée par le fait qu'on
a une société d'État.

2495 C'est juste ça, le point de ma question. Puis c'est pour ça que je trouve qu'on ne me répond
pas vraiment, mais c'est correct, je vais y revenir en deuxième partie.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci. Allez-y avec votre deuxième question, s'il vous plaît.

2500

Mme CYNTHIA JOBIN :

Oui. En fait, je vais essayer d'y aller de mémoire, parce qu'elle n'est pas dans le même document, mais on a parlé de gestion des prédateurs... attendez, je vais juste vérifier.

2505

Mais en fait, je voulais savoir : ce qu'on mentionne par... dans les mesures compensatoires, on dit qu'on veut gérer les prédateurs; souvent, ce que ça veut dire, peut-être que je ne comprends pas bien, mais ça veut dire qu'on va abattre des loups, des ours, des coyotes, des choses comme ça.

2510

Est-ce que c'est ça que ça veut dire? Puis est-ce que ça, c'est vraiment *backé* par votre intervenant de tantôt, de l'Université Laval?

LA PRÉSIDENTE :

2515

Bien, je propose qu'on adresse la question dans un premier temps au secteur faune pour avoir un peu leur éclairage sur la question, puis après ça, on pourra compléter avec monsieur Alary-Paquette.

2520

Donc, Madame Andréanne Masson, si vous voulez bien nous éclairer sur le sujet, en quoi consiste cette méthode puis...

Mme ANDRÉANNE MASSON :

2525

En fait, le contrôle des prédateurs, ce qu'on entend par là, là je lance le principe général, c'est effectivement de venir abaisser les populations des prédateurs, dans le fond, afin de tendre vers une diminution de la mortalité des caribous. Ceci étant vraiment l'explication très générale.

2530 Or, dans ce qui se fait actuellement au Québec, on est dans la valorisation de ces animaux-là, donc on n'est pas dans, dans le fond, l'abattage pour de l'abattage, on s'entend. Il y a une mise en valeur des... comme le piégeage, par exemple, c'est des activités qui sont permises et qui viennent, dans le fond, contrôler les populations de prédateurs.

2535 Donc, ce n'est pas des mesures qui sont en cours précisément aujourd'hui, le fait de venir contrôler les prédateurs de par l'abattage, dans le fond. Ça, c'était une partie de la question.

2540 Puis sinon, l'autre, c'était sur qu'en est-il par rapport au projet de compensation, si ça peut aller ensemble. En fait, ce qu'il faut comprendre, c'est que quand on vient faire des mesures d'abaissement des populations de prédation, c'est des mesures qui sont dites temporaires, hein, c'est le temps de venir abaisser le taux de mortalité de la population de caribous, le temps qu'elle redevienne suffisante et autosuffisante, dans le fond, pour accepter ou pour tolérer, en fait, les mortalités qui seront induites par les prédateurs.

2545 Donc, quand on vient mettre une mesure comme ça, c'est du temporaire, le temps que l'habitat redevienne optimal pour recréer l'écosystème qui était à la base, dans le fond, qui permettait, dans le fond, la cohabitation du prédateur et de sa proie.

2550 Donc, quand on vient faire des mesures telles que celle-là, ce qu'il faut comprendre, c'est que dès qu'on va arrêter, par exemple, la population de prédateurs peut et va réaugmenter.

Et si l'habitat n'est pas de nouveau fonctionnel pour la population, le cas présent étant le caribou, on va retourner dans le volet, en fait, dans la situation d'un déclin de la population du caribou de par la forte pression de mortalité qui sera induite sur la population de caribous.

2555 Je ne sais pas si, Caroline, tu voulais ajouter un supplément d'information? Oui? O.K.

LA PRÉSIDENTE :

2560 Si vous voulez intervenir, venez au micro, s'il vous plaît, si vous voulez intervenir, pas de problème. Puis vous vous nommez également pour les fins de la sténotypie.

Mme CAROLINE HINS :

Oui, bonsoir. Caroline Hins, biologiste au secteur faune du Ministère. En fait, ma collègue a bien répondu. Je ne suis pas certaine par contre si ça répond en totalité à la question de madame.

2565

Ce que je peux dire présentement, c'est qu'actuellement, dans l'habitat du caribou, il n'y a aucun projet de contrôle systématique de prédateur actuel. Cette mesure-là existe dans le coffre à outils des différentes mesures de gestion pour nous permettre de favoriser la survie du caribou.

2570

Actuellement, dans la Capitale-Nationale, pour la population de caribous de Charlevoix, il y a en cours... c'est un projet d'intensification de la récolte du loup, et c'est fait par les piégeurs sportifs dans le cadre réglementaire du piégeage sportif.

2575

Donc, on n'est pas dans un contrôle systématique, c'est juste qu'on s'assure de former comme il faut les trappeurs pour qu'ils deviennent davantage efficaces dans la récolte du loup, une espèce qui est très difficile à piéger.

2580

Et comme l'a dit ma collègue, c'est une façon aussi de mettre en valeur ces animaux-là plutôt que de simplement les abattre et les jeter aux poubelles. Donc, toutes les carcasses en lien avec ce projet-là sont récupérées, et une série d'échantillons est prise pour mettre en valeur la totalité et d'en apprendre davantage sur la population de ce prédateur-là.

Donc, c'est tout ce que je peux dire de plus. Maintenant...

2585

LA PRÉSIDENTE :

Puis peut-être par le passé, est-ce que cette mesure-là a été mise de l'avant pour assurer la protection de cette espèce-là?

2590

Mme CAROLINE HINS :

Je ne vous cacherai pas que je ne suis pas au courant totalement de tout ce qui a été mis en

2595 place, mais il y a eu une certaine période qu'il y a eu un certain contrôle de prédateurs. Mais maintenant, la façon que ça a été fait, je ne serais pas en mesure de vous le dire. Si jamais vous voulez l'information, je peux vous la trouver.

2600 Je peux juste vous dire que pour avoir un impact sur une population de loups, entre autres, il faut aller chercher 80 % de la population annuellement. C'est énorme. Ça fait que t'sais, avant, c'est souvent un terme que les gens utilisent, le contrôle des prédateurs, sans comprendre exactement les efforts à investir pour que cette mesure-là soit efficace.

LA PRÉSIDENTE :

2605 Très bien. Merci. J'avais indiqué que j'irais du côté de monsieur Alary-Paquette, donc si vous avez un complément d'information à préciser concernant la mesure que vous avez mentionnée également.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

2610 Oui. Effectivement, bien, deux petites choses. D'abord, ce que je tiens à dire ou à redire, c'est que le premier principe sur lequel reposeraient les mesures de compensation ou restauration d'habitat qu'on propose, c'est d'abord la création d'un comité aviseur, qui serait composé idéalement d'experts du MELCCFP, également de représentants d'organismes environnementaux, de gestion de la faune intéressés, de chercheurs et puis, bon, de l'initiateur, également.

2615 Mais l'objectif de ce comité-là serait justement d'identifier les mesures qui sont appropriées, qui ne sont pas appropriées, les méthodologies employées, les cibles, et cætera, et cætera

2620 Donc, les mesures alternatives qui étaient mentionnées quand on a présenté le programme de compensation proposé, étaient des mesures, comme j'ai mentionné, qui ne faisaient pas nécessairement toujours l'unanimité, O.K.?

Alors, le contrôle de prédateurs, effectivement, est ressorti dans certaines discussions qui ont été tenues dans le cadre des consultations préparatoires qui ont été faites pour concevoir le

2625 programme de compensation.

Toutefois, ça fait partie d'un portefeuille de mesures potentielles qu'on souhaitait mettre sur la table, mais les décisions, ultimement, vont revenir au comité aviseur.

2630 Deuxième petit point, monsieur Fortin est en ligne, la question de madame Jobin, pardon, se terminait en demandant si monsieur Fortin était en faveur de cette mesure-là, donc si monsieur Fortin est... et si vous le souhaitez et si monsieur Fortin souhaite se prononcer, évidemment, on peut lui laisser le plancher.

2635 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, oui, allez-y, ça va compléter le volet de la question de madame Jobin. Bonsoir, Monsieur Fortin.

2640 **M. DANIEL FORTIN :**

Bonsoir. Je crois que l'information qui a été donnée est adéquate. C'est une mesure de dernier recours. Il y a beaucoup de problèmes. Moi, ce n'est pas une des premières mesures que je favoriserais. C'est définitivement une mesure de premier recours.

2645 Juste pour donner un exemple : si on abaisse les prédateurs sans nécessairement abaisser les proies alternatives, donc pour le loup ou l'ours, peu importe, bien là, à ce moment-là, tu diminues le nombre de prédateurs, et donc les proies alternatives, par exemple l'orignal, vont augmenter également.

2650 Donc, une fois que tu arrêtes ces mesures-là, parce que c'est des mesures à court terme, comme on a dit, bien, ce qu'il va faire, c'est que ça va rebondir et potentiellement avec un taux de prédation sur le caribou peut-être même supérieur à ce qu'il était avant.

2655 Donc, ça a été fait dans l'Ouest. Bon, il y a le contrôle de prédateurs aussi qui a été fait, par exemple, en Gaspésie, sur le coyote, mais moi, je pense davantage dans l'Ouest, sur le loup. Et ça

fait très, très mauvaise presse, mais énormément, y compris par des chercheurs aussi.

2660 Et nous, on a une étude qui, en fait, devrait être soumise prochainement pour publication, qui démontre que les citoyens du Québec, des régions, en fait, du Québec, le contrôle de prédateurs est parmi les possibilités, comme on disait, dans le coffre à outils, et ce qui est le moins supporté.

2665 Donc, il y a un certain nombre de mesures qui sont peu supportées, et celle-ci fait partie de ces mesures-là.

2670 Donc, je vois plein de dangers. Ce n'est pas ce que je favoriserais. Par contre, je pourrais changer d'avis si on est en dernier recours. Comme les enclos, ce n'est pas ce que personne favorise non plus. Mais à un moment donné, on n'a pas le choix. Donc, non, ce n'est pas ce que je favorise, en fait.

2675 Je ne sais pas si ça répond bien à la question, mais c'est un peu... on parlait de gris et de blanc et de, bon, à un moment donné, aujourd'hui, donc je suis un peu dans le « mesure de dernier recours avec plein de dangers ».

LA PRÉSIDENTE :

2680 Très bien, merci, Monsieur Fortin, pour vos précisions. Merci, Madame Jobin pour vos questions.

Mme CYNTHIA JOBIN :

Merci à tout le monde pour vos réponses et vos informations.

LA PRÉSIDENTE :

2685 Bonne fin de soirée.

2690

M. ALEXANDRE RICHARD

LA PRÉSIDENTE :

2695

Donc, je vais demander maintenant à monsieur Alexandre Richard qui est en ligne, au téléphone, de se joindre à nous.

M. ALEXANDRE RICHARD :

2700

Bonsoir. Je vais y aller avec ma première question.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, on vous écoute.

2705

M. ALEXANDRE RICHARD :

En fait, ma question, c'est par rapport aux intrants pour les matières et l'énergie qui est nécessaire pour tout l'ensemble du projet, sur son cycle de vie.

2710

En fait, ma question, c'est : est-ce que ce serait possible de déposer, en fait, une liste des matières, en fait, qui sont nécessaires pour concevoir tout ce projet-là, pour l'ensemble de son cycle de vie, puis de les séparer en phases?

2715

Comme là, présentement, on est dans la phase préprojet. Le projet, il n'est pas encore... bien, il est à l'état de sur papier, puis déjà, on a consommé une certaine quantité de ressources et d'énergie.

2720

Est-ce que ça serait possible pour l'initiateur de déposer, en fait, à partir de cette phase-ci, la phase préprojet, jusqu'à la dernière phase, qui pourrait être le recyclage en fin de vie, la revalorisation

des matériaux?

2725 J'aimerais avoir des données qui sont fiables et représentatives, en fait, du projet en tant que tel. Probablement que les éoliennes, les types d'éolienne qui sont utilisés, déjà déposés probablement dans les documents, mais est-ce que ça serait possible d'avoir des informations plus pointues par rapport à la composition matérielle et de l'énergie nécessaire pour en arriver à faire tout ce projet-là?

2730 C'est ma première question. Vous n'êtes pas obligé de répondre ce soir, ça, c'est sûr et certain, mais ça pourrait être répondu en différé.

LA PRÉSIDENTE :

2735 On va commencer par l'adresser à monsieur Alary-Paquette. Je crois que la question est claire. Est-ce que vous avez ce type d'information là, considérant le type de matière et l'énergie impliquée dans les différentes phases de votre projet? Donc, voilà.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

2740 Oui. Donc, je commencerais par mentionner qu'il n'y a pas d'analyse de cycle de vie complète qui est requise dans le cadre de la directive, étude d'impact. C'est le genre d'analyse qui peut occuper des maîtrises et des doctorats entiers, donc c'est... mais par contre, dans l'étude d'impact, il y a certaines informations, puis on est en mesure de partager certaines informations également.

2745 D'abord, au niveau énergie, il y a une analyse d'émission de gaz à effet de serre qui fait cet inventaire-là. Et deuxièmement, au niveau démantèlement, fin de vie, on a également de l'information qu'on est en mesure de partager.

2750 Alors, si ça vous convient, je commencerais par passer la parole à Mathieu Féret, derrière moi, qui pourrait nous... ou non, excusez. Donc, je passerais la parole à Rafael pour les deux volets, Excusez-moi.

LA PRÉSIDENTE :

2755 Très bien.

M. RAFAEL BOURRELLIS :

2760 Merci. Donc, en effet, dans l'étude d'impact, il y a une analyse des gaz à effet de serre qui sont générés par la construction du projet, de mémoire, de 87 000 tonnes de GES.

2765 Ça fait que je pense, s'il y a peut-être un principe à rappeler, c'est qu'évidemment, tout projet d'énergie ou autre génère des GES. L'intérêt d'un projet d'énergie renouvelable, c'est que ces GES sont ensuite récupérés.

2770 Et il y a un impact positif à long terme, parce que cette énergie renouvelable vient déplacer d'autres sources d'énergie fossile, et donc venir compenser les GES pendant la construction, et évidemment, même, créer un avantage net en termes de GES par rapport à l'absence d'un projet d'énergie éolienne.

2775 Ça fait qu'il y a différentes méthodologies pour calculer ce retour environnemental là en termes de GES qui arrivent à des résultats variables selon la méthodologie, mais si on prend l'exemple, par exemple, de remplacer des véhicules à essence par des véhicules électriques, ça prend quelques mois pour rembourser cette dette environnementale.

2780 Si c'est pour déplacer de la production d'énergie par du gaz naturel ou du mazout, on parle d'un peu moins d'un an, sept, huit, neuf mois, mais dans tous les cas c'est moins d'un an. Donc, le projet, ensuite, a 29 ans de bénéfice environnemental en termes de GES, puis qui viennent donc permettre de déplacer du fossile.

 Puis on l'a dit : c'est l'objectif de ce projet-là, c'est la décarbonation du Québec. Donc, c'est assez théorique, il y a plein de manières de le calculer, mais ça donne l'ordre de grandeur.

 Le deuxième élément de réponse aussi, peut-être, à la question, c'est que je mentionnais, je

2785 pense que c'était hier, qu'évidemment, à la fin du contrat, notre objectif, probablement celui d'Hydro-Québec, probablement celui des communautés qui vont avoir des emplois et des retombées, et cætera, l'objectif de tout le monde, ça va être de renouveler le contrat, le prolonger, peut-être le rééquiper, et cætera

2790 Mais si, éventuellement, il y avait un scénario de démantèlement, il y a un plan de gestion des matières résiduelles qui devrait être mis en place. Aujourd'hui, une éolienne est recyclable environ à 90 % en termes de masse.

2795 Donc, que ce soit des composantes qui peuvent être réutilisées à la fin du contrat ou au moment du démantèlement, que ce soit du recyclage de matériel, 90 % est revalorisable.

2800 Le défi qu'on a aujourd'hui, c'est les pales. Les pales sont plus difficilement recyclables. Aujourd'hui, comment elles sont revalorisées, un des moyens de les revaloriser, c'est dans la production de ciment, soit comme combustible, soit même comme matière première dans la production de ciment.

2805 Ceci dit, tous les grands manufacturiers d'éoliennes se sont donné comme objectif de trouver des solutions, ont rejoint des groupes de recherche avec des groupes industriels pour trouver des solutions de recyclage, se sont donné des objectifs d'ici 5, 10, 15 ans, selon les manufacturiers, pour trouver ces solutions-là.

Et on a bien confiance que d'ici 30 ans, il y aura des solutions qui vont être trouvées pour ça.

LE COMMISSAIRE :

2810 Oui, par rapport à ça, j'irais peut-être au niveau du ministère de l'Environnement, madame Pitre. En termes de valorisation, de recyclage des éoliennes en cas de démantèlement, est-ce qu'il y a des exigences ou des attentes particulières qui peuvent être demandée d'un initiateur?

2815

Mme KAROLANE PITRE :

2820 Oui, donc Karolane Pitre, ministère de l'Environnement. Par rapport au démantèlement, ça peut faire l'objet, oui, d'une condition dans la décision gouvernementale, donc si on voulait venir préciser certains éléments.

2825 Il faut aussi savoir que le démantèlement fera l'objet d'une autorisation ministérielle où on pourra justement venir analyser toutes les composantes environnementales pertinentes à ce moment-là.

LE COMMISSAIRE :

2830 Donc, dans 30 ans. Donc, vous allez vous garder une marge de manœuvre pour si on arrive dans cette éventualité-là dans 30 ans?

Mme KAROLANE PITRE :

2835 Donc...

LE COMMISSAIRE :

2840 Pour venir, dans le fond, faire en sorte que ça soit des meilleurs pratiques qui s'appliquent? C'est...

Mme KAROLANE PITRE :

2845 Donc, on va venir l'encadrer. Donc, c'est sûr que t'sais, pour le cadre législatif dans 30 ans, c'est sûr que c'est à voir, évidemment, mais oui, ça va être considéré et pris en compte dans l'autorisation ministérielle si on prend en compte le cadre légal actuel.

LE COMMISSAIRE :

2850

J'aurais tendance aussi à aller du côté d'Hydro-Québec. Juste vous, dans le choix des projets ou quand vous faites affaire avec un partenaire privé, est-ce que c'est un type d'exigence ou de demande qu'il pourrait y avoir d'avoir des matériaux qui sont recyclables puis facilement valorisation puis tout ça? Est-ce que c'est une ligne que vous avez pour le futur?

2855

M. VINCENT RANGER-DUBUC :

Oui. Je pense que monsieur Bourrellis a quand même bien décrit le portrait actuel des parcs.

2860

LE COMMISSAIRE :

Hum, hum, oui.

M. VINCENT RANGER-DUBUC :

2865

Donc les parcs éoliens actuels, avec les technologies actuelles, la problématique est plus au niveau des pales. Maintenant, pour les futurs parcs, évidemment, dans la stratégie de développement éolien, c'est quelque chose qui est suivi.

2870

Il y a un centre de recherche aussi qui se cadre là-dessus, il y avait dernièrement un Défi innovation circulaire avec Recyc-Québec qui a été lancé, Hydro-Québec est un partenaire de ça.

2875

Donc, on est vraiment à l'affût de ce qui se fait en termes de technologies, de possibilités de recyclabilité des différents composants éoliens pour les parcs actuels, mais aussi pour les parcs futurs. Donc, on est soucieux de comment on va s'approvisionner à l'avenir.

LE COMMISSAIRE :

O.K. C'est bon, merci.

2880

LA PRÉSIDENTE :

2885 J'aimerais ça avoir un petit complément d'information. Justement, quand vous parlez de Recyc-Québec, j'imagine que vous faites référence à la feuille de route gouvernementale en économie circulaire?

M. VINCENT RANGER-DUBUC :

2890 Deux éléments différents, en fait. Il y a effectivement la feuille de route en économie circulaire dont vous parlez. Pour l'instant, en fait, dans la première élaboration, Hydro-Québec n'a pas d'action ou de mesure en tant que telle. On va y participer lors de la prochaine itération.

2895 Par contre, au niveau du Défi innovation circulaire, donc c'est vraiment Recyc-Québec... bon, c'est peut-être dans le même cadre, c'est peut-être en parallèle par rapport à ça, mais Recyc-Québec, Cycle Momentum, qui ont lancé un concours, en fait, pour trouver des innovations dans le domaine, dans les filières batterie et filières éolienne.

2900 Puis nous autres, on était évidemment très curieux de ce qui se fait par rapport à ça, autant au Québec, mais ailleurs dans le monde également.

LA PRÉSIDENTE :

2905 Bien, merci. Madame Pitre, est-ce que vous pouvez peut-être nous en parler un peu plus, de la feuille de route gouvernementale en économie circulaire? Je crois que votre ministère est impliqué?

2910 Il y a un plan d'action qui est supposé être déployé cette année avec certaines actions, justement, qui viseraient la recyclabilité des pales d'éoliennes, donc j'aimerais ça en savoir un peu plus sur cette démarche.

Mme KAROLANE PITRE :

2915 Donc, il faudrait venir vraiment cibler les éléments que vous aimeriez qu'on précise, parce que je devrais prendre un peu la question en délibéré, parce que je n'ai pas l'information avec moi aujourd'hui.

LA PRÉSIDENTE :

2920 Très bien, il n'y a pas de problème, vous pouvez la prendre en délibéré. En fait, c'est vraiment de voir cette démarche-là dans le cadre de la feuille de route gouvernementale.

2925 Il y a un plan de mise en œuvre qui est prévu, 2025-2028, dans lequel il y a quand même certaines actions, selon ma compréhension, qui sont ciblées pour viser à ce que les pales d'éoliennes soient de plus en plus recyclables.

2930 Donc, c'est de voir peut-être à nous donner de l'information par rapport à cette démarche-là, où c'en est rendu, puis s'il y a des critères qui s'en viennent par rapport à ça.

Mme KAROLANE PITRE :

Parfait, merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2935 Puis peut-être, Madame Pitre, juste pour terminer, pour la question de monsieur Richard : pouvez-vous confirmer que dans le cadre de la directive ministérielle, il n'y a pas d'analyse de cycle de vie qui est demandée par rapport à un projet?

Mme KAROLANE PITRE :

2940 La réponse, je pense devoir confirmer, parce que j'ai l'impression que non. Mais je veux juste être certaine que je n'ai pas un élément que je n'ai pas vu, mais je vais devoir vous revenir par

2945 rapport à ça.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci. Donc, Monsieur Richard, je reviens vers vous pour votre deuxième question.

2950

M. ALEXANDRE RICHARD :

Puis, bien, juste pour préciser avant de poser ma deuxième question : ma question, ça n'avait aucun lien avec les GES. C'était juste une question pour avoir les données de base concernant les intrants en matière et en énergie, simplement.

2955

Là, on est parti sur une dérape de recyclage de pales d'éoliennes, c'est correct, il va falloir les recycler, et il y en a plein présentement.

2960

Mais le fond de ma question, c'est d'avoir les données de base pour voir si c'est applicable dans de futures économies circulaires. C'est comme vraiment les données de base concernant tous les matériaux puis toute l'énergie requise pour créer le parc éolien qui est non existant. Là, on est parti avec une réponse de gaz à effet de serre qui n'a rien à voir. C'est vraiment...

2965

LA PRÉSIDENTE :

Mais, Monsieur Richard...

M. ALEXANDRE RICHARD :

2970

Ma question, c'est...

LA PRÉSIDENTE :

2975

Monsieur Richard?

M. ALEXANDRE RICHARD :

Oui. Oui, je vous écoute.

2980

LA PRÉSIDENTE :

Je comprends que la réponse, elle ne vous satisfait pas. Là, on a posé la question à monsieur Alary-Paquette, on a certains éléments de réponse. C'est certain que ça ne va pas aussi large que les données que vous demandez. Monsieur Lessard, vous voulez ajouter quelque chose?

2985

M. ALEXANDRE RICHARD :

Les données de base.

2990

LE COMMISSAIRE :

Vous êtes capable de donner, peut-être pas, je pense... je comprends que vous n'avez peut-être pas besoin de répondre sur-le-champ ce soir, mais vous êtes capable de donner des données ou une partie de la réponse ou l'ensemble de la réponse qui est attendue par monsieur Richard?

2995

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Oui. Oui, je confirme. Donc, oui, oui, je confirme, vous avez raison.

3000

LE COMMISSAIRE :

Oui?

3005

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

On n'est pas en mesure de fournir de chiffres précis ce soir. Mais par exemple, pour ce qui est

3010 de la consommation énergétique pour la construction du projet, par exemple, et pendant l'opération
du projet, il y a des estimés, par exemple, de consommation de produits pétroliers par la machinerie
pendant la construction, et cætera, qui ont été considérés dans la quantification de gaz à effet de
serre qui fait partie de l'étude d'impact. Donc, ces chiffres-là peuvent être fournis à la commission
par écrit.

3015 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, c'est les chiffres dont vous disposez par rapport à la question de monsieur Richard,
vous n'avez pas plus de données par rapport vraiment au cycle de vie, donc je comprends?

3020 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

Si on parle de tonnage d'acier, par exemple, ou de tonnage de béton, de choses comme ça, il
n'y a effectivement pas d'inventaire complet qui a été dressé dans le cadre de l'étude d'impact.

3025 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, effectivement, si vous pouvez fournir ce complément-là dont vous disposez, on va
l'accueillir.

3030 Donc, Monsieur Richard, juste pour compléter, c'est vrai qu'on a dérivé, mais on est resté
quand même dans la même veine du sujet. Donc, je comprends que vous n'aurez peut-être pas
toute l'information dont vous avez demandé.

3035 L'initiateur va déposer l'information dont il dispose, le ministère responsable de
l'environnement va faire des vérifications de son côté par rapport à ce qui est exigé dans la directive,
donc c'est l'information dont on peut disposer ce soir par rapport à l'analyse du cycle de vie.

Donc, je vous invite à poser votre deuxième question.

3040

M. ALEXANDRE RICHARD :

Bon. Ma deuxième question, juste avant de poursuivre : est-ce qu'il y a une autre audience demain? Parce que j'ai plusieurs questions, j'ai une liste, mais...

3045

LA PRÉSIDENTE :

C'est la dernière séance ce soir. La deuxième partie va avoir lieu...

3050

M. ALEXANDRE RICHARD :

Puis est-ce qu'il y a possibilité de déposer des questions par écrit? Il peut y avoir des questions qui vont pouvoir être déposées par écrit?

3055

LA PRÉSIDENTE :

Là, je comprends que vous avez plusieurs autres questions, je vous inviterais peut-être à prioriser votre prochaine question.

3060

M. ALEXANDRE RICHARD :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3065

Oui. On irait avec cette stratégie-là. Il n'y aura pas possibilité d'envoyer d'autres questions par écrit par la suite.

M. ALEXANDRE RICHARD :

3070

O.K. Bon, bien, dans ce cas-là, je vais poser une question générale qui va être assez courte, vous ne pourrez sûrement pas répondre ce soir, mais dans le document de départ, toutes les

3075

requêtes d'audience qui ont été déposées au dossier, j'ai vu qu'elles sont affichées sur le site du BAPE, j'en ai rédigé une, entre autres, dans toutes ces requêtes-là, il y a une multitude de questions qui a été posée.

Est-ce que ça serait possible pour l'initiateur de faire un résumé de toutes ces questions-là et d'y répondre à la période de questions, qu'on puisse utiliser ces réponses-là dans nos mémoires?

3080

Vous comprenez qu'il y a plusieurs requêtes d'audience qui ont été faites, dont la mienne, que j'ai déposée. Il y en a plein d'autres que je n'ai pas lues, que d'autres gens ont déposées. À l'intérieur de ces mêmes requêtes-là, il y a des questionnements.

3085

Est-ce que ces questionnements pourraient être vulgarisés et répondus par les instances concernées avant d'arriver à la deuxième partie, pour qu'on puisse rédiger des mémoires en fonction des réponses obtenues? Ce serait ma deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

3090

Oui, on va poser la question à monsieur Alary-Paquette. Donc, on comprend que dans le cadre du projet, il y a neuf requêtes qui ont été adressées au ministre, elles sont rendues publiques, dans lesquelles il y a certaines questions.

3095

Là, évidemment, on ne vous demandera pas de vulgariser les questions, puisque ce n'est pas vos questions à vous, on comprend, mais est-ce que ça serait possible de passer à travers les questions que les citoyens ont mises dans les requêtes et de fournir une réponse à ces questions-là qu'on pourrait rendre publique en vue de la deuxième partie de l'audience publique?

M. ALEXANDRE RICHARD :

3100

Ça serait ma deuxième question, oui.

3105 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

Notre compréhension, c'était que les audiences qu'on tient depuis deux jours servent justement à répondre à ces questions-là. Maintenant, puis je ne sais pas si monsieur Richard a raté, par exemple, certaines parties des audiences, mais a priori, on s'attend déjà à recevoir, en fait, beaucoup de questions auxquelles on devra répondre dans les prochains jours, donc a priori, on s'en tiendrait à la procédure usuelle.

3110 **LA PRÉSIDENTE :**

3115 Mais là, je comprends que c'est une demande quand même particulière qu'on reçoit. Oui, vous allez avoir évidemment des questions à répondre de la part de la commission, mais je vous demande quand même si c'était possible de faire le tour des requêtes.

3120 Je pense qu'il n'y a quand même pas... je ne pense pas que c'est un exercice si exhaustif, si je ne m'abuse, pour avoir pris connaissance des requêtes, si vous pouviez faire quand même un exercice, juste de voir à fournir des réponses à ces questions-là dans les requêtes.

LE COMMISSAIRE :

3125 Évidemment, à travers les trois séances qu'on a eues, monsieur Richard, bon, peut présumer qu'il y a eu des réponses à plusieurs éléments qui sont dans les requêtes, mais si, effectivement, par exemple, il y a certains points, peut-être, juste pour avoir un petit complément, ça pourrait être fait.

3130 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

O.K. Donc...

LE COMMISSAIRE :

3135 Mais effectivement, monsieur Richard, c'est ça, il y a eu trois jours, il y a eu beaucoup

d'éléments, je pense, qui vont dans le sens d'enjeux qui étaient identifiés dans les requêtes.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

3140

O.K. Parfait. Donc, ce qu'on ferait, si ça vous convient, c'est qu'on ferait donc le tour des sujets qui sont évoqués dans les requêtes d'audience. Dans les cas où certains de ces sujets-là n'ont pas été évoqués dans le cadre des audiences, à ce moment-là, on pourrait fournir des éléments de réponse.

3145

LA PRÉSIDENTE :

Oui, puis, bien, en fait, je mettrais le focus sur les questions vraiment libellées en termes de questions, pas tant les sujets qui sont amenés dans les requêtes, mais les questions qui sont écrites, juste focuser sur ces éléments-là des requêtes, et non pas les sujets en tant que tels.

3150

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Parfait.

3155

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Donc, merci, Monsieur Richard, pour vos questions. Je vous souhaite une belle fin de soirée.

3160

M. ALEXANDRE RICHARD :

Merci à vous.

3165

3170

Mme CAROLINE MARCOUX

LA PRÉSIDENTE :

3175

On va aller maintenant à la prochaine intervenante, madame Caroline Marcoux. Bonsoir, Madame Marcoux.

Mme CAROLINE MARCOUX :

3180

Bonsoir. Je ne sais pas si c'était possible d'afficher une des diapositives de tantôt, là, qu'il y avait la liste des facteurs pour l'optimisation finale? Ça m'aiderait juste à organiser ma question.

LA PRÉSIDENTE :

3185

La diapositive qui illustre...?

Mme CAROLINE MARCOUX :

3190

Dans le fond, il y avait comme une liste d'éléments à considérer pour l'optimisation finale. Je pense que monsieur Bourrellis, il sait de quoi je parle.

LA PRÉSIDENTE :

3195

On fait signe que oui, alors...

Mme CAROLINE MARCOUX :

3200

Donc, mes deux questions portent sur le caribou, mais je ne suis pas... je suis dans le domaine de la santé, ça fait que je ne suis pas experte du tout, puis je m'adresse comme citoyenne.

LA PRÉSIDENTE :

Il n'y a pas de problème. Est-ce que vous voulez attendre que l'affichage apparaisse avant d'adresser votre première question? J'imagine que c'est en lien avec ça?

3205

Mme CAROLINE MARCOUX :

Oui. Pardon. Bien, peut-être en attendant, juste dire que...

3210

LA PRÉSIDENTE :

Voilà.

Mme CAROLINE MARCOUX :

3215

C'est ça, il y quand même, t'sais, pour moi, c'est vraiment nouveau. Donc, je vais comme juste peut-être mettre certains éléments pour être sûre que j'aie bien compris avant de poser ma question.

3220

J'entends que pour la priorité pour protéger le caribou, c'est vraiment d'éviter de perturber plus son habitat. C'est aussi ça, le principe de prévention en santé aussi : on veut réduire à la source les... et non comme se mettre des coquilles sur un chantier de construction, par exemple.

3225

D'où le fait, justement, que Boralex a retiré quatre éoliennes de l'aire de répartition, en a bougé deux, ce qui en laisse 11 dans l'aire de répartition du caribou, qui est comme le chiffre magique, qui est la différence entre le 68 et le 57 de tantôt, qui, je comprends, dépend entre autres du choix de modèle d'éolienne. Donc, ça, ça va entre autres influencer le nombre d'éoliennes dans le projet final.

3230

Mais, puis vous avez dit tantôt que l'optimisation finale dépend de plusieurs paramètres, dont des contraintes économiques aussi et de rentabilité du projet.

Mais admettons qu'on aurait à prioriser l'impact sur l'environnement, entre autres l'aire de répartition du caribou, je me demande si, considérant les coûts de la perte de la biodiversité, l'argent

3235 public et privé qu'on met, par exemple, au ministère de l'Environnement pour protéger, mettre en
enclos, restaurer l'habitat, compenser – on parlait tantôt de former des personnes pour piéger des
3240 loups, par exemple, t'sais, il y a quand même beaucoup d'argent public et privé qui est investi dans
la restauration de l'habitat, la protection du caribou –, je me demande : est-ce que ça ne serait pas,
en plus d'être cohérent entre différents ministères d'un même gouvernement, est-ce que ça ne serait
pas plus rentable qu'on fasse le choix et qu'on assume le coût plus élevé qui permettrait d'enlever
les 11 éoliennes de l'aire de répartition du caribou, considérant les coûts de tous les autres extrants,
3245 finalement? Je ne sais pas si c'était clair. O.K.

LE COMMISSAIRE :

3245 Bien, on va vous lancer la question du côté de l'initiateur, mais c'est un peu de... quand on
parle de la considération des impacts économiques, dans le fond, ce que vous dites, c'est une
question d'internalisation des coûts; est-ce que vous considérez aussi, dans le fond, les
investissements que ça peut coûter, justement, pour protéger l'habitat du caribou puis tout ça quand
vous allez considérer, dans le fond, ce critère-là d'impact économique?

3250 **Mme CAROLINE MARCOUX :**

Bien, peut-être juste une précision.

LE COMMISSAIRE :

3255 Oui.

Mme CAROLINE MARCOUX :

3260 Parce que ma question serait pour l'initiateur, considérant qu'Hydro-Québec, encore une fois,
est actionnaire aussi.

3265 **LE COMMISSAIRE :**

Oui.

3270 **Mme CAROLINE MARCOUX :**

Mais peut-être aussi plus globalement, le gouvernement aussi ou, en tout cas, si possible, les représentants du Ministère aussi, considérant qu'ils vont faire une évaluation d'impact aussi.

3275 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Effectivement. Donc, on peut commencer avec vous, l'initiateur, puis probablement, on va se tourner après du côté de faune ou du ministère de l'Environnement.

3280 **Mme CAROLINE MARCOUX :**

Merci.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

3285 Oui. Donc, je répondrais en deux volets. D'abord, sur le niveau, d'abord, du côté caribou, ensuite je laisserais Rafael poursuivre avec les choix, bien, les paramètres, en fait, qui sont pris en compte pour la sélection finale des positions.

3290 Donc, d'abord sur le caribou : un rappel, en fait, que la principale conclusion des études qu'on a menées, c'est que par le projet, selon l'évaluation qu'on a faite, que nous on en fait, en tout cas, le projet n'aurait pas d'impact significatif sur le taux de perturbation dans son aire de répartition.

3295 Cela dit, on a également appliqué la séquence éviter-minimiser-compenser avec une proposition, justement, de programme de compensation et des mesures de gestion pour minimiser l'impact : retrait de certaines éoliennes, et cætera

3300

Les éoliennes restantes, si on veut, qui sont localisées dans l'aire de répartition, sont localisées sont concentrées d'un seul côté de la vallée de la rivière Sainte-Anne. Elles sont situées aussi dans une zone où il y a eu assez récemment, dans les cinq dernières années, de la récolte forestière significative.

3305

Donc, pour l'ensemble de ces raisons-là, on a tendance, on a certaines difficultés, en fait, à voir le bien-fondé de retirer l'ensemble des éoliennes de l'aire de répartition du caribou. Maintenant, la discussion, évidemment, est toujours ouverte, mais je laisserais Rafael poursuivre avec les différents critères puis les choix qui vont se faire.

M. RAFAEL BOURRELLIS :

3310

Puis si je peux me permettre, j'apporterais aussi une petite précision sur laquelle on n'est pas revenu. Il y a plusieurs intervenants qui ont mentionné que le projet, qu'on n'utilisait pas les bonnes données pour déterminer si on était dans des zones de fréquentation de caribous.

3315

Nous, on utilise les données qui nous ont été fournies par le Ministère. Alors, il y a des données plus récentes, les cartes PDF qu'on a vues hier, on a regardé évidemment où est-ce qu'elles se situaient, et nous ne sommes dans les zones... même en incluant toutes ces données, nous ne sommes pas dans les zones de fréquentation, nous ne sommes pas dans les zones de mise bas.

3320

Donc, c'était peut-être une précision à apporter. Si vous souhaitez qu'on superpose des cartes, on peut le faire avec des données géomatiques que, pour l'instant, nous n'avons pas.

Mme CAROLINE MARCOUX :

Bien, en fait, je...

3325

LA PRÉSIDENTE :

On va laisser juste l'initiateur compléter la réponse par rapport à votre question des choix des critères et la pondération, la priorisation de ces critères-là.

Mme CAROLINE MARCOUX :

3330

O.K. Hum, hum.

LA PRÉSIDENTE :

3335

Puis après ça, on ira avec votre... bien, on ira du côté de la faune, puis après ça une autre question pour vous.

M. RAFAEL BOURRELLIS :

3340

En termes d'internalisation des coûts, j'aimerais rappeler aussi que le programme de compensation qu'on propose a une mesure phare et des mesures à évaluer au cas par cas avec le comité aviseur.

3345

La mesure phare, qui est un ratio de deux pour un, c'est la mesure qui a fait l'unanimité parmi tous les spécialistes qu'on a consultés, des professeurs universitaires, des Premières Nations, des organismes environnementaux. C'est la mesure qui semble être acceptée par l'ensemble ou préconisée par l'ensemble des intervenants. Les autres, on a parlé du contrôle de prédateurs, de la recherche, et cætera, on comprend très bien que ça peut être plus nuancé, puis c'est ça l'objectif du comité aviseur.

3350

Le budget de 1 million qu'on propose, ça représente deux à trois fois plus que le coût de notre ratio de deux pour un. Donc, on peut aller faire d'autres mesures, de la recherche, du contrôle de prédateurs, tout ça, si le comité aviseur le souhaite ou pense que c'est bénéfique, ou on peut augmenter le ratio.

3355

Donc, si je peux résumer ça : l'impact sur le caribou est jugé faible pour les raisons qu'on a expliquées, non significatif, donc la perturbation de l'habitat, mais les mesures de compensation, si elles sont amenées au bon endroit, dans des territoires ciblés par les gouvernements, à un endroit où le caribou fréquente, sur les bons tronçons de chemin qui viennent restaurer les espaces propices au caribou, même du un pour un, on pense qu'il y a un gain net possible.

3360

Du deux pour un, on augmente encore le gain net, et comme on disait, on a un budget de deux à trois fois plus élevé pour continuer à faire des mesures additionnelles. Donc, c'est un peu de cette manière qu'on envisage l'internalisation des coûts.

3365 Ceci étant dit, pour répondre à la question initiale : à l'étape où on est aujourd'hui, on ne peut pas isoler un critère. On a besoin de regarder l'ensemble des critères. On le dit souvent, c'est itératif. Quand on touche un critère, ça en impacte d'autres. Des fois, il faut retourner faire des inventaires parce qu'on a pris une décision pour protéger la grive ou un milieu humide, ça peut avoir des impacts sonores, paysage, et cætera

3370 Donc, l'engagement qu'on prend aujourd'hui, c'est de continuer à travailler à optimiser le projet avec les éléments qui sont ici, puis de proposer un scénario qu'on va cibler d'être optimal pour minimiser les impacts, tout en maximisant les bénéfices du projet en termes de gaz à effet de serre, de retombées économiques, et cætera

3375

LE COMMISSAIRE :

D'accord, merci. Puis je reprends votre question. Je pense qu'on va aller du côté de l'environnement et de la faune, puis je vais essayer de bien cibler la question.

3380

Parce que dans le fond, on comprend, puis c'est tout à fait normal, l'initiateur va avoir ses critères, dans l'optique, par exemple, qu'on diminuerait le nombre d'éoliennes, par exemple, selon le type d'éolienne, vous allez avoir des critères de sélection, si on veut, pour voir à quel endroit vous allez enlever puis tout ça; vous, du côté du Ministère, si vous avez à évaluer ça, ça serait quoi les critères que vous, vous allez appliquer?

3385

Comme, par exemple, parce que je comprends votre question, si on veut internaliser les coûts pour l'habitat du caribou, bon, j'imagine qu'on investit des sommes au gouvernement puis tout ça; est-ce que c'est le genre de choses que vous allez poser comme question quand vous allez avoir la proposition d'optimisation éventuelle que l'initiateur pourrait vous déposer?

3390

Je ne sais pas si vous comprenez. C'est un peu ça que vous voulez savoir?

Mme CAROLINE MARCOUX :

3395 Mais plus ou moins, dans le sens que je me demande si, considérant mettons la différence de coût que ça pourrait apporter, considérant l'argent qui est investi pour protéger le caribou...

LE COMMISSAIRE :

3400 Bien, l'argent public, c'est ça.

Mme CAROLINE MARCOUX :

3405 Oui.

LE COMMISSAIRE :

Donc, est-ce que dans l'analyse que va faire le gouvernement, le Ministère...

3410 **Mme CAROLINE MARCOUX :**

T'sais, est-ce que ça vaudrait la peine que ça coûte un peu plus cher, admettons?

LE COMMISSAIRE :

3415 Bien, je pense que c'est ça, le sens de la question qu'on pose.

Mme CAROLINE MARCOUX :

3420 O.K.

LE COMMISSAIRE :

On se comprend? D'accord.

3425 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

Andréanne Masson, secteur faune. Oui, effectivement, l'investissement des fonds publics dans la protection d'une espèce telle que le caribou en ce moment fait partie du cadre d'analyse qui va être fait, et c'est pourquoi on va venir peut-être remettre l'emphase sur toute la séquence de l'évitement.

3430

En fait, cette étape-là devient, elle prend de l'ampleur, bien que ce soit le cas dans l'ensemble des habitats fauniques, mais dans un cas tel que le caribou qui a demandé des mesures exceptionnelles telles que la mise en enclos, comme vous l'avez dit, aux frais des contribuables, dans le sens que ce sont les investissements du gouvernement, bien, ça a été payé par le gouvernement du Québec, donc du public, c'est certain que c'est pris en considération dans le degré ou dans l'ordre dans lequel on va analyser le projet.

3435

Ceci étant dit, pour... je m'excuse, il est rendu un petit peu tard, effectivement, comme monsieur Alary l'a dit.

3440

LA PRÉSIDENTE :

Prenez votre temps. Prenez votre temps. C'est correct.

3445

Mme CAROLINE MARCOUX :

C'est la dernière question, je pense.

3450 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

Donc, oui, c'est pris en considération. Là, de faire le bilan entre c'est quoi les pertes monétaires... je comprends que c'est vers ça que vous voulez aller.

3455

Les pertes monétaires (inaudible) au changement des éoliennes de l'habitat du caribou pour les mettre à autre place versus l'investissement des fonds publics, ce n'est pas un calcul qui est fait

dans le cadre de notre analyse, et ce n'est pas quelque chose que le secteur faune ou l'expertise... on n'a pas besoin de ces données-là, dans le fond, pour porter un jugement sur l'acceptabilité du projet, ce balancement-là, si j'ai bien compris votre question.

3460

Cependant, le fait, justement, de venir faire de l'investissement sur des fonds publics, c'est sûr qu'advenant le cas qu'on se rend aux compensations, c'est vraiment quelque chose aussi qui sera pris en considération, et c'est l'ensemble de l'expertise du gouvernement du Québec qui sera pris en considération pour analyser entre autres le projet de compensation.

3465

Le ministère a déjà un peu d'expertise dans la fermeture des chemins. On sait, grosso modo, le coût que ça représente de venir fermer un chemin d'un kilomètre linéaire. Et encore une fois, je tiens à rappeler que quand on vient faire un calcul du double de kilomètres linéaires, nous, on va travailler vraiment en superficie, c'est ça qu'on va regarder.

3470

Donc, un chemin de 30 mètres, d'un kilomètre, ne peut pas être nécessairement compensé par la fermeture d'un chemin de 6 mètres, mais sur 2 kilomètres. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3475

Ce n'est pas la même superficie.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

3480

Exactement. Merci. Ce n'est pas la même superficie. Donc, comme j'ai mentionné hier : dans les propositions de compensation, il y a la notion de la superficie qui est regardée aussi. Donc, on va se fier à ça pour l'ensemble des analyses du projet. Je crois que ça répond à la question.

LA PRÉSIDENTE :

3485

Je crois également. Donc, je reviens vers vous, Madame Marcoux. Vous avez le droit à votre deuxième question.

Mme CAROLINE MARCOUX :

3490

Bien, peut-être, c'est pour revenir avec ce que... bien, ma question va faire du pouce avec la réponse de l'initiateur de ma question précédente puis de la présentation de monsieur Fortin plus tôt.

3495

Donc, on parlait des causes, justement, de la diminution du caribou, dont le loup, les orignaux, l'enfeuillage. Je ne suis familière avec ça. O.K.

3500

Mais peut-être juste de faire un petit parallèle. T'sais, en santé, souvent, on s'intéresse à la cause des causes, la cause racine. On ne veut pas soigner les symptômes, sinon le malade, le patient, il revient tout le temps. T'sais, on veut soigner la maladie. Puis de ce que je comprends, une des sources de la dégradation, perturbation de l'habitat, c'est la fragmentation du territoire par l'humain, finalement, la construction de chemins, les coupes partielles aussi.

3505

Puis là, j'entends de la... en tout cas, je pense, si j'ai bien compris, la présentation de tantôt, que l'habitat est tellement perturbé puis la population est tellement abaissée que, dans le fond, la conclusion du rapport était que ce n'est pas possible de restaurer vraiment ce bout-là de chevauchement entre l'aire de répartition puis, finalement, les 11 éoliennes.

3510

D'où la conclusion qu'il n'y a peut-être pas de plus-value de les enlever pour le caribou. Mais je me rappelle qu'hier, on nommait que la perturbation dans ce secteur-là, qui est comme en chevauchement entre les deux zones, était pas mal équivalente à la perturbation globale de l'aire de répartition.

3515

Puis aussi, on a nommé tantôt que chaque petit pas compte, que c'est important de pouvoir mettre tous les efforts possibles pour pouvoir éviter le plus possible de perturber l'habitat.

3520

Donc, je me demande s'il y a d'autres experts du caribou qui se sont positionnés ou qui ont envoyé des questions ou qui vont être intégrés sur la possibilité ou pas de est-ce que le retrait de ces 11 éoliennes-là, la restauration de cette zone de chevauchement là ou, en tout, cas la préservation le plus possible du territoire, est-ce que ça pourrait ou pas contribuer à augmenter les

chances de réinsérer les caribous dans l'aire de répartition du caribou de Charlevoix? Je ne sais pas si c'était clair, encore une fois.

LA PRÉSIDENTE :

3525

Bien, en fait, vous voulez savoir s'il y a d'autres experts sur le caribou qui vont se positionner sur la possibilité ou sur la pertinence de retirer les 11 positions restantes de l'aire de répartition du caribou?

3530

Mme CAROLINE MARCOUX :

Bien, dans le fond, de ce que je comprends de la conclusion d'un côté de deux experts...

LA PRÉSIDENTE :

3535

De l'initiateur?

Mme CAROLINE MARCOUX :

3540

Oui, de l'initiateur, mais les deux experts qui étaient derrière pour l'évaluation, c'est qu'il n'y a pas de plus-value à enlever ces 11-là, parce que c'est tellement perturbé que c'est perturbé, t'sais, mais on entendait tantôt que c'est important d'éviter d'autres perturbations supplémentaires puis que chaque petit pas est important.

3545

Donc, mettons, les autres experts de caribous autour de la table ou ailleurs, est-ce qu'ils se sont positionnés, est-ce qu'ils vont se positionner, est-ce qu'ils vont être questionnés pour pouvoir conclure sur cette question-là?

LA PRÉSIDENTE :

3550

Donc, Madame Pitre, je vous renvoie la question. Donc, dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale, on comprend que le secteur faune est impliqué dans le dossier, ça

fait que peut-être nous préciser si cet élément va être pris en compte dans l'analyse du projet.

3555 **Mme KAROLANE PITRE :**

« Cet élément », c'est-à-dire...?

3560 **LA PRÉSIDENTE :**

Le retrait des éoliennes, des 11 positions restantes de l'aire de répartition du caribou forestier.

Mme KAROLANE PITRE :

3565 Le retrait, oui. Oui, évidemment, la faune va se prononcer, va devoir émettre un avis, à savoir s'ils considèrent que les positions ou les chemins, c'est-à-dire, sont acceptables ou non.

Mme CAROLINE MARCOUX :

3570 Ça, c'est des avis qui sont déposés dans le cadre du BAPE aussi, dans le fond?

LA PRÉSIDENTE :

3575 Il y a des avis qui ont déjà été faits dans le cadre de la recevabilité de l'étude d'impact qui sont déjà publics au dossier. Maintenant, il va y avoir l'étape d'analyse environnementale, qui n'est pas encore amorcée, puis, Madame Pitre, vous me corrigerez, qui n'est pas encore amorcée du côté du Ministère, mais dont il va y avoir une consultation qui va être faite des mêmes experts, dont le secteur faune du même ministère.

3580 Ces avis-là, éventuellement, vont être rendus publics sur le Registre des évaluations environnementales.

Aussi, je comprends que dans le cadre de la procédure, vous consultez également Environnement Canada et Changement climatique, qui ont aussi émis certaines préoccupations par

3585 rapport au caribou forestier?

Mme KAROLANE PITRE :

3590 Oui, exactement, on les a consultés à l'étape de la recevabilité. Donc, notre expert, vraiment, en termes d'espèces fauniques, caribous, c'est vraiment la Direction de la gestion de la faune. Environnement et Changement climatique a été consulté, ça nous a permis d'obtenir des intrants qu'on ajoute à l'analyse, donc mais c'est vraiment la gestion de la faune, notre expert dans le dossier.

3595 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc, Il faut savoir également qu'on avait invité Environnement et Changement climatique à participer aux séances publiques, ils n'ont pas pu participer en séance tenante, mais ils sont disponibles par écrit pour répondre aux questions de la commission d'enquête.

3600

Puis on prévoit leur acheminer certaines questions sur le caribou forestier. Donc, nos questions ainsi que les réponses obtenues des experts de chez Environnement et Changement climatique Canada seront rendues également publiques sur notre site Internet au cours du mandat.

3605 **Mme CAROLINE MARCOUX :**

O.K. Puis si j'ai bien compris, s'il y a d'autres experts qui veulent se prononcer, ils peuvent aussi envoyer des mémoires ou venir à la deuxième partie, c'est ça?

3610 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Et...

LE COMMISSAIRE :

3615

Oui.

Mme CAROLINE MARCOUX :

Puis tout ça, c'est considéré dans l'évaluation du BAPE?

3620

LA PRÉSIDENTE :

Oui, exactement. Donc, je vous rappelle, juste à titre d'information : la deuxième partie commence le 18 février prochain. Puis pour la transmission des mémoires, on les attend le 13 février prochain.

3625

Donc, si vous avez des questions par rapport aux modalités de participation, pour être sûre que vous respectez tout ça, vous irez voir Mathieu Giroux à l'arrière de la salle. Il pourra vous donner plus d'information.

3630

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Et si vous me permettez, Madame la Présidente?

3635

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

3640

On pourrait réafficher la carte avec les perturbations, les sites d'éoliennes, et cætera, si vous le permettez, mais le point principal, suite aux mentions de madame Masson, c'est que dans le cadre de l'élaboration éventuelle de mesures de restauration d'habitat, compensation, peu importe comment on l'appelle, on est tout à fait ouvert à discuter d'une méthodologie pour calculer, en fait, le ratio ou la manière de calculer les surfaces ou les longueurs linéaires de chemin éventuellement à compenser.

3645

LA PRÉSIDENTE :

3650

On comprend que les discussions vont se poursuivre par rapport à cet aspect-là du dossier. Merci. Merci, Madame Marcoux. Bonne soirée.

3655

Mme LOUVE GRONDIN

LA PRÉSIDENTE :

3660

Donc, je vais inviter maintenant Louve Grondin, qui est en vidéo, donc en visioconférence. Puis on a également le prochain intervenant suivant madame Grondin, monsieur Claude Charron, qui est également à distance par vidéo, notre dernier intervenant qui est inscrit au registre. Donc, Madame Grondin, on vous voit bien à l'écran. Bonsoir.

3665

Mme LOUVE GRONDIN :

Oui, bonjour. Alors, oui, je m'appelle Louve Grondin, je suis résidente du village de Sainte-Agnès, dans Charlevoix.

3670

Puis ma question porte sur la transition énergétique. J'ai comme trois petites prémisses. Dans le fond, tout d'abord, bien, il y a une diapositive des initiateurs qui montrait les impacts qui étaient soit neutres, soit positifs, puis dans ces impacts-là il y avait l'impact positif par rapport aux changements climatiques. Ça fait que là, prémisse 1.

3675

Prémisse 2 : selon *État de l'énergie au Québec*, de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC de Montréal, écrit par Pierre-Olivier Pineau, ma référence, que je n'ai pas lu, mais que je me suis fait référer pour cette série-là, les énergies ont tendance à s'empiler au lieu de se remplacer. C'est ce qui a été observé.

3680

C'est-à-dire, s'il y a les énergies fossiles, puis que là, on rajoutait des énergies renouvelables,

bien, les énergies renouvelables et les énergies fossiles se combinent, et la consommation d'énergie globale augmente. Ça fait que ce n'est pas une transition, c'est une accumulation de sources d'énergie. Ça fait que prémisses 2.

3685 Prémisse 3 : ça fait qu'en tant que tel, c'est un projet qui va demander une certaine quantité d'énergie, ça a été déjà mentionné, en plus de détruire partiellement le territoire, des territoires qui sont caractérisés. Bien là, on en a parlé beaucoup. C'est ça.

3690 De quelle manière est-ce qu'on sait que ce projet aide aux changements climatiques? Comment est-ce qu'on sait qu'il est plus... là, c'est comme trois questions. Vous direz si vous acceptez que ce soit une seule, sinon ça sera...

LA PRÉSIDENTE :

3695 Bien, en fait, vous avez droit à deux questions, Madame Grondin. Vous avez le droit à deux questions. Donc, je vous invite à poser votre première question.

Mme LOUVE GRONDIN :

3700 Mais c'est comme, je vais reformuler. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y. Allez-y avec votre première question, puis on verra si on la comprend bien.

3705

Mme LOUVE GRONDIN :

3710 O.K. Bien, de quelle manière est-ce qu'on sait que le projet aide aux changements climatiques puis que c'est plus profitable de faire ce projet-là plutôt que de juste ne pas le faire? C'est ma première question. Mais je pourrais même... c'est ça, il y aurait un troisième aspect à cette question-là, mais je peux le garder en deuxième question si vous préférez.

LA PRÉSIDENTE :

3715 On va commencer par adresser la question à monsieur Alary-Paquette par rapport à comment vous avez considéré, dans le fond, l'évaluation de l'impact du projet sur les changements climatiques, puis en quoi le projet pourra être bénéfique à ce niveau-là et comment qu'il cadrerait dans le cadre de la transition énergétique.

3720 Vous l'avez abordé brièvement, mais peut-être revenir sur ces éléments-là et d'autres. Je vous laisse la parole pour la réponse.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

3725 Oui. Donc, bon, effectivement, l'impact résiduel net, donc, du projet, en termes de changements climatiques, est très positif en raison de l'énergie fossile qui peut potentiellement être déplacée par le projet. Effectivement, ça s'insère aussi dans la transition énergétique.

3730 Donc, deux volets. Premier volet, je laisserais la parole à Rafael, qui va pouvoir expliquer, si on veut, le retour sur investissement en termes climatiques ou en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

3735 Et puis ensuite de ça, je passerais la parole à Hydro-Québec, qui va pouvoir nous en dire un petit peu plus sur la transition et puis potentiellement sur des mesures parallèles, évidemment, au développement énergétique d'énergies renouvelables, qui visent à répondre aux préoccupations.

LA PRÉSIDENTE :

3740 Très bien, on va commencer par votre (inaudible) de réponse.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Oui.

3745 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, parfait.

3750 **M. RAFAEL BOURRELLIS :**

Je ne sais pas si madame Grondin était présente tout à l'heure dans le cadre de la réponse sur le retour des gaz à effet de serre, je peux peut-être faire la version courte, et puis n'hésitez pas à me demander plus de détails, mais en fait, la prémisse de base, c'est que cette énergie renouvelable doit ultimement déplacer des énergies fossiles.

3755 Au Québec, on a un réseau presque 100 % renouvelable, un réseau électrique presque 100 % renouvelable, mais la consommation d'énergie totale, toutes sources confondues, est encore 50 % fossile à cause des voitures à essence, des processus industriels, il y a encore des hôpitaux, des écoles qui sont chauffés au mazout, et cætera

3760 Donc, à partir du moment où l'objectif du Québec est de décarboner ce 50 % fossile, on a besoin de produire deux fois plus d'électricité renouvelable pour faire disparaître ce 50 % fossile.

3765 Donc, c'est la prémisse de base pour justifier qu'un projet d'énergie renouvelable est net positif sur l'environnement. Ça fait que c'est la réponse courte.

Puis comme je l'expliquais tantôt : ce retour-là peut se faire en quelques mois ou un an maximum, selon le type d'énergie fossile qui est déplacé. Après, je vous laisse la liberté, peut-être, d'interroger Hydro-Québec, à savoir à quoi cette énergie va servir au Québec.

3770 **LE COMMISSAIRE :**

3775 Mais c'est ça, si on va du côté, oui, d'Hydro, puis probablement ensuite au niveau du ministère de l'Énergie, j'oublie des fois son nom complet, le ministère, c'est rendu économie, énergie, tout ça, mais du côté d'Hydro-Québec, en matière de transition énergétique, donc c'est où s'en va avec ça?

Peut-être que j'irais... c'est une question très large. Par rapport à ça, si vous pouvez nous éclairer un peu.

3780 **M. VINCENT RANGER-DUBUC :**

Oui, effectivement, c'est une question très... Vincent Ranger-Dubuc, d'Hydro-Québec. Oui, si vous le permettez, étant donné que c'est une question assez large, puis je pense que ça pourrait répondre à l'interrogation de madame Grondin...

3785 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Hum, hum.

3790 **M. VINCENT RANGER-DUBUC :**

J'aurais peut-être passé une petite capsule, très brièvement, pour relativiser un peu, puis en fait, mettre en contexte les objectifs.

3795 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y.

3800 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, parfait.

3805 **M. VINCENT RANGER-DUBUC :**

Donc, ce que je présente ici, en fait, je vais le mettre en plus grand écran, plein écran, c'est le contexte un petit peu dans lequel le Québec évolue.

Donc, peut-être pour commencer le tout : ce qu'on a vu dans les dernières années dans le

3810 monde énergétique, c'est une accélération des engagements envers la carboneutralité. Il y a plusieurs économies dans le monde, c'est ce qu'on voit avec la carte que vous avez devant vous.

3815 Donc, à la fin de 2023, on parlait de 92 % de l'économie mondiale qui avait des cibles de carboneutralité. Puis ça, c'est une comparaison. Je pense, à peu près, en 2019, on était à peu près à moins de 15 %. Donc, c'est une accélération assez rapide dans les cinq dernières années.

Pourquoi? En fait, c'est vraiment pour adresser les changements climatiques qui sont en cours dans le monde. On a eu des exemples, il y a deux étés assez intenses au Québec.

3820 Donc, en gros, beaucoup de fonds qui sont investis dans la transition énergétique, vers des énergies qui sont plus propres d'ici à 2030 et d'ici à 2050.

3825 Plus concrètement au Québec, Québec s'est doté de cibles, donc de carboneutralité, en 2050, comme plusieurs autres pays. Il y a un objectif intérimaire en 2030 de réduction des gaz à effet de serre de 37,5 %.

Donc, ces cibles-là visent, en fait, à remplacer tranquillement ou progressivement les différentes sources d'énergie fossile qu'on peut avoir au Québec par des sources d'énergie qui vont être propres et renouvelables autant que possible.

3830 Donc, Madame Grondin, vous faisiez allusion à l'*État de l'énergie* un petit peu plus tôt. En fait, cette image-là que vous voyez à l'écran fait partie de l'*État de l'énergie*, donc de monsieur Pineau puis madame Whitmore.

3835 En fait, c'est peut-être un élément un peu moins connu, je me répète un petit peu, de Rafael Bourrellis, mais 50 %, environ 50 % de la consommation énergétique du Québec provient d'énergies fossiles.

3840 Donc, majoritairement, vous avez nommé quelques exemples, Monsieur Bourrellis, tout à l'heure, mais dans le fond, le pétrole qu'on utilise ou l'essence qu'on utilise dans nos véhicules, majoritairement, peut-être moins connu, mais tout ce qui est chauffage des commerces, institutions,

est majoritairement au gaz ou au mazout, donc nos écoles, nos hôpitaux, les restaurants dans lesquels on va sont majoritairement... ne sont pas électrifiés, donc sont majoritairement au gaz naturel, comme je le disais.

3845 Puis la portion industrie aussi. Donc, les procédés industriels qui sont demandés, des fois, des chaleurs un peu plus intenses qui utilisent justement des ressources fossiles qui sont carbonées, qui entraînent justement les changements climatiques qu'on vit.

3850 Donc, ce qu'on essaie de faire, en fait, c'est de prendre le 50 % à droite que vous voyez et de le remplacer, ces énergies fossiles là qu'on consomme au Québec, par des énergies qui sont propres et renouvelables, comme l'hydroélectricité, comme l'éolien, comme le solaire, qui font partie des éléments qu'on met de l'avant dans le plan d'action 2035.

3855 C'est ça qu'on appelle, en fait, la transition énergétique, pour l'information de tout le monde.

 Maintenant, la question qu'Hydro-Québec s'est posée, c'est : comment est-ce qu'on va pouvoir répondre un petit peu à ce changement-là, au cap et aux cibles du gouvernement du Québec, puis qu'est-ce qu'on anticipe, quel va être notre rôle là-dedans.

3860 Donc, le rôle d'Hydro-Québec, c'est de répondre à la demande énergétique du Québec. Étant donné qu'on va vouloir remplacer 50 % de l'énergie qui est consommée au Québec, qui est fossile, on va vouloir la remplacer par des énergies qui sont propres et renouvelables, on anticipe environ une demande électrique qui va doubler par rapport à actuellement d'ici à 2050.

3865 Donc, c'est des chiffres. 150 à 200 térawattheures, c'est environ le double de la demande énergétique ou demande électrique, pardon, du Québec en ce moment.

3870 Pour se préparer à tout ça, on s'est donné aussi un genre de cible intérimaire. Donc, à l'horizon 2035, donc dans environ 10 ans, ce qu'on anticipe comme augmentation de la demande québécoise en énergie, c'est 60 térawattheures.

 60 térawattheures, peut-être juste, ce n'est pas nécessairement connu de tout le monde, mais

3875 c'est l'équivalent de grands ouvrages hydroélectrique. On parle de LG2, qui est un des plus gros ouvrages hydroélectriques qu'Hydro-Québec possède, Manic-5 aussi, puis tout le complexe de la Romaine qui a été récemment mis en service.

Maintenant, on parlait de décarbonation tout à l'heure; Madame Grondin, j'arrive à votre réponse, quand même, en tout cas, je l'espère.

3880 La répartition, en fait, de l'énergie, du 60 térawattheures qui est nécessaire à l'horizon de 2035, il y en a 40 % qui va aller justement pour électrifier le transport et décarboner les bâtiments. Donc, électrification des transports, c'est assez simple, je pense qu'on connaît tous qu'est-ce qu'on fait avec ça, donc les voitures électriques en sont un exemple.

3885 La décarbonation des bâtiments, bien, encore une fois, si on veut justement électrifier nos hôpitaux, nos écoles, nos commerces, et on a un 35 % qui est pour la décarbonation des industries actuellement au Québec, puis il y en a un 25 % qui est pour la croissance économique.

3890 Donc, au total, 75 % de l'énergie ou des 60 térawattheures, en termes d'augmentation de la demande énergétique d'ici à 2035, sont prévus pour la décarbonation du Québec.

Le reste, vous aurez compris que le 25 % permet de décarboner des industries ou des biens, des services qu'on utilise au Québec, mais qui sont ailleurs dans le monde. Donc, c'est une façon de décarboner, en fait, la planète. Il n'y a pas vraiment de frontière aux GES.

3895 Ça fait que ça, c'était juste la petite mise en bouche. J'espère que j'ai répondu à la question. Si jamais j'ai besoin d'amener plus de détails, je le ferai.

LE COMMISSAIRE :

3900 D'accord, merci. Peut-être, j'irais du côté, bon, du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. J'ai toujours eu de la misère à... je le vois toujours aux Ressources naturelles, mais maintenant, il a changé de place, l'énergie.

3905 Donc, juste en complément d'information, bon, je comprends qu'il y a le projet de loi aussi 69
qui a été déposé, qui vient changer quand même différentes choses dans le contexte de la transition
énergétique; j'aurais peut-être juste aimé ça vous entendre sur qu'est-ce qu'on peut s'attendre au
niveau gouvernemental dans les prochaines années en termes de transition, la planification qui va
être faites puis qu'est-ce qu'il en est aussi de la politique énergétique actuelle, 2030. Donc...

3910

Mme JULIE POULIN :

Oui. Oui, bonsoir.

3915

LE COMMISSAIRE :

Oui? Vous comprenez un peu, donc juste y aller un peu... je vous repasse la balle peut-être
au niveau gouvernemental. Qu'est-ce qui nous attend, en fait, dans cette transition énergétique là?

3920

Mme JULIE POULIN :

Oui, bonsoir. Donc, Julie Poulin, je suis directrice du développement de l'électricité
renouvelable au ministère de l'Énergie, on peut faire ça court.

3925

LE COMMISSAIRE :

Oui, aussi.

3930

Mme JULIE POULIN :

Plus simple. Donc, effectivement, présentement, c'est Hydro-Québec qui est responsable
d'établir la demande énergétique au Québec, puis responsable également de présenter devant la
Régie de de l'énergie la façon dont ils vont rencontrer ce besoin-là pour pouvoir produire, alimenter
en énergie électrique le Québec.

3935

Donc, avec le projet de loi, on va venir présenter le Plan de gestion intégré des ressources

3940 énergétiques, donc c'est une planification qui va comprendre l'ensemble des sources énergétiques du Québec, puis de consulter la population pour pouvoir bien convenir ensemble de comment on va développer l'offre énergétique au Québec dans les prochaines années.

Donc, l'offre énergétique va comprendre aussi les mesures d'efficacité énergétique, la réduction de la consommation d'énergie, donc l'ensemble des sources qui permet d'alimenter, qui joue sur la demande énergétique et sur l'offre énergétique.

3945 **LE COMMISSAIRE :**

D'accord. Vous avez parlé de consulter la population. Donc, dans l'établissement de tout ça, je comprends donc qu'il va y avoir un mécanisme où le public va être appelé à donner son avis, à être consulté?

3950 **Mme JULIE POULIN :**

Tout à fait. C'est exactement l'objectif de cette planification intégrée là. C'est comme une politique énergétique, comme une politique gouvernementale.

3955 **LE COMMISSAIRE :**

Hum, hum.

3960 **Mme JULIE POULIN :**

Puis ce qu'on souhaite, c'est de pouvoir convenir avec la population, consulter la population pour pouvoir ensemble prendre des meilleures décisions pour l'avenir énergétique du Québec.

3965 **LE COMMISSAIRE :**

Puis bon, bien, je reviens juste sur le projet de loi 69. J'imagine, tout ça, bien, ça va partir probablement de l'adoption du projet de loi, j'imagine?

Mme JULIE POULIN :

3970

Effectivement, on l'appelle le « PGIRE », il est inscrit dans le projet de loi, mais quand même, les démarches sont entamées, parce qu'on s'affaire à produire le premier PGIRE pour l'année 2026. Donc, ça va vite, puis on est déjà en action dans ce sens-là.

3975

LE COMMISSAIRE :

C'est bon, merci.

Mme LOUVE GRONDIN :

3980

Est-ce que...

LE COMMISSAIRE :

3985

Oui?

Mme LOUVE GRONDIN :

3990

Oui, est-ce que je pourrais avoir une précision sur la...

LA PRÉSIDENTE :

On revient vers vous, Madame Grondin.

3995

Mme LOUVE GRONDIN :

Merci. Est-ce que je pourrais avoir une précision sur la régulation de la demande? J'ai l'impression que ça a été mentionné brièvement, je ne sais pas si j'ai compris, s'il allait y avoir une régulation, justement, de la demande énergétique.

4000

LA PRÉSIDENTE :

Je ne suis pas certaine que je comprenne bien votre question. Est-ce que vous pouvez la répéter, s'il vous plaît?

4005

Mme LOUVE GRONDIN :

Bien, vous parlez beaucoup de l'offre, s'assurer que l'offre soit... il est beaucoup question qu'il y ait plus d'offre électrique, mais il a été question de la demande énergétique. Je ne sais pas si j'arrive à bien formuler mon affaire.

4010

LE COMMISSAIRE :

Je comprends, c'est que dans le fond, la demande énergétique, finalement, on comprend qu'elle est en continuelle augmentation. Est-ce que vous parlez, par exemple, plus de mesures d'efficacité énergétique, dans le fond, ou c'est-tu par rapport à ça que vous voulez de l'information? Autrement dit...

4015

Mme LOUVE GRONDIN :

Non, mais je pense que je vais juste enchaîner avec la deuxième question. Peut-être que ça va être plus clair si ça vous va.

4020

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

4025

Mme LOUVE GRONDIN :

Dans le fond, ma question, c'est : quelle garantie a-t-on que les énergies ne vont pas s'accumuler, mais bien transitionner? C'est-à-dire, il y a-tu des manières de réguler la consommation d'énergie, dans le sens que le...

4030

4035 Mon image, c'est un peu que l'électricité de sources renouvelables ne soit pas comme un genre de troisième lien qui fait qu'il y a juste plus d'habitations qui se bâtissent sur la rive sud. Comme, je ne sais pas si ça sonne des cloches dans votre compréhension, mais est-ce qu'il y a des...

LA PRÉSIDENTE :

4040 Oui, bien, vous revenez un peu à la question...

Mme LOUVE GRONDIN :

4045 Quelle garantie on a... oui, bien...

LA PRÉSIDENTE :

4050 Vous revenez un peu à la question initiale, pour être certain que les énergies ne vont pas s'accumuler puis qu'on va finalement générer plus de demande énergétique puis qu'il y a bel et bien une transition. Ça fait que vous voulez savoir quel suivi va être fait pour être certain, justement, que ça ne génère pas plus de demande puis qu'on arrive vraiment à transitionner au niveau énergétique au Québec? C'est ça?

Mme LOUVE GRONDIN :

4055 Oui. Que ça ne fasse pas tout simplement augmenter la consommation. Qu'est-ce qu'on a comme garantie que la consommation ne va pas tout simplement augmenter, oui.

LA PRÉSIDENTE :

4060 Très bien. On va retourner auprès d'Hydro-Québec pour voir. Monsieur Ranger-Dubuc, je pense que la question, c'est clair?

4065 **M. VINCENT RANGER-DUBUC :**

Oui, oui, c'est parfait, il n'y a pas de problème. Donc, en fait, tout part des cibles que le gouvernement s'est dotées. Donc, on parle de la carboneutralité qui est visée en 2050, on parle de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 37,5 % à l'horizon 2030.

4070

Pour ces éléments-là, à un peu plus court terme, le MELCCFP, donc ministère de l'Environnement, a lancé, je pense, c'est en novembre 2020, le PEV, Plan pour une économie verte. Donc, le Plan pour une économie verte sert à se rendre à la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 2030, du Québec.

4075

Maintenant, un outil très utile pour réduire des émissions de gaz à effet de serre, bien, c'est Hydro-Québec, c'est le système énergétique du Québec.

4080

Donc, comment on est capable le plus possible de décarboner l'économie du Québec – donc, encore une fois, je reviens à mon 50 % ou une partie du 50 % d'ici 2030 –, comment on est capable de remplacer, justement, les véhicules à essence conventionnels par des véhicules électriques, remplacer le chauffage au mazout, au gaz naturel de nos institutions et de nos commerces par de l'électricité.

4085

Donc, c'est vraiment un remplacement des sources énergétiques qui sont fossiles par des sources énergétiques qui sont décarbonées, électriques, bien souvent, ou, en fait, c'est les plus évidentes à changer.

4090

Donc, ces cibles-là passent par le PEV. Pour le reste, je vais peut-être faire une petite note, je ne sais pas si c'était exactement de madame Grondin, mais la priorité d'Hydro-Québec, c'est de voir comment on est capable de réduire la demande énergétique, donc réduire la consommation des Québécois, des Québécoises, mais aussi des entreprises québécoises.

4095

Donc, ça fait partie du plan d'action, c'est des efforts qu'on appelle « d'économie d'énergie ». On a une cible de 21 térawattheures d'économie d'énergie, c'est une cible qui est, en fait, deux choses : elle est ambitieuse, elle a été doublée par rapport aux objectifs précédents, mais elle est

aussi réaliste.

4100 Donc, ambitieuse, c'est super important, parce que, bien, en fait, pour Hydro-Québec, c'est beaucoup plus économiquement intéressant de faire de l'efficacité énergétique que de lancer des nouveaux projets de production d'électricité. Ça a moins d'impact, justement, sur les communautés, sur la biodiversité. Donc, on va toujours préconiser des solutions d'efficacité énergétique.

4105 Maintenant, le 21 térawattheures, encore une fois, c'est ambitieux, mais c'est réaliste aussi en fonction de ce qu'on pense qu'on est capable d'aller chercher avec les différentes technologies qui existent pour mieux consommer, la culture de consommation au Québec aussi.

4110 Donc, le « réaliste » est très important. Si on arrive avec des objectifs d'efficacité énergétique ou d'économie d'énergie qui sont qui sont trop ambitieux, bien, on va se ramasser, en 2035, avec peut-être justement une cible qu'on n'aura pas réussi à atteindre puis des déficits énergétiques qu'on n'aura pas réussi à préparer en temps, dont le projet fait partie ce soir.

4115 Donc, j'espère que ça répond un peu à la question. Tout part des cibles de décarbonation. Il n'y a pas d'objectif d'ajouter des ressources énergétiques qui sont fossiles, donc encore une fois du pétrole, du gaz naturel. Le but, c'est d'électrifier ou de décarboner le plus possible les utilisations d'énergie au Québec.

LA PRÉSIDENTE :

4120 En complément, je pense, pour bien répondre à la question de madame Grondin : au-delà de ces objectifs-là, les cibles qu'on se donne au gouvernement du Québec, c'est quoi? Bien là, je comprends que vous avez fait mention du Plan pour une économie verte, mais est-ce que c'est l'outil de suivi?

4125 Est-ce qu'il y a des actions qui sont peut-être écrites dans le Plan pour une économie verte pour suivre, justement, l'atteinte de ces cibles-là? C'est plus ça, je crois, le fond de la question. C'est : oui, on met des cibles, mais comment qu'on s'assure qu'on va les atteindre, finalement? C'est quoi le suivi qui est fait par rapport à ça?

M. VINCENT RANGER-DUBUC :

4130

Oui. Bien, je vous dirais que c'est peut-être plus l'inverse. Ce n'est pas à Hydro-Québec de suivre les cibles de réduction des gaz à effet de serre du Québec. Hydro-Québec va plutôt aider à réaliser ces cibles-là ou aider le gouvernement du Québec à réaliser ces cibles-là.

4135

Donc, nous, on se prépare en fonction des cibles, en fonction des objectifs du gouvernement. Je peux vous donner un exemple, mais l'objectif de 2 millions de véhicules électriques à l'horizon 2030, bien, c'est une cible qui est concrète. Nous, on s'assure de pouvoir répondre à la demande électrique qui va permettre d'avoir 2 millions de véhicules électriques à l'horizon 2030.

4140

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Je comprends qu'il n'y a pas vraiment de réduction à votre reddition à votre niveau qui est faite pour s'assurer du suivi de ces cibles-là. Donc, je vais aller plus du côté de madame Pitre, du ministère responsable de l'environnement. Peut-être nous éclairer par rapport à ce qui est fait au Ministère?

4145

Mme KAROLANE PITRE :

Oui, donc Karolane Pitre, du ministère de l'Environnement. En fait, je passerais la parole à mon collègue qui est en ligne, monsieur Matthew Wadham-Gagnon, de la Direction de l'expertise en décarbonation et efficacité énergétique.

4150

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Oui, bonsoir. On vous voit à l'écran.

4155

M. MATTHEW WADHAM-GAGNON :

Bonsoir. Mathieu Wadham-Gagnon, du ministère de l'Environnement. La question était sur la reddition de compte autour des actions du Plan pour une économie verte.

4160

Effectivement, on fait une reddition de compte annuelle, il y a un tableau de bord aussi qui est disponible en ligne, et on peut voir, dans notre plan de mise en œuvre qui est mis aussi à jour annuellement, la progression de la cible, notamment de 37,5 %, mais il y a aussi d'autres cibles et d'autres objectifs qui sont dans le Plan.

4165

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Donc, on comprend que ces informations-là sont disponibles déjà sur le site Internet du Ministère?

4170

M. MATTHEW WADHAM-GAGNON :

Oui, effectivement. Je pense même qu'on avait déposé le Plan pour une économie verte et son plan de mise en œuvre au dossier de la commission. On pourrait peut-être partager le lien aussi pour le tableau de bord.

4175

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Oui, merci, ça va pouvoir possiblement éclairer madame Grondin. Merci beaucoup.

4180

M. MATTHEW WADHAM-GAGNON :

Puis si vous me permettez, j'ajouterais aussi que...

4185

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Oui, allez-y.

M. MATTHEW WADHAM-GAGNON :

4190

C'est peut-être au sens plus large, parce que des cibles du gouvernement ou du ministère de l'Environnement en termes de lutte contre les changements climatiques ne visent pas

spécifiquement le parc éolien dont il est question aujourd'hui.

4195 Mais c'est qu'on a clairement un besoin d'électrification pour... on est un peu sur la même page
que tout ce qui a été dit jusqu'à date. Mais il y a aussi des efforts importants en efficacité énergétique
et en sobriété énergétique pour atteindre ces objectifs-là.

LA PRÉSIDENTE :

4200 Très bien. Merci pour vos précisions.

M. MATTHEW WADHAM-GAGNON :

4205 Plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

4210 Bonne soirée. Merci, Madame Grondin.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Si vous permettez...

4215 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, Monsieur Alary-Paquette?

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

4220 Juste peut-être comme complément de réponse à la question de madame Grondin...

4225 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

4230 **M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :**

Monsieur Jaimes, qui travaille chez Énergir, a un élément additionnel à partager.

LA PRÉSIDENTE :

4235 Parfait, allez-y.

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

4240 Bien, ça va être assez rapide, peut-être un élément de réponse de plus pour rassurer madame Grondin par rapport à son inquiétude sur comment on s'assure que les énergies ne vont pas s'empiler, mais qu'elles vont se remplacer.

4245 D'un côté, on a le distributeur électrique qui cherche à augmenter sa quantité d'énergie électrique renouvelable pour décarboner des activités. Le distributeur gazier, à l'inverse, on va chercher à décroître en termes de volume de gaz naturel traditionnel qui va être distribué.

Donc, l'un va venir remplacer l'autre. Donc, Énergir a aussi son plan 2030-2050 pour atteindre la carboneutralité, en cohérence avec les cibles gouvernementales.

4250 Ça va passer évidemment par l'efficacité énergétique, l'incorporation d'énergies renouvelables dans le réseau puis la complémentarité, justement, avec le réseau électrique. Donc, on travaille très fort du côté du distributeur gazier aussi de réduire cette consommation de gaz et de décarboner nos clients en complémentarité avec le réseau électrique.

4255

LA PRÉSIDENTE :

4260 Merci pour votre complément d'information. Merci, Madame Grondin, pour votre participation.
Je vous souhaite une belle fin de soirée.

Mme LOUVE GRONDIN :

4265 Merci à vous, merci à tout le monde d'être resté debout si tard et si longtemps pour prendre
soin de ce dossier. Bonne soirée.

LA PRÉSIDENTE :

4270 Bonne soirée.

M. CLAUDE CHARRON

LA PRÉSIDENTE :

4275 Donc, je vais appeler le dernier intervenant inscrit au registre pour la soirée, monsieur Claude
Charron, qui est également à distance.

M. CLAUDE CHARRON :

4280 Oui, bonjour. Écoutez, Madame la Commissaire, Monsieur le Commissaire, je suis un peu mal
à l'aise, étant donné que je suis le dernier intervenant, parce qu'étant donné que je suis de l'extérieur,
j'ai comme l'impression de prendre la place des gens de Baie-Saint-Paul ou des environs qui
auraient des questions à poser. Alors là, j'y vais comme ça.

4285 S'il y a quelqu'un dans la salle qui voudrait prendre ma place, moi, je suis tout à fait à l'aise
avec ça. Alors, je participerai à la deuxième session. S'il y a des gens qui veulent poser des questions
dans la salle, moi je ne veux pas prendre la place de quelqu'un local, une personne locale. Alors, je

lance l'invitation.

4290

LA PRÉSIDENTE :

L'invitation est lancée, Monsieur Charron, on vous remercie de votre offre. Je la lance à la salle. Est-ce qu'il y a, à main levée, quelqu'un qui voudrait venir prendre la place de monsieur Charron pour deux dernières questions?

4295

Monsieur Charron, votre offre est très généreuse, je comprends qu'elle n'est pas acceptée dans la salle, donc vous pouvez y aller avec vos deux questions très aisément.

4300

M. CLAUDE CHARRON :

O.K. Surtout quand...

LE COMMISSAIRE :

4305

Vous allez avoir bonne conscience.

M. CLAUDE CHARRON :

4310

Oui, non, mais surtout qu'en plus que je ne sais pas certain que les initiateurs vont être capables de répondre à ma question. Alors, c'est pour ça que je faisais l'offre. Alors, je poursuis.

Madame la Commissaire, j'aurais une petite demande avant de poser ma question, un complément par rapport à la madame en santé, qui est du ministère de la Santé, qui est intervenue tout à l'heure. Moi, j'avais un complément d'information. Est-ce que je peux l'apporter avant de poser ma question?

4315

LA PRÉSIDENTE :

4320

Ça serait une courte intervention, si...

M. CLAUDE CHARRON :

Ça ne sera pas long, une minute, étant donné...

4325 **LA PRÉSIDENTE :**

En fait, l'objectif, comme je le rappelais, c'est pour poser des questions. Si vous voulez apporter des commentaires par rapport à l'intervention du ministère de la Santé qu'on a eue tout à l'heure, vous pouvez le faire par l'entremise d'un mémoire que vous pourrez nous déposer en deuxième partie. Donc, je vous...

4330

M. CLAUDE CHARRON :

O.K.

4335

LA PRÉSIDENTE :

En fait, je vous demanderais plus de concentrer vos interventions sur des questions.

4340 **M. CLAUDE CHARRON :**

Bon. Excellent. O.K. Alors, j'y vais comme ça : combien ça va nous coûter, ce projet-là? Alors, c'est nous qui payons. Hydro-Québec, Énergir et Boralex, ils ont tous des parts importantes du public, surtout Hydro-Québec, à 100 %, qui nous appartient. Alors, c'est très difficile d'évaluer un projet si on n'en connaît pas les coûts. Alors, c'est certain qu'il faut évaluer les pertes par rapport aux gains.

4345

Qu'est-ce qu'on gagne? Qu'est-ce qu'on perd? Est-ce que ça vaut le coût? Est-ce que c'est au bon endroit? Vous savez, le caribou, la grive, le bassin, l'intégralité du bassin versant, l'intégralité des paysages sont importants, sont des ressources collectives, sont des ressources publiques.

4350

Alors, moi, j'y vais comme ceci, ma question : depuis 25 ans, Hydro-Québec a recours à des

4355 firmes privées pour s'approvisionner en énergie éolienne, avec comme conséquence des surcoûts qui sont en partie absorbés par les abonnés d'Hydro-Québec et par la baisse des transferts vers le Trésor public.

4360 Par rapport au projet éolien déjà existant sur le territoire de la seigneurie de Beaupré, en tenant compte du dernier appel d'offres qui a été alloué en 2024, qui va coûter à Hydro-Québec 11 sous du kilowattheure pour acheter l'énergie, pour intégrer l'énergie du dernier appel d'offres dans son réseau, alors en tenant compte de ça, en tenant compte aussi des coûts d'après pandémie qui ont explosé dans la majorité des secteurs de la construction, dont l'éolien, on parle ici de la hausse des coûts des matériaux, des transports, de la main-d'œuvre, des taux d'intérêts, alors quelle est l'ampleur, à quel coût du kilowattheure Hydro-Québec achètera-t-elle l'électricité produite par le projet Des Neiges, et combien lui en coûtera-t-il pour intégrer cette énergie à son réseau, toujours le coût pour le kilowattheure?

4365

Et finalement, en sous-question, comme pour terminer la question : est-ce que vous anticipez un déficit, et de quelle ampleur?

4370 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, bon, merci, je vais me retourner du côté de monsieur Alary-Paquette. Bon, bien, évidemment, par rapport au coût d'achat, êtes-vous capable de nous donner un ordre de grandeur par rapport au coût d'achat d'énergie par Hydro-Québec? C'est pour ça que je m'adresse à vous, puis on pourra aller du côté d'Hydro-Québec ensuite.

4375

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

Absolument. Donc, ce coût est très compétitif, mais je laisserai Rafael fournir un peu plus d'information. Monsieur Bourrellis, pardon.

4380

M. RAFAEL BOURRELLIS :

Donc, peut-être, je commencerais en rappelant que le contrat a été déposé sous pli

4385 confidentiel. C'est une information sensible.

LE COMMISSAIRE :

Oui, oui, je comprends. Hum, hum.

4390

M. RAFAEL BOURRELLIS :

Par contre, j'ai l'autorisation de toutes les parties au contrat de donner... pas de donner un ordre de grandeur, mais peut-être pour vous situer.

4395

LE COMMISSAIRE :

Oui.

4400

M. RAFAEL BOURRELLIS :

Ce projet-là est conçu pour être très compétitif, et il est, je peux vous confirmer qu'il est moins cher que les derniers projets hydroélectriques comme la Romaine, il est moins cher que la moyenne des derniers appels d'offres éoliens au Québec, significativement.

4405

Donc, ce n'est pas un projet qui va contribuer à hausser les coûts, au contraire. C'est un projet qui devrait contribuer à garder les tarifs bas vu l'augmentation de demande qui s'en vient.

LE COMMISSAIRE :

4410

D'accord. Du côté d'Hydro-Québec, c'est un peu la même lecture que vous avez, ou un complément d'information à ajouter à ce niveau-là?

M. VINCENT RANGER-DUBUC :

4415

Oui. Étant donné que ça concerne le projet en soi, je vais laisser mon collègue Louis Vézina

répondre à la question.

LE COMMISSAIRE :

4420

Hum, hum. D'accord. Merci.

M. LOUIS VÉZINA :

4425

Oui, Louis Vézina, à Hydro-Québec. Alors, puisqu'on fait référence au même contrat, je peux juste confirmer, effectivement, les informations que monsieur Bourrellis a données. Le prix qu'on a négocié et qu'on a finalisé dans le contrat est tout à fait avantageux au niveau de nos approvisionnements, puisqu'il est vrai que ce prix-là est inférieur au prix des deux derniers appels d'offres du distributeur Hydro-Québec.

4430

Et en plus, dans le fond, c'est un projet aussi qui est bien avancé. C'est un projet qui aussi devrait venir en service à un moment où on a vraiment besoin d'ajouter de la production au Québec, alors à ce niveau-là, il y a aussi un avantage très important au niveau de ce projet-là, oui.

4435

LE COMMISSAIRE :

D'accord. Peut-être, Monsieur Charron, le contrat comme tel d'achat d'électricité, effectivement, il a été déposé sous le sceau de la confidentialité, donc la commission va regarder ça. Ça fait que c'est sûr que les informations qui sont directement dans le contrat actuellement, effectivement, ne peuvent pas être divulguées, donc on va rendre une décision d'ici la fin de la semaine à ce niveau-là.

4440

M. CLAUDE CHARRON :

4445

Bien, oui. Est-ce qu'ils peuvent répondre à la dernière partie de ma question? Est-ce qu'ils vont acheter...

LE COMMISSAIRE :

4450

Oui, bien, là, c'est ça que... pouvez-vous la répéter, s'il vous plaît, oui, j'ai peut-être manqué un petit peu le bout complémentaire de votre question, oui.

M. CLAUDE CHARRON :

4455

Oui, bien, est-ce qu'ils anticipent un déficit et de quelle grandeur? Autrement dit, est-ce qu'ils vont vendre l'électricité plus cher ou moins cher que ce qu'ils vont l'acheter?

LE COMMISSAIRE :

4460

Oui. Vous, Hydro, êtes-vous capables de donner un aperçu de la réponse à ce niveau-là?

M. LOUIS VÉZINA :

4465

Oui. Louis Vézina, Hydro-Québec. À ce niveau-là, encore une fois, lorsqu'on considère la comparaison de prix qu'on fait entre ce projet-là et les autres projets, donc qui servent aux approvisionnements d'Hydro-Québec, on peut concevoir que ça va être avantageux pour la charge québécoise, oui.

LE COMMISSAIRE :

4470

Oui.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

4475

Madame Oribe, également de chez Hydro-Québec, qui pourrait avoir un complément.

4480

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y, Madame Oribe.

4485 **Mme FABIOLA ORIBE :**

Oui, merci. Alors, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire et monsieur Charron, je tiens à vous dire qu'il n'y a pas de déficit qui est prévu dans le cadre du projet Des Neiges.

4490 En fait, en tant que partenaire investisseur, je dois dire que le projet Des Neiges éveille une bonne fierté au sein d'Hydro-Québec. C'est la première fois qu'on se lance en tant que producteur d'énergie renouvelable dans un projet qui présente un prix très compétitif.

4495 Et j'aimerais ajouter à ma réponse le fait que le projet de parc éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix nous permet ou permet à Hydro-Québec de gagner deux fois.

4500 Alors, en tant qu'investisseur, on va produire une énergie, on va avoir des dividendes, alors 33 % de dividendes, et une fois que cette énergie est transmise à l'acheteur, cette énergie, elle va être commercialisée. Autrement dit, on gagne une deuxième fois.

Et bien entendu, quand Hydro-Québec gagne comme ça a été mentionné à quelques reprises à la salle, c'est quand même la société québécoise qui en profite.

LE COMMISSAIRE :

4505 Merci. J'en profiterais quand même pour poser une question un petit peu plus générale, mais dans le cadre du processus, parce que quand c'est un contrat, donc, qui est issu d'un processus d'appel d'offres, le contrat est public, et puis c'est ça, le contrat est public, puis les coûts d'achat puis tout ça sont rendus publics.

4510 Là, je comprends que parce qu'on est dans un processus de gré à gré, les règles sont un peu différentes. Mais peut-être juste quand même expliquer pourquoi c'est comme ça, puis on est-tu

quand même dans un comparatif d'un contrat qui serait issu d'un appel d'offres ou on est complètement ailleurs? Vous saisissez un peu?

4515

M. LOUIS VÉZINA :

Oui. Luis Vézina, Hydro-Québec. Effectivement, juste un petit... question de contexte, ici : les contrats qui sont signés après appel d'offres, auxquels vous faites référence, je pense que vous faites référence aux activités d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution.

4520

LE COMMISSAIRE :

Oui. Exactement.

4525

M. LOUIS VÉZINA :

Dans le cadre réglementaire québécois, donc les activités du distributeur sont soumises à la réglementation de la Régie de l'énergie.

4530

LE COMMISSAIRE :

Hum, hum. Oui.

4535

M. LOUIS VÉZINA :

Dans le cadre du contrat qui nous occupe ici, ou du projet qui nous occupe ici, c'est une entente gré à gré qui a été signée par Hydro-Québec Production dans ses activités non réglementées. Alors, ce n'est pas soumis à la réglementation de la Régie de l'énergie.

4540

Donc, pour ce qui est du distributeur, le processus normal d'approvisionnement, et effectivement, ce n'est pas le seul, mais c'est vraiment les appels d'offres, et effectivement, il y a tout un processus normé qui fait en sorte que l'information est rendue publique.

4545 Ici, nous, on est dans un contexte de marché compétitif non règlementé. Et parce qu'on est en compétition avec d'autres joueurs, c'est pour ça que les informations des contrats que nous signons, nous conservons l'information sensible, confidentielle, parce que ça nous mettrait un désavantage par rapport à d'autres joueurs si cette information-là était sur la place publique.

4550 **LE COMMISSAIRE :**

O.K. Puis est-ce que je dois comprendre que ça peut être plus avantageux pour les Québécois en termes de coûts d'être dans un processus de gré à gré qu'un processus d'appel d'offres? C'est-tu un peu ça que vous...

4555 **M. LOUIS VÉZINA :**

En fait, dans ce cas-ci particulièrement, quand on fait les comparaisons...

4560 **LE COMMISSAIRE :**

Oui.

4565 **M. LOUIS VÉZINA :**

On vous a dit les comparaisons des approvisionnements qui ont été sécurisés par le distributeur, je pense qu'on peut avancer qu'effectivement, le contrat actuel, il est avantageux.

4570 J'avais expliqué plus tôt cet après-midi aussi combien c'était intéressant d'être capable d'inclure de la production propre et renouvelable de source éolienne dans notre grand portefeuille d'approvisionnement, avec nos approvisionnements hydroélectriques.

4575 Ça nous permet aussi d'offrir un produit en combinant les deux aussi, qui nous permet de raffermir, finalement, la production éolienne en utilisant nos réservoirs pour donner un produit beaucoup plus ferme que simplement un parc éolien avec une production plus intermittente, finalement.

LE COMMISSAIRE :

4580 O.K. Merci. Donc, si on vient à vous, Monsieur Charron, bon, vous voyez les processus, c'est un peu compliqué, on a essayé d'aller vous chercher quand même un peu d'information.

M. CLAUDE CHARRON :

4585 Oui. Oui, bien...

LE COMMISSAIRE :

Oui?

4590 **M. CLAUDE CHARRON :**

4595 Oui, c'est ça, c'est parce qu'Hydro-Québec connaît le coût d'achat et connaît le coût de vente. Alors, ma question, elle était très simple. Alors, on n'a pas répondu à cette question-là. Est-ce que le coût de vente va être plus élevé ou moins élevé que le coût d'achat? On n'a pas répondu à ça. C'est pourtant très simple.

LE COMMISSAIRE :

4600 Oui, mais là...

M. CLAUDE CHARRON :

4605 C'est oui ou c'est non. La vente du kilowattheure, est-ce qu'elle va être plus basse ou plus élevée que l'achat qu'ils vont faire avec le parc? Hydro-Québec va acheter cette électricité-là, cette énergie-là. Est-ce qu'ils vont la revendre plus cher ou moins cher? C'est ça, ma question.

LE COMMISSAIRE :

4610

Bon, écoutez, êtes-vous capable de répondre par un oui ou un non ou la réponse est que le contrat est confidentiel?

M. LOUIS VÉZINA :

4615

Encore une fois, si vous vous rappelez ce matin ou cet après-midi, on avait dit que finalement, ça va rentrer dans notre portefeuille d'approvisionnement.

LE COMMISSAIRE :

4620

Hum, hum.

M. LOUIS VÉZINA :

4625

Alors, c'est l'ensemble de ce portefeuille d'approvisionnement là qui va nous permettre de répondre à la demande de nos différents clients, dont Hydro-Québec Distribution, et à ce niveau-là, on peut s'attendre, lorsqu'on entend les signaux de prix qu'on voit devant nous, que ça va être fait de façon avantageuse, oui. C'est-à-dire, donc de façon profitable, oui.

LE COMMISSAIRE :

4630

O.K. Donc là, c'est oui ou c'est non, mais là, on comprend que ça va être avantageux.

M. LOUIS VÉZINA :

4635

Oui. Reposez la question, alors.

LE COMMISSAIRE :

4640

Mais ça répond à votre question, Monsieur Charron?

M. CLAUDE CHARRON :

Pas du tout, mais ce n'est pas grave. On va passer à l'autre question.

4645 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Je vous invite à poser votre deuxième question, Monsieur Charron.

M. CLAUDE CHARRON :

4650

Mais pourtant, je comprends la... écoutez, on doit comprendre la position. Moi, on est dans le domaine public, là. Ce sont des données qui devraient être disponibles pour les gens, pour qu'on se fasse une idée. Pour prendre une décision éclairée, on doit avoir tous les éléments en main.

4655 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, oui.

M. CLAUDE CHARRON :

4660

Et je pense que c'est extrêmement important d'avoir le coût de ces projets-là.

LE COMMISSAIRE :

4665 Oui. Mais là, on comprend que ça serait vendu de façon avantageuse. Donc, plus cher que le coût que vous allez acheter?

M. LOUIS VÉZINA :

4670

Tout à fait.

LE COMMISSAIRE :

4675 Puis comme je vous dis : il y a un contrat, on est dans un contexte où le contrat est déposé sous confidentialité. Puis comme je vous dis, nous, on va analyser ça, la commission, puis on verra à terme qu'est-ce qui va se passer avec ce contrat-là, parce que c'est des informations qui sont là-dedans. Donc, à ce niveau-là, on comprend que vous n'aurez pas davantage de réponse ce soir.

4680 **M. CLAUDE CHARRON :**

 O.K. C'est beau. Est-ce que je peux passer à l'autre question, qui est un peu dans le même sens?

4685 **LA PRÉSIDENTE :**

 Oui, allez-y.

LE COMMISSAIRE :

4690 Oui. Bien sûr.

M. CLAUDE CHARRON :

4695 Oui. Étant donné qu'Hydro-Québec doit inclure 40 % d'énergie de source éolienne dans ses futurs contrats avec les États-Unis, est-ce qu'une partie de la production éolienne du projet Des Neiges fera partie de ces ententes commerciales, et à quel prix du kilowattheure cette énergie sera-t-elle vendue?

4700 **LE COMMISSAIRE :**

 Oui, bon, ça, ça a été abordé, justement, cette question-là, je pense, après-midi, je ne sais pas si vous pouvez faire un rappel de la réponse qui avait été donnée...

4705 **M. LOUIS VÉZINA :**

Louis Vézina...

4710 **LE COMMISSAIRE :**

... par rapport au projet puis de possibles exportations?

M. LOUIS VÉZINA :

4715 Oui, Louis Vézina, Hydro-Québec. Alors, comme je l'ai dit cet après-midi, effectivement, les contrats que nous avons signés, les deux derniers contrats que nous avons signés avec des partenaires américains ne requièrent pas de livraison d'électricité provenant de la production éolienne.

4720 Elle requiert explicitement, en fait, des livraisons d'électricité provenant des centrales hydroélectriques d'Hydro-Québec. Il y a une obligation d'augmentation de production éolienne qui s'accompagne de ces contrats-là, mais c'est une augmentation de production propre et renouvelable, dont incluant l'énergie éolienne au Québec.

4725 Mais cette obligation-là, c'est pour l'ensemble des ressources qui seront développées au Québec. Alors, ce n'est pas juste les ressources d'Hydro-Québec Production, mais aussi les ressources qui seront ou ont été contractées par Hydro-Québec Distribution.

4730 Et à ce niveau-là, ce qui est déjà dans le pipeline, si vous voulez, est suffisant pour rencontrer ces obligations-là, alors même sans la production du projet Des Neiges.

LE COMMISSAIRE :

4735 Mais quand même, je rappelle quand même que dans l'étude d'impact, il y avait quand même une mention sur la raison d'être du projet qui pouvait être liée, bien, qui faisait référence, justement, au contrat qui avait été signé avec les États-Unis, notamment New York puis tout ça, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Dans le volume 1 de votre étude d'impact...

4740

LE COMMISSAIRE :

Dans le volume 1 de l'étude d'impact.

4745

LA PRÉSIDENTE :

Vous parlez, en fait, de la justification du projet, évidemment, mais que c'était prévu pour répondre aux objectifs liés avec la carboneutralité...

4750

LE COMMISSAIRE :

Oui. Hum, hum.

LA PRÉSIDENTE :

4755

... mais également pour répondre à des besoins en exportation.

M. PHILIPPE ALARY-PAQUETTE :

4760

Oui. Monsieur Bourrellis va pouvoir fournir plus d'informations là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

4765

M. RAFAEL BOURRELLIS :

En fait, en effet, quand on a initié le projet, comme on disait un peu plus tôt, en 2021, quand

4770 on a relancé le développement éolien sur les terres de la seigneurie de Beaupré, les partenaires, qui à cette époque-là, étaient Énergir et Boralex, Hydro-Québec n'était pas encore partenaire, on anticipait la demande générale au Québec et dans l'Amérique du Nord en général.

4775 Donc, c'était en effet la raison de relancer le développement de ce projet-là. Aujourd'hui, c'est un contexte où on a signé un contrat avec Hydro-Québec, avec les réponses qu'Hydro-Québec a données.

LE COMMISSAIRE :

4780 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4785 Mais peut-être, en complément, Monsieur Vézina, là je comprends qu'au final, on a des besoins à rencontrer au niveau énergétique au Québec, soit pour atteindre des cibles au niveau de la carboneutralité, soit pour répondre à des besoins en exportation parce qu'Hydro-Québec a signé des contrats, je comprends que c'est un réseau qui est intégré, qui est multisources, autant d'énergie qui est produite par des centrales hydroélectriques que des projets éoliens.

4790 Donc, la compréhension que j'en ai, et vous me corrigerez s'il vous plaît si je suis à errer, mais c'est qu'on ne peut pas exclure complètement le fait qu'une fois que l'énergie est produite par le projet, que c'est intégré dans le réseau d'Hydro-Québec, la part d'un projet par rapport à un autre pour répondre à tel besoin, on ne peut pas nécessairement l'associer directement, puisque les électrons ne sont pas tracés, au final.

4795 **M. LOUIS VÉZINA :**

4800 Bien, je ne voudrais pas rentrer dans des technicalités. Effectivement, mais je pense que vous avez raison de le décrire comme ça, mais ce que je peux dire, c'est que le but d'obtenir cet approvisionnement-là du projet Des Neiges n'est pas de l'exporter. C'est vraiment, le but, c'est de rajouter à nos moyens pour rencontrer les besoins croissants du Québec. Et je confirme ce que vous

dites, en fait. On ne peut pas...

LA PRÉSIDENTE :

4805 En fait, le but, ce n'est pas ça, mais ça pourrait quand même arriver, puisque c'est un réseau intégré et qu'une partie de l'énergie produite par le projet, c'en est pour répondre à des besoins en exportation, même si ce n'est pas le but initial du projet?

M. LOUIS VÉZINA :

4810 Par toutes les autres sources, finalement, qui rentrent dans notre portefeuille d'approvisionnement.

LA PRÉSIDENTE :

4815 C'est ça. Exactement. Parfait. Je voulais m'assurer que j'avais la bonne compréhension. Merci beaucoup. Donc, je reviens vers vous, Monsieur Charron. On a répondu à votre deuxième question, donc je vous remercie de votre participation.

M. CLAUDE CHARRON :

4820 Oui. Alors, merci à ceux qui ont tenté de répondre à mes questions. Merci à vous, Monsieur le Commissaire et Madame la Commissaire, et bonne fin de soirée.

LE COMMISSAIRE :

4825 Merci, vous aussi.

LA PRÉSIDENTE :

4830 Bonne fin de soirée à vous, merci.

MOT DE LA FIN

4835

Donc, ceci clôt officiellement la première partie de l'audience publique. La commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à des questions. Elle compte les recevoir au plus tard dans les 48 prochaines heures.

4840

Les questions et réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront rendus publics. Ils deviendront accessibles au bureau et sur le site Web du BAPE, où est rassemblée toute la documentation relative au projet. Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à partir des centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle. On y offre également plusieurs documents en format papier.

4845

Je vous rappelle que si vous désirez présenter un mémoire ou exprimer verbalement votre opinion en séance, vous avez jusqu'au 4 février prochain pour vous inscrire en remplissant le formulaire « Je parle à la commission ». Pour ce faire, il suffit d'accéder à la page du dossier dans le site Web du BAPE. Au besoin, n'hésitez pas à demander de l'aide à Mathieu Giroux, coordonnateur du secrétariat de la commission, ou à Karine Lavoie, conseillère en communication, situés à l'arrière de la salle, où vous pourrez évidemment les contacter après la séance pour ce type d'information.

4850

4855

En deuxième partie de l'audience, l'initiateur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus. Toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la commission.

4860

La deuxième partie est exclusivement consacrée à l'expression des opinions sur le projet et ses répercussions. Une durée maximale de 15 minutes est accordée pour chaque présentation. Mon collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion. Les mémoires demeureront confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la commission.

4865 Je souhaite insister ici sur le fait que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyens et les citoyennes. Donc, partager votre point de vue peut donc faire évoluer le regard général de la commission d'enquête sur le projet et ses enjeux.

Comment exprimer votre opinion? Il existe cinq façons de vous exprimer :

- 4870
- transmettre un commentaire de moins de 1 000 caractères sans le présenter en séance;
 - transmettre une image commentée sans la présenter en séance;
 - déposer un mémoire sans le présenter en séance publique;
 - déposer un mémoire et le présenter en séance publique;
 - exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans déposer un mémoire.

4875

Donc, je vous rappelle que pour plus d'information sur les modalités de participation, vous pouvez retourner sur notre site Internet, où l'ensemble de ces façons de vous exprimer est bien expliqué.

4880 Les organismes sont invités à déposer un mémoire afin de documenter leur position au bénéfice des travaux de la commission. Si l'organisme choisit de le présenter en séance publique, il désigne alors la personne autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe.

4885 Pour vous aider à préparer votre présentation, vous pouvez consulter la section « Participer » de notre site Web. On y décrit notamment les modalités de participation.

Vous avez jusqu'au 13 février à midi pour déposer vos mémoires, de manière que nous puissions en faire une lecture attentive avant les séances. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire « Je transmets un mémoire » dans le site Web du BAPE.

4890

Aussi, pour ceux et celles qui auraient un bref commentaire à formuler ou une image commentée, il faut les envoyer avec la même échéance que pour le mémoire, donc avant le 13 février à midi, en remplissant les formulaires appropriés dans le site Web du BAPE.

4895 Je tiens à rappeler que le BAPE s'est donné une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer les services qu'on vous offre. Donc, je vous remercie à l'avance de bien vouloir remplir le questionnaire et de le remettre à l'arrière, au personnel présent.

4900 Pour les gens à distance, vous pouvez remplir le formulaire sur le site Web et dans la section « Commentaire » de Facebook.

4905 Pour terminer, je remercie le porte-parole de l'initiateur, Alary-Paquette, et son équipe, de même que les personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience publique.

Un grand merci également à toutes les personnes qui ont posé des questions, ce qui nous a permis d'approfondir différentes facettes du projet.

4910 Enfin, je remercie les gens à la technique, la sténographe, de même le personnel du BAPE impliqué, l'équipe de la commission d'enquête, ainsi que mon collègue, monsieur Lessard.

Donc, au plaisir de vous revoir le 18 février prochain. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

4915 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

4920

4925

4930 Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle, certifiée sous mon serment
professionnel que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription des fichiers
numériques, le tout pris par moi au moyen de la sténotypie au meilleur de la qualité sonore et
technologique de la visioconférence et conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

4935 

Marie-Claire Pinet, s.o.